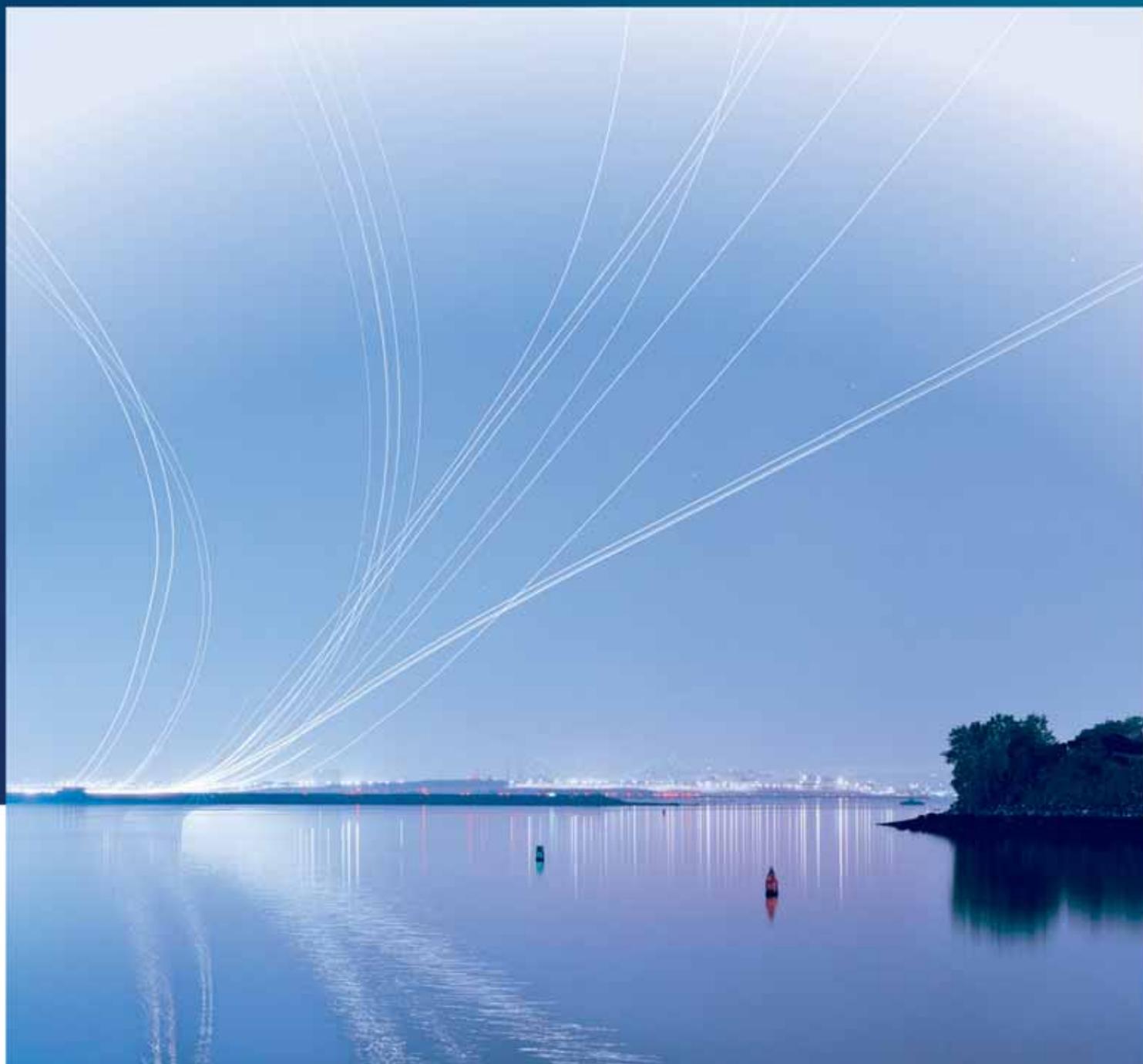


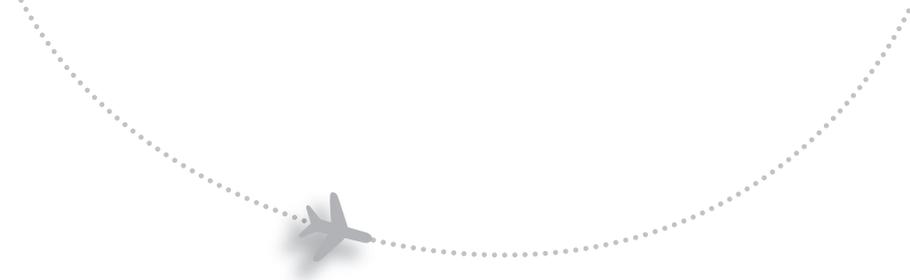
RAPPORT 2011 ANNUEL #2012



MASTERING THE ELEMENTS

ZODIAC
AEROSPACE





SOMMAIRE GÉNÉRAL

02-19

INFORMATIONS FINANCIÈRES

- 3 Chiffres clés - Autres indicateurs financiers
- 4 Rapport de gestion
- 6 Gouvernance
- 8 Organes de direction et de surveillance
- 12 Gestion des risques
- 16 Information des actionnaires
- 18 Principales dispositions statutaires

20-103

ÉTATS FINANCIERS

- 21 Déclaration des dirigeants
- 22 COMPTES CONSOLIDÉS**
- 22 Bilan consolidé
- 24 Compte de résultat consolidé
- 25 État du résultat net consolidé
- 26 État des flux de trésorerie consolidé
- 27 Tableau de variation des capitaux propres consolidés
- 28 Notes annexes aux comptes consolidés
- 62 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 63 Honoraires des Commissaires aux comptes

65 COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ZODIAC AEROSPACE

- 66 Rapport du Conseil de Surveillance
- 67 Rapport du Président du Conseil de Surveillance
- 73 Rapport du Directoire
- 80 Bilan
- 81 Compte de résultat
- 82 Notes annexes
- 90 Rapports des Commissaires aux comptes
- 93 Résolutions



INFORMATIONS **FINANCIÈRES**

- 3 Chiffres clés - Autres indicateurs financiers
- 4 Rapport de gestion
- 6 Gouvernance
- 8 Organes de direction et de surveillance
- 12 Gestion des risques
- 16 Information des actionnaires
- 18 Principales dispositions statutaires

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

	2011/2012	2010/2011	Variation 11/12-10/11
Chiffres publiés :			
Chiffre d'affaires	3 440,6 M€	2 734,8 M€	25,8 %
Effectifs du Groupe ⁽¹⁾	23 080	19 567	18,0 %
Résultat opérationnel courant	486,4 M€	384,8 M€	26,4 %
Résultat net part du Groupe	318,9 M€	238,3 M€	33,8 %
Résultat net par action - part du Groupe	5,89 €	4,45 €	32,4 %
Dividendes proposés ⁽²⁾	80,0 M€	68,1 M€	17,5 %
Dette financières/Capitaux propres	0,42	0,38	10,5 %
Chiffres retraités hors impact IFRS 3 :			
Résultat opérationnel courant	487,6 M€	386,5 M€	26,2 %
Résultat net part du Groupe	332,8 M€	245,5 M€	35,6 %
Résultat net par action - part du Groupe	6,15 €	4,58 €	34,3 %

(1) Effectifs moyens permanents rémunérés sur l'exercice.

(2) Hors neutralisation des titres auto-détenus.

AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

	2011/2012	2010/2011	Variation 11/12-10/11
Rentabilité			
Chiffres publiés :			
Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires	14,1 %	14,1 %	-
Résultat net (part du Groupe) / Situation nette d'ouverture ⁽³⁾	18,4 %	17,6 %	4,5 %
Chiffres retraités hors impact IFRS 3 :			
Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires	14,2 %	14,1 %	0,7 %
Structure financière			
Chiffres publiés :			
Capacité d'autofinancement	427,5 M€	346,4 M€	23,4 %
Acquisition immobilisations corporelles et incorporelles	154,3 M€	111,8 M€	38,0 %
Situation nette après affectation	1 980,7 M€	1 526,9 M€	29,7 %
Coût de l'endettement financier net	30,7 M€	32,4 M€	- 5,2 %
Dette nette/EBITDA ⁽⁴⁾	1,45	1,30	11,5 %

(3) Situation nette d'ouverture après prise en compte de la variation de change et des augmentations de capital et prime de l'exercice.

(4) EBITDA : résultat dans la définition figurant au contrat de crédit "Club deal".

RAPPORT DE GESTION

UN NOUVEL EXERCICE DE FORTE CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Zodiac Aerospace a connu un nouvel exercice de croissance soutenue, avec un chiffre d'affaires en progression de 25,8 % à 3 440,6 M€ au cours de l'exercice 2011/2012 (septembre à août). À périmètre et taux de change constants, la croissance organique du chiffre d'affaires est de 14,4 %, comparée à un objectif de croissance annuel annoncé de "plus de 10 %". Les effets de périmètre de consolidation concernent la branche Cabin Interiors et consistent en un mois supplémentaire de Sell (consolidée sur 11 mois en 2010/2011), la consolidation en année pleine de Heath Tecna et l'intégration de Contour Aerospace pour 6 mois, ainsi que la sortie du périmètre de consolidation de l'activité de réparation Driessen Services (sur 12 mois). Au total, la croissance externe contribue à hauteur de 7,2 points à la croissance de l'activité, tandis que l'impact de change est positif de 4,2 points sur la période. Les activités aéronautiques (hors activités Trains et "Airbags"), progressent de 16,7 % à périmètre et taux de change constants.

Zodiac Aerospace continue à évoluer dans un marché porteur : avec 13,6 % de croissance organique au quatrième trimestre, le Groupe compte 10 trimestres consécutifs de croissance organique positive et 8 trimestres consécutifs de croissance organique à deux chiffres.

Après application de la norme comptable IFRS 3, le Résultat Opérationnel Courant (ROC) s'établit à 486,4 M€, contre 384,8 M€ en 2010/2011, en forte progression de 26,4 %. Hors impact IFRS 3, le ROC affiche une forte progression de 26,2 % à 487,6 M€, contre 386,5 M€ en 2010/2011 et génère une marge opérationnelle courante qui s'établit à 14,2 %, contre 14,1 % en 2010/2011.

Le ROC progresse de 20,2 % à périmètre constant et de 14,8 % à périmètre et taux de change constants. Les effets de périmètre ont généré une contribution de 23,1 M€ sur l'exercice.

L'impact des taux de change ressort à 21 M€ au total et se décompose en 16,2 M€ d'impact de conversion et 4,8 M€ d'impact de transaction.

L'impact des nouvelles dispositions sociales appliquées en France est de 0,1 point sur la marge opérationnelle de l'exercice 2011/2012.

UNE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE SATISFAISANTE DES TROIS BRANCHES DU GROUPE

La branche Cabin Interiors affiche une forte progression de 32,4 % de son chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'exercice à 2 117,8 M€. À périmètre et taux de change constants, la croissance de la branche est de + 15,0 %. Cabin Interiors a notamment profité d'un niveau d'activité très soutenu dans sa division Sièges, ainsi que des bonnes performances des activités Galleys en Europe. La croissance externe a contribué pour 12,4 points à la croissance annuelle du chiffre d'affaires. Elle provient essentiellement de Heath Tecna, spécialiste des intérieurs de cabine intégrés, consolidée depuis le 1^{er} septembre 2011, et de Contour, spécialiste britannique des sièges "Premium", consolidée depuis le 29 février 2012. Hors impact IFRS 3, le Résultat Opérationnel Courant de la branche progresse de 30,6 % à 331,5 M€, contre 253,8 M€ en 2010/2011. À périmètre et taux de change constants, le ROC de Cabin Interiors est en progression de 13,6 % (hors IFRS 3). La branche a poursuivi ses investissements pour développer de nouveaux concepts dans les domaines des sièges, de l'IFE ("In Flight Entertainment" : système de

divertissement à bord) ou des équipements de galleys. Les changements de périmètre de consolidation ont contribué à hauteur de 24,0 M€ à la croissance du ROC (hors IFRS 3), tandis que les effets de change ont eu un impact global positif de 19,1 M€ (+ 11,8 M€ d'impact de conversion et + 7,3 M€ d'impact de transaction).

La branche Aircraft Systems a réalisé un exercice 2011/2012 de bonne qualité. Son chiffre d'affaires est en forte progression de 20,4 %, à 678,1 M€, et de 17,7 % à périmètre et taux de change constants. Toutes les activités sont restées favorablement orientées, tant en première monte qu'en après-vente. Son Résultat Opérationnel Courant ressort en progression de 13,5 %, à 85,4 M€. Cette progression est obérée par un impact de change négatif de 1,6 M€ en global (+ 0,9 M€ d'impact de conversion et - 2,5 M€ d'impact de transaction).

La branche AeroSafety & Technology a réalisé en 2011/2012 un chiffre d'affaires de 644,8 M€, en progression de 12,8 % à données publiées et de 9,3% en organique. Dans la continuité des précédents trimestres, la branche a bénéficié de la croissance des activités d'évacuation d'urgence et d'interconnexion électrique, et sur le second semestre, d'une bonne progression des ventes des activités d'arrêt d'urgence. Son Résultat Opérationnel Courant est en progression de 24,6 %, à 83,6 M€ à données publiées, et de 19,2 % à périmètre et taux de change constants. La branche a bénéficié d'un impact de change positif de 3,7 M€ en global (+ 3,5 M€ en conversion et + 0,2 M€ en transaction) et de la croissance organique pour 12,9 M€.

UNE FORTE PROGRESSION DU RÉSULTAT NET ET DU BPA

Le résultat financier net s'établit à - 33,2 M€ contre - 34,4 M€. Avant amortissement des frais de mise en place ou de ceux de l'avenant au crédit syndiqué, il ressort à - 32,4 M€ contre - 29,1 M€, soit une hausse de 3,3 M€ générée par l'accroissement de nos besoins suite aux acquisitions de Heath Tecna et de Contour.

Les éléments opérationnels non courants de l'exercice s'élevaient à - 11,5 M€, contre - 17,2 M€ en 2010/2011. Ils sont composés principalement de charges liées à la norme IFRS 3 : - 15,7 M€ d'amortissement incorporels, contre - 5,7 M€ en 2010/2011, et - 2,9 M€ de frais d'acquisitions liés à la croissance externe, contre - 3,1 M€ en 2010/2011. Par ailleurs, en application du protocole avec le vendeur de la société Cantwell Cullen, achetée en 2009/2010, un remboursement partiel du prix a été enregistré sur cet exercice pour un montant brut de 5,1 M€. Les coûts de restructuration et réorganisation sont en diminution par rapport à 2010/2011 : - 0,4 M€ contre - 5,8 M€.

Le résultat des activités cédées ressort à + 10,9 M€, contre + 0,6 M€ en 2010/2011. Il correspond aux ventes de l'immeuble d'Issy-les-Moulineaux ainsi que l'activité de réparation Driessen Services, finalisées au cours du 1^{er} semestre.

La charge d'impôt s'établit à - 134,4 M€, contre - 95,9 M€ en 2010/2011, soit un taux de 30,4 %, contre 28,8 % sur l'exercice précédent.

Au total, le résultat net part du Groupe s'établit à 318,9 M€, contre 237,3 M€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 34,3 %. Hors impact IFRS 3, il s'établit à 332,8 M€, contre 245,6 M€ sur l'exercice précédent, en forte progression de 35,5 %. Le bénéfice net par action ressort à 5,89 € contre 4,45 € par titre. Hors impact IFRS 3, il progresse de 34,3 %, à 6,15 € par titre, contre 4,58 € en 2010/2011.

UN ENDETTEMENT MAÎTRISÉ GRÂCE À UNE BONNE GÉNÉRATION DE CASH FLOW

L'endettement financier net s'élève à 831,6 M€ à la fin de l'exercice 2011/2012, contre 1 054 M€ à la fin du 1^{er} semestre et 585,4 M€ à la fin de l'exercice 2010/2011. Le ratio d'endettement financier net sur fonds propres (*gearing*) s'établit à 42 %, contre 38 % à la fin de l'exercice 2010/2011, et 59,2 % à la fin du 1^{er} semestre 2011/2012. Le ratio d'endettement financier net sur EBITDA (résultat dans la définition figurant au contrat de crédit "Club deal") à fin août 2012 ressort à 1,45, contre 1,3 à fin août 2011. Ce ratio est très inférieur au covenant du "Club deal" dont le ratio maximum est de 3,25 au 31 août 2012 et de 3 à partir du 31 août 2013. Ceci laisse la possibilité de mener à bien d'éventuelles autres acquisitions, conformément à notre stratégie.

L'augmentation de l'endettement net s'explique essentiellement par les acquisitions de Heath Tecna le 1^{er} septembre 2011, et de Contour Aerospace le 19 janvier 2012, pour une valeur d'entreprise respectivement de 114 M\$ et 274 M£. Heath Tecna est consolidée dans les comptes depuis le 1^{er} septembre 2011 et Contour Aerospace est consolidée pour la première fois au 29 février 2012. Au total, les investissements liés aux acquisitions s'élèvent à 405 M€ sur l'exercice.

Le cash flow des opérations s'établit à 428 M€, contre 347 M€ en 2010/2011, soit une progression de 23,3 %.

Malgré la forte hausse du chiffre d'affaires, le ratio de Besoin en Fonds de Roulement opérationnel sur chiffre d'affaires est quasiment stable à 29,4 %, contre 29,3 % à fin août 2011 (29,9 % à fin août 2012, retraité des sociétés acquises).

Les investissements incorporels se sont élevés à 72 M€ en 2011/2012, contre 50 M€ en 2010/2011. Les investissements corporels se sont élevés à 83 M€ au cours de l'exercice, contre 62 M€ l'année précédente. Les investissements incorporels correspondent pour la majeure partie à l'activation au bilan de coûts de développement sur des programmes en cours, comme l'Airbus A350 XWB, en application de la norme IAS 38 (62 M€ en 2011/2012), mais ils comportent aussi cette année 9 M€ d'investissements en licences d'exploitation de logiciels ERP.

SUR LE PLAN COMMERCIAL, DE NOUVEAUX SUCCÈS SIGNIFICATIFS

Zodiac Aerospace a poursuivi le développement de grands programmes.

Au cours de l'été, Zodiac Aerospace a signé le contrat Water & Waste de l'avion chinois Comac C919. Les autres équipements pour lesquels le Groupe a été présélectionné sont en cours de finalisation contractuelle. En outre, Zodiac Aerospace a récemment été sélectionné par Comac pour la fourniture des Galleys & Lavatories du C919, ainsi que pour la porte du cockpit du même appareil.

Sur le programme d'avion commercial russe Irkut MC 21, Zodiac Aerospace a, à ce jour, signé les contrats sur la distribution Électrique primaire, la Cabine complète ainsi que les contrats Fuel, Jaugeage et Inertage carburant, et Oxygène équipage.

Dans le domaine des sièges, Zodiac Aerospace a poursuivi ses programmes de réaménagement de cabine et d'équipement d'avions neufs et engrangé de nouvelles commandes auprès de grandes compagnies aériennes, grâce notamment à sa gamme totalement renouvelée de sièges qui offrent aux passagers un confort accru.

Le Groupe a par ailleurs continué à soutenir la montée en cadence du programme Boeing 787 (Dreamliner), qui en novembre 2012,

a atteint la cadence de 5 appareils par mois et se dirige vers une cadence de 10 appareils par mois à horizon fin 2013. Sur ce programme, la valeur des équipements fournis par Zodiac Aerospace sur chaque appareil fabriqué s'élève à 2,5 M\$ par avion (hors sièges).

Enfin, Zodiac Aerospace a poursuivi le développement des équipements et systèmes qu'il fournit pour l'Airbus A350 XWB, dont le premier vol est attendu en 2013.

Le 30 mai, Zodiac Aerospace et Embraer S.A., leader brésilien des avions régionaux, ont signé un accord pour créer une *joint venture* de droit irlandais qui sera chargée de la fabrication d'éléments d'intérieur de cabine pour la famille de jets Embraer 170/190. L'unité de production commune sera implantée au Mexique. Cette nouvelle société d'un capital de 200 K\$ consolide un partenariat fructueux établi de longue date entre Zodiac Aerospace et Embraer.

ZODIAC AEROSPACE POURSUIT SA STRATÉGIE DE CROISSANCE EXTERNE

Au cours de l'exercice, Zodiac Aerospace a mené à bien deux acquisitions dans le domaine de la cabine, toutes deux finalisées au cours du 1^{er} semestre et détenues à 100 %. Tout d'abord, **Heath Tecna** complète les compétences de Zodiac Aerospace dans le domaine des intérieurs de cabine d'avions commerciaux et lui permettra d'offrir à ses clients une plus large palette de services, en particulier en termes de réaménagement de cabine (retrofit), domaine dans lequel il est l'un des principaux acteurs mondiaux. Cette acquisition a été finalisée le 1^{er} septembre 2011. Ensuite, **Contour Aerospace**, consolidé dans les comptes pour la première fois au 29 février 2012, est un leader britannique des sièges d'avions "Premium". Cette activité vient compléter l'offre de produits des activités Sièges sur les segments "Première" et "Affaires".

LES PERSPECTIVES RESTENT POSITIVES

Postérieurement à la clôture de l'exercice, le Groupe a signé, en date du 15 novembre 2012, une lettre d'intention en vue de l'acquisition de la société IMS, un spécialiste américain des systèmes IFE "Seat Centric". Sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires et de la signature du contrat définitif, cette acquisition devrait être finalisée avant la fin de l'année 2012. Cette acquisition nous permettra d'accélérer notre développement dans le domaine de l'IFE.

Afin d'être plus proche de ses marchés finaux, Zodiac Aerospace a décidé de mettre en place une nouvelle organisation sur l'exercice 2012/2013, dont le principal effet est la scission en trois parties de la branche Cabin Interiors : Zodiac Cabin & Structures (éléments de cabine et cabines intégrées, pour les constructeurs et les compagnies aériennes), Zodiac Seats (sièges d'avions) et Zodiac Galleys & Equipment (cuisines, équipements de cuisine, chariots et autres équipements).

Le Groupe a couvert au 15 novembre 2012 environ 60 % de son exposition au risque de change euro/dollar estimée pour l'exercice 2012/2013 au cours de 1,265.

Plus généralement, le contexte aéronautique reste favorable sur longue période, avec une augmentation du trafic de 5 % par an en moyenne et, à moyen terme, grâce à l'augmentation des cadences de livraisons sur les programmes d'avions commerciaux existants et la montée en cadence des nouveaux programmes. Dans cet environnement, Zodiac Aerospace attend un nouvel exercice de croissance organique en 2012/2013, sur une base de comparaison élevée.

GOUVERNANCE

Les recommandations se sont multipliées depuis les années 90 pour fixer les règles de bonne gouvernance des entreprises. Le Conseil de Surveillance de votre Société entend respecter les règles AFEP/MEDEF, mais en exerçant une gouvernance raisonnable prenant en compte les particularités d'un Groupe doté "d'actionnaires de référence de longue date".

LE DIRECTOIRE ET LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Directoire et le Comité exécutif examinent, tous les deux mois, les orientations principales du Groupe en matière de portefeuille d'activités, d'investissements et de fusions-acquisitions. Le Directoire et le Comité exécutif revoient les performances opérationnelles courantes de chaque branche. Présidé par Monsieur Olivier Zarrouati, le Comité exécutif est composé des principaux responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe, au nombre de huit à la clôture de l'exercice.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la Société et du Groupe et rend compte aux actionnaires. Le Conseil de Surveillance nomme le Président et les membres du Directoire. Il exerce le contrôle de la gestion et de la direction du Groupe.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance sont tous signataires de "La charte du membre du Conseil de Surveillance", établie en février 1997 et actualisée en 2006 et 2011, qui définit leurs droits et obligations (règles générales et règles particulières).

Le Conseil de Surveillance comprend aujourd'hui onze membres :

Monsieur Didier Domange en tant que Président, Monsieur Louis Desanges en tant que Vice-Président, Monsieur Marc Assa, Madame Élisabeth Domange, Madame Laure Hauseux, Monsieur Vincent Gerondeau, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Edmond Marchegay, Monsieur Robert Maréchal, Monsieur Marc Schelcher et la société FFP représentée par Monsieur Robert Peugeot ; cinq d'entre eux sont "indépendants" (Monsieur Marc Assa, Madame Laure Hauseux, Monsieur Vincent Gerondeau, Madame Gilberte Lombard et Monsieur Edmond Marchegay) au sens défini par les critères du code AFEP/MEDEF ; ils apportent au Conseil leurs expériences multiples, tant au niveau de leurs propres pratiques industrielles qu'au niveau international.

Trois membres sont des femmes.

Aucun membre du Conseil n'exerce de fonction de direction générale, tant au niveau de la maison mère du Groupe que de ses filiales.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni six fois aux dates fixées, à savoir : les 27 septembre et 17 novembre 2011, les 10 janvier, 16 février, 19 avril et 12 juillet 2012. Les membres du Conseil se sont montrés très assidus aux réunions avec un taux de présence moyen de plus de 92 %.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

À chaque réunion du Conseil, ses membres examinent le tableau de bord de l'activité en comparaison avec les budgets, les résultats du Groupe, les développements externes par acquisitions, les ventes de sociétés qui ne représentent pas ou plus le cœur d'activité de votre Société ; des réunions stratégiques majeures ont lieu en cas de besoin ; trois réunions sont plus particulièrement dédiées à l'examen semestriel et annuel des comptes. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont adressés sous forme de projet à ses membres le plus rapidement possible après la réunion et approuvés définitivement lors de la séance suivante avant d'être retranscrits dans le registre des procès-verbaux, où ils sont signés par le Président et un membre du Conseil.

LES COMITÉS

Afin de suivre les recommandations dévolues au gouvernement d'entreprise, votre Conseil, sur proposition de son Président, a créé dès 1995 trois comités : le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et le Comité de Sélection.

Ces trois Comités sont formalisés chacun dans des chapitres spécifiques du règlement intérieur du Conseil de Surveillance et des Comités où y sont définis leur rôle, leur composition, le nombre de leurs réunions, leurs moyens, la rémunération de leurs membres ainsi que l'établissement d'un procès-verbal après chaque réunion.

■ Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice. Il s'est réuni deux fois pour examiner les comptes semestriels et les comptes consolidés annuels du Groupe de même que l'allocation d'écarts d'acquisition, et une fois pour s'assurer du déroulement et de la méthodologie des audits. Le Comité est composé de quatre membres du Conseil (Madame Gilberte Lombard en tant que Présidente, Monsieur Didier Domange, Monsieur Louis Desanges, la société FFP représentée par Monsieur Robert Peugeot) ; les Commissaires aux comptes ainsi que le Directeur Administratif et Financier assistent également à ces réunions.

■ Le Comité de Rémunération se réunit généralement deux fois durant l'exercice ; il s'est réuni quatre fois cette année. Ses membres, au nombre de quatre (Monsieur Didier Domange, en tant que Président, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Marc Assa, Monsieur Edmond Marchegay) sont chargés par le Conseil de Surveillance de se prononcer sur la rémunération des principaux dirigeants (membres du Directoire et du Comité exécutif), l'attribution d'options de souscription à ces dirigeants dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales, la rémunération du Président du Conseil de Surveillance et la répartition des jetons de présence au sein du Conseil.

■ Le Comité de Sélection se réunit quand cela est nécessaire ; il s'est réuni une fois cette année. Ses membres sont au nombre de quatre : Monsieur Louis Desanges en tant que Président, Monsieur Didier Domange, Monsieur Vincent Gerondeau et Monsieur Edmond Marchegay. Cette structure permet la sélection des membres du Conseil de Surveillance et des dirigeants du Groupe ; le Comité est également chargé de réfléchir à la composition du Conseil.

Après chaque Comité, le Conseil de Surveillance est informé de toutes les propositions et observations émises par ceux-ci.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale Mixte du 10 janvier 2011 a fixé le montant maximal des jetons de présence allouables aux membres du Conseil à 400 000 €.

Le Conseil de Surveillance, lors des séances des 18 novembre 2010 et 12 juillet 2011, a approuvé la proposition du Comité de Rémunération de fixer les jetons de présence de façon individuelle selon les critères suivants :

- le Président reçoit 70 000 € ;
- le Vice-Président reçoit un droit fixe complémentaire de 5 000 € ;
- chacun des membres se voit allouer de manière forfaitaire et annuelle la somme de 15 000 € (à l'exclusion du Président) ;
- il est institué une prime d'assiduité de 1 000 € par séance, plafonnée à 5 000 €.

Par ailleurs, les membres des Comités se voient attribuer un jeton de présence de manière forfaitaire à hauteur de :

- 6 000 € pour les membres du Comité d'Audit et 10 000 € pour son Président ;
- 4 000 € pour les membres du Comité de Rémunération et 6 000 € pour son Président ;
- 1 000 € pour les membres du Comité de Sélection par réunion avec un plafond de 2 000 €.

Directoire

Olivier Zarrouati
Président du Directoire

Maurice Pinault
Membre

Conseil de Surveillance

Didier Domange
Président du Conseil de Surveillance

Louis Desanges
Vice-Président

Marc Assa ⁽¹⁾
Membre

Élisabeth Domange
Membre

Laure Hauseux ⁽¹⁾
Membre

Vincent Gerondeau ⁽¹⁾
Membre

Gilberte Lombard ⁽¹⁾
Membre

Edmond Marchegay ⁽¹⁾
Membre

Robert Maréchal
Membre

Marc Schelcher
Membre

FFP
Membre, représentée par Robert Peugeot

Équipe de Direction

Olivier Zarrouati ⁽²⁾
Président du Directoire

Maurice Pinault ⁽²⁾
Membre du Directoire
Directeur Général Délégué au Développement

Jean-Jacques Jégou ⁽²⁾
Directeur Administratif et Financier

Yannick Assouad ⁽²⁾
Directeur Général de la branche Aircraft Systems ⁽³⁾

Christian Novella ⁽²⁾
Directeur Général de la branche AeroSafety & Technology ⁽⁴⁾

Mike Rozenblatt ⁽²⁾
Directeur Général de la branche Cabin Interiors

Gilles Debray ⁽²⁾
Directeur Général de Zodiac Services ⁽⁵⁾

Adri Ruiters ⁽²⁾
Vice-Président Exécutif,
Délégué auprès des compagnies aériennes

Pierre Antony Vastra ⁽⁶⁾
Directeur de la Communication et des Relations Investisseurs

Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Fidaudit,
membre du réseau Fiducial

(1) Membre indépendant.

(2) Membre du Comité exécutif (Comex) au 31 août 2012.

(3) À compter du 1^{er} septembre 2012 : Directeur Général de Zodiac Aircraft Systems

(4) À compter du 1^{er} septembre 2012 : Directeur Général de Zodiac Seats.

(5) À compter du 1^{er} septembre 2012 : Directeur Général de Zodiac AeroSafety.

(6) À compter du 1^{er} septembre 2012 : membre du Comex.

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

FONCTIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE AU 31 AOÛT 2012

Membres	Date de nomination ou renouvellement	Fonctions dans la Société	Autres fonctions ou mandats
Olivier Zarrouati	15 novembre 2007, renouvelé le 17 novembre 2011	Président du Directoire ⁽¹⁾	Mandats d'Administrateur : SOCIÉTÉS DU GROUPE France : Intertechnique, Zodiac Seats France ⁽²⁾ Autres pays : Air Cruisers Company LLC (États-Unis), Avox Systems Inc. (États-Unis), C&D Aerospace Canada Co. (Canada), C&D Zodiac Inc. (États-Unis), Esco (États-Unis), Heath Tecna (États-Unis), Icore GmbH (Allemagne), Icore International Ltd (Royaume-Uni), Mag Aerospace Industries Inc. (États-Unis), Parachutes Industries of Southern Africa Pty (Afrique du Sud), Sicma Aero Seat Services (États-Unis), Zodiac Aerospace UK Ltd (Royaume-Uni), Zodiac US Corporation (États-Unis)
Maurice Pinault	13 septembre 2008 renouvelé le 25 septembre 2012	Membre du Directoire ⁽¹⁾	Mandats d'Administrateur : SOCIÉTÉS DU GROUPE France : C&D Adder, Zodiac Seats France ⁽²⁾ Autres pays : C&D Aerospace Canada Co. (Canada), C&D Zodiac Inc. (États-Unis), MAG Aerospace Industries Inc. (États-Unis), Sicma Aerospace Services (États-Unis), Zodiac Holding Sicma Aerospace SL (Espagne)

(1) Mandat renouvelé pour une période de quatre années par le Conseil de Surveillance.

(2) Nouvelle dénomination sociale de Sicma Aero Seat au 1^{er} septembre 2012.

1. RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2011/2012

Le Comité de Rémunération a proposé au Conseil de Surveillance, qui l'a adopté le 18 novembre 2010, d'arrêter la rémunération à effet du 1^{er} septembre 2010 du Président du Directoire, Monsieur Olivier Zarrouati, à 500 000 € et de Monsieur Maurice Pinault, membre du Directoire, à 300 000 €. Celles-ci n'ont pas été modifiées depuis cette date.

Par ailleurs, pour chacun des membres du Directoire, ce fixe est majoré d'une fraction variable à payer au titre de l'exercice clos le 31 août 2012, selon les critères suivants :

L'objectif de l'exercice "n" est basé sur un objectif de résultat net du Groupe prenant en compte la réalisation de l'exercice clos "n - 1" et le budget de l'année "n". La comparaison de la performance réalisée par rapport à cet objectif, dans une fourchette de réalisation de 80 % à 100 %, donne le "taux de réalisation" de l'objectif. Le taux appliqué proportionnellement au salaire fixe, fournit le montant de la partie variable qui peut donc atteindre 100 % de la partie fixe.

Il n'existe pas de régime de retraite différentiel en faveur des mandataires sociaux (de même pour les membres du Comité exécutif) de Zodiac Aerospace.

À la clôture de l'exercice, il existe une indemnité spécifique prévue en cas de départ du Président du Directoire, comme décrit ci-contre.

Conformément au Code AFEP/MEDEF auquel adhère Zodiac Aerospace, le Président du Directoire, Monsieur Zarrouati, avait décidé de démissionner de son contrat de travail à compter du 1^{er} décembre 2009.

Le Conseil de Surveillance avait adopté, lors de sa séance du 19 novembre 2009, la mise en place d'un nouveau régime au titre du mandat de Monsieur Zarrouati, qui prévoyait les engagements suivants :

a) Indemnité en cas de départ contraint de ses fonctions de mandataire social, soumise à conditions de performance

Cet engagement a pris fin avec le renouvellement de mandat de Monsieur Zarrouati le 17 novembre 2011.

b) Indemnité de non-concurrence

En cas de départ de Monsieur Zarrouati du Groupe, il est prévu, en contrepartie d'un engagement de non-concurrence d'une durée maximale d'un an, le versement à Monsieur Zarrouati d'une indemnité mensuelle égale à un mois de sa rémunération brute moyenne mensuelle perçue au cours des douze derniers mois de présence.

Cette indemnité sera donc au maximum de 12 mois de rémunération brute telle que définie ci-dessus. Il est toutefois convenu que cet accord pourra être levé au moment du départ de Monsieur Zarrouati, la Société sera alors déchargée du versement de cette indemnité à condition de notifier cette levée dans les 60 jours suivant la fin du mandat de Monsieur Zarrouati.

2. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX SUR L'EXERCICE

a) Salaires et avantages

(en euros)	Fixe	Variable ⁽¹⁾	Avantage en nature	Total
Maurice Pinault	300 000	300 000	4 980	604 980
Olivier Zarrouati	500 000	500 000	9 318	1 009 318
TOTAL	800 000	800 000	14 298	1 614 298

(1) Le montant de la rémunération variable de Messieurs Pinault et Zarrouati au titre de l'exercice 2011/2012, payable après le 1^{er} septembre 2012, est respectivement de 300 000 € et 500 000 €.

b) Stock-options et actions gratuites

	Maurice Pinault		Olivier Zarrouati		
	Plan 07b	Plan 2011	Plan 07a ⁽¹⁾	Plan 07b	Plan 2011
1. Stock-options :					
Options non exercées au 31/08/2011	84 640	-	79 350	63 480	-
Attributions de l'exercice ⁽²⁾	-	32 000	-	-	-
Options exercées en 2011/2012	-	-	79 348	-	-
Options non exercées au 31/08/2012	84 640	32 000	2	63 480	-
Prix de l'exercice (en euros)	41,11	62,34	49,29	41,11	-
Date d'expiration	03/12/2015	29/12/2019	13/02/2015	03/12/2015	-
2. Actions gratuites :					
Actions en période d'acquisition ⁽³⁾	-	16 000	-	-	53 334
Date de droit d'acquisition	-	29/12/2013	-	-	29/12/2013

(1) Plan attribué sur l'exercice 2006/2007.

(2) Plan attribué le 29 décembre 2011. Les actions issues de ce plan ne pourront être cédées avant le 29 décembre 2014.

(3) L'ensemble des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux est assorti d'une condition de performance, d'une condition de présence de deux ans suivant la date d'attribution, soit jusqu'au 29 décembre 2013, et d'une condition de conservation jusqu'au 29 décembre 2015.

Les actions, au titre de la condition de performance, sont acquises au cas où l'objectif tel que défini par le calcul de la rémunération variable, énoncée ci-dessus, est atteint à 100 %, en moyenne sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013. Le nombre d'actions acquises est réduit en cas d'atteinte partielle de l'objectif jusqu'à s'annuler en cas d'atteinte à 80 % en moyenne sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013. Le nombre d'actions acquises dans ce cas est proportionnel entre ces deux bornes.

Il est rappelé que les attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites aux mandataires sociaux ont lieu une fois tous les quatre ans, sauf entrée de nouveau mandataire social.

3. DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES DIRIGEANTS ET PERSONNES ASSIMILÉES (ARTICLE 621-18-2 DE LA LOI DU 20 JUILLET 2005 ET RÈGLEMENT AMF 222-15-2 ET 3 DU 20 MARS 2006)

Les opérations réalisées à ce titre sur la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012 ont été au nombre de quatre et sont déposées et détaillées sur le site de l'AMF réservé à cet effet et consultable à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>

FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 AOÛT 2012

Membres	Date de nomination ou renouvellement	Exercice de fin de mandat	Fonctions dans la Société	Jetons de présence en K€ perçus au titre de l'exercice en 2011/2012	Autres fonctions ou mandats
Didier Domange	08/01/2008	2013	- Président du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit - Président du Comité de Rémunération - Président du Comité de Sélection	190 ⁽¹⁾	- Administrateur de Zodiac Seats France ⁽²⁾ - Représentant de CICOR au Conseil d'Administration de la Banque Transatlantique - Président du Conseil de Surveillance de Fidoma
Louis Desanges	10/01/2012	2017	- Vice-Président du Conseil de Surveillance - Président du Comité de Sélection - Membre du Comité d'Audit	32	- Gérant de Omnium Delabordère - Membre du Conseil de Surveillance de la société Altergie - Administrateur de Ecod'Air EI, Ecod'Air EA - Administrateur de la Compagnie Solaire du Gallion
Marc Assa	10/01/2012	2013	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité de Rémunération <i>Membre indépendant ⁽³⁾</i>	24	- Administrateur de BGL BNP Paribas Luxembourg, Axa Luxembourg - Président du Conseil d'Administration de CDCL Luxembourg - Membre du Conseil de Surveillance Nora Systems, Allemagne
Élisabeth Domange	10/01/2012	2013	- Membre du Conseil de Surveillance	18	- Chef d'exploitation agricole - Membre du Conseil de Surveillance de Fidoma
FFP, représentée par Robert Peugeot	18/12/2006	2012	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit	26	- Président Directeur Général de FFP - Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA, de Hermes International et de IDI Emerging Markets - Administrateur de Faurecia, Sanef, Imerys, Holding Reinier, Établissements Peugeot Frères, Sofina, DKSH - Représentant de FFP Invest, Président de Financière Guiraud SAS - Gérant de SCI Rodom et de SCI CHP Gestion

(1) Rémunération globale, y compris jetons de présence.

(2) Nouvelle dénomination sociale de Sicma Aero Seat au 1^{er} septembre 2012.

(3) L'indépendance des membres du Conseil a été examinée par celui-ci lors de sa réunion du 25 septembre 2012. Le Conseil a considéré que l'ancienneté acquise au titre des fonctions de membre du Conseil de Surveillance n'affecte pas l'indépendance mais permet au contraire l'acquisition d'une connaissance profonde de l'entreprise, de son environnement et de ses produits, constituant une valeur ajoutée très importante pour le Conseil et nécessaire dans le cadre d'une industrie à cycle long.

Membres	Date de nomination ou renouvellement	Exercice de fin de mandat	Fonctions dans la Société	Jetons de présence en K€ perçus au titre de l'exercice en 2011/2012	Autres fonctions ou mandats
Vincent Gerondeau	10/01/2011	2017	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité de Sélection <i>Membre indépendant</i> ⁽³⁾	21	- Président de Clairsys SAS
Laure Hauseux	10/01/2011	2017	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit ⁽⁴⁾ <i>Membre indépendant</i> ⁽³⁾	20	
Gilberte Lombard	18/12/2006	2012	- Membre du Conseil de Surveillance - Présidente du Comité d'Audit - Membre du Comité de Rémunération <i>Membre indépendant</i> ⁽³⁾	34	- Administrateur de CGG Veritas - Administrateur de Robertet
Edmond Marchegay	10/01/2012	2013	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité de Rémunération - Membre du Comité de Sélection <i>Membre indépendant</i> ⁽³⁾	23	- Membre du Conseil de Surveillance de Banque J.P. Hottinguer - Président du Conseil d'Administration de la Société Immobilière et de Services du CUI - Membre du Comité de Surveillance de Girard Agediss - Membre du Conseil de Surveillance de Devotis
Robert Maréchal	10/01/2012	2013	- Membre du Conseil de Surveillance	18	- Administrateur de Tech Industrie
Marc Schelcher	12/01/2009	2012	- Membre du Conseil de Surveillance	20	

(3) L'indépendance des membres du Conseil a été examinée par celui-ci lors de sa réunion du 25 septembre 2012. Le Conseil a considéré que l'ancienneté acquise au titre des fonctions de membre du Conseil de Surveillance n'affecte pas l'indépendance mais permet au contraire l'acquisition d'une connaissance profonde de l'entreprise, de son environnement et de ses produits, constituant une valeur ajoutée très importante pour le Conseil et nécessaire dans le cadre d'une industrie à cycle long.

(4) À effet du 1^{er} septembre 2012.

GESTION DES RISQUES

Le Groupe Zodiac Aerospace mène une politique de gestion raisonnée des risques inhérents à son activité dont les enjeux majeurs sont la protection du patrimoine confié par nos actionnaires ainsi que la sécurité des personnes, les intérêts des clients et des consommateurs, l'environnement.

RISQUES LIÉS AUX PROGRAMMES

Les conditions économiques locales, régionales et internationales peuvent avoir un impact à moyen terme sur les activités du Groupe et, par conséquent, sur les résultats financiers du Groupe. Parmi ces risques figurent :

1. Retournement du cycle aéronautique

Le rythme des commandes d'avions présente des tendances cycliques liées à l'évolution du trafic pour passagers, au rythme de vieillissement et de renouvellement des flottes d'avions, ainsi qu'aux décisions d'équipements et à la santé financière des compagnies aériennes. Le Groupe Zodiac Aerospace estime que les cycles pourraient affecter son niveau d'activité et avoir un effet défavorable sur sa situation financière future.

De plus, des événements exceptionnels (terrorisme, pandémie, catastrophes naturelles, catastrophes aériennes) pourraient avoir de fortes répercussions sur le trafic aérien et par conséquent sur les marchés d'équipements aéronautiques de Zodiac Aerospace.

En 2011/2012, environ 82 % du chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe concerne les activités d'aviation civile.

2. Évaluation du marché

Les activités de Zodiac Aerospace impliquent la mise en jeu d'investissements significatifs, notamment en matière de recherche et développement. Ces programmes d'investissements supposent une rentabilisation à long terme. Les hypothèses de marché et de rentabilité retenues par le Groupe pourraient ne pas se vérifier et les produits ayant fait l'objet de ces investissements pourraient ne pas tous connaître un succès commercial suffisant pour rentabiliser l'investissement initial (cf. note sur les immobilisations incorporelles).

3. Baisse des commandes de défense

Une réduction des commandes liées aux marchés de défense ou un report de certains programmes pourraient affecter les activités militaires de Zodiac Aerospace. En 2011/2012, environ 14 % du chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe concerne des activités de défense. Par ailleurs, le Groupe Zodiac Aerospace est en conformité avec la convention d'Oslo.

4. Concurrence et retards de programmes

Zodiac Aerospace est confrontée à une concurrence sur tous les marchés sur lesquels le Groupe intervient.

Les hypothèses économiques et les hypothèses de programmes fixées par le Groupe ont été prises en compte dans l'élaboration du budget et du *business plan*.

Les difficultés rencontrées par certains constructeurs sur leurs programmes peuvent entraîner la révision des calendriers de livraison

et des retards dans le planning de réalisation des nouveaux avions pouvant affecter le rythme de réalisation du chiffre d'affaires aéronautique de Zodiac Aerospace.

La production et/ou l'assemblage des produits du Groupe sont répartis sur de nombreux sites de par le monde, ce qui minimise les risques liés à l'interruption accidentelle d'activité d'un de nos sites.

RISQUES LIÉS AUX PRODUITS VENDUS

Le Groupe Zodiac Aerospace est exposé aux risques d'actions en garantie de ses clients et consommateurs et ces risques ont été raisonnablement provisionnés. Par ailleurs, pour prévenir le cas d'un produit défectueux causant des dommages aux tiers, le Groupe Zodiac Aerospace est couvert par des polices d'assurances en responsabilité civile (voir paragraphe Assurances).

Le Groupe peut être exposé à des pénalités en cas de non respect des délais de livraison.

RISQUES DE TAUX ET RISQUES DE CHANGE

1. Risque de change

Le Groupe Zodiac Aerospace, du fait de ses activités aéronautiques, est exposé principalement aux fluctuations de la parité euro/dollar.

Le Groupe a réalisé en 2011/2012 environ 46 % du chiffre d'affaires et environ 49 % du résultat opérationnel courant à partir de ses filiales implantées aux États-Unis, ainsi qu'environ 22 % de son chiffre d'affaires total facturé par ses sociétés européennes, donc exposées au risque de transaction lié à la parité euro/dollar.

Afin de limiter l'effet direct de l'évolution de cette parité euro/dollar, le Groupe Zodiac Aerospace mène des actions pour augmenter la part de ses flux d'achat en dollars à partir de ses bases "euros".

Cette démarche permet une couverture "naturelle" sur le dollar qui, sur l'exercice 2011/2012, a été d'environ 34 % du montant des flux de ventes en dollars générés par des sociétés sises en zone Euro. D'autre part, le Groupe couvre l'exposition transactionnelle résiduelle de ses positions actives et/ou passives et ponctuellement, ses positions futures de flux de dollars de transaction via des instruments financiers.

2. Risque de taux

Le Groupe se finance essentiellement en taux variable. Les détails relatifs aux risques de taux et de change sont traités dans la note 2 aux états financiers consolidés.

La démarche est de couvrir le risque du taux variable par la mise en place d'instruments d'échange à taux fixe afin que le Groupe soit essentiellement financé à taux fixe.

RISQUES LIÉS AU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative directement aux fluctuations des prix et de la disponibilité des matières premières et de l'énergie. Il peut l'être principalement au travers de l'activité de ses clients qui peut être affectée par le cours du baril de pétrole pour les compagnies aériennes par exemple, ce qui peut créer alors un risque de solvabilité de ces compagnies aériennes. De ce fait, le Groupe n'a pas de politique de couverture sur ces "produits".

RISQUES LIÉS A LA CHAÎNE LOGISTIQUE

Du fait de la croissance externe du Groupe et de la relocalisation de certains achats en zone dollar, le Groupe doit développer une structure centralisée pour piloter les risques liés à la chaîne d'approvisionnement tels que la gestion de la relation fournisseur, le suivi des fournisseurs critiques, l'amélioration de la qualité et de la ponctualité de livraison, l'amélioration du processus d'analyse et de sélection des fournisseurs, la gestion des contrats cadres, etc.

RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Groupe poursuit le déploiement de systèmes d'information cohérents dans l'ensemble de ses filiales, afin d'améliorer le service aux clients, la qualité de la gestion et de minimiser les risques inhérents à des systèmes locaux obsolètes. Dans ce cadre, il concentre ses investissements sur un nombre limité de logiciels, qu'il déploie au sein du Groupe (Movex M3, Lotus Notes, Catia, Hyperion). Cette concentration a pour objectif de réduire les risques d'implantation et d'exploitation.

Cette dépendance accrue envers des systèmes d'information communs à l'ensemble du Groupe peut entraîner des risques relatifs à l'intégrité et à la confidentialité des données, ainsi qu'à une éventuelle interruption des services informatiques. Divers moyens sont mis en place pour faire face à ces risques tels que *back-up*, procédures de sauvegarde, procédures de redémarrage, gestion des droits d'accès des utilisateurs, etc. Malgré ceux-ci, une défaillance pourrait se traduire par des pertes de données, des erreurs et/ou des retards préjudiciables à la bonne marche de l'entreprise et donc à ses résultats. De longues périodes de tests avant démarrage des nouveaux systèmes et le suivi d'une politique rigoureuse des systèmes d'information (Comité de pilotage) visent à garantir la fiabilité, la confidentialité, la séparation des tâches suffisante et la disponibilité nécessaire.

RISQUES LIÉS À LA CROISSANCE EXTERNE

La poursuite d'une stratégie de leadership a conduit le Groupe Zodiac Aerospace, depuis plus de trente ans, à accompagner de manière permanente sa croissance organique par de la croissance externe.

La croissance externe suppose la capacité d'intégrer efficacement l'entreprise rachetée et de dégager des synergies, capacité que le Groupe Zodiac Aerospace a construite au fil de ces années au travers des acquisitions réalisées. Le suivi régulier de l'avancement des projets en Comités exécutif et de branches permet les actions d'intégration.

Toutefois, en dépit des moyens mis en œuvre et des efforts réalisés dans le cadre des processus d'intégration, la réussite n'est jamais assurée à l'origine et dépend parfois aussi de facteurs exogènes.

RISQUES INDUSTRIELS ET DE SÉCURITÉ

Cet exercice a été marqué par la poursuite des actions en matière de gestion du risque industriel et de la protection des biens du Groupe.

A) SÉCURITÉ

1. Amener à zéro le risque d'accident

Dans toutes ses entités, le Groupe donne la priorité absolue à la sécurité au travail et entend amener à zéro le risque d'accident. Pour y parvenir, il s'est fixé des objectifs prioritaires, repris dans sa Charte Environnement et Risques de juillet 2011 : identifier toutes les situations dangereuses et engager des actions pour les supprimer, poursuivre les actions de réduction des risques, prévenir les maladies professionnelles par des conditions de travail adaptées, analyser tous les accidents du travail et événements ayant généré un risque.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs outils ont été mis en place sur l'ensemble des entités du Groupe.

Un premier outil permet de centraliser les données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Ces données comprennent notamment le nombre des accidents, les circonstances et les causes de ces accidents. Cette mutualisation des données permet notamment d'informer les autres sociétés du Groupe des actions correctrices mises en place, qui ainsi ont connaissance de tous les éléments pour prévenir la survenue d'une situation identique sur leur site.

Une échelle interne de cotation de la gravité des accidents avec arrêt a été mise en place durant l'exercice passé, afin de suivre l'amélioration de la gestion de ce risque par entité.

À partir d'un certain niveau de gravité, un compte rendu d'accident doit être envoyé par la Direction locale à la Direction Générale du Groupe. Ce compte rendu détaille les circonstances de l'accident, les causes et les actions mises en œuvre à court et moyen terme.

Un second outil imposé par le Groupe pour prévenir les situations dangereuses est la mise en place d'une évaluation des risques au poste de travail. Durant cet exercice, plus de 70 % des sociétés du Groupe ont renforcé leur évaluation des risques au poste de travail afin d'assurer une exhaustivité de l'identification des situations potentiellement dangereuses et permettre la mise en œuvre des actions correctives ou préventives visant à réduire ou éliminer ces risques.

2. Des comités pour améliorer le benchmark

Sur cet exercice, des comités sécurité ont eu lieu en France et en Amérique du Nord réunissant les responsables sécurité des entités localisées respectivement dans ces deux pays. Ces réunions ont pour objectif de favoriser le benchmark et le partage de bonnes pratiques en matière de sécurité. Elles permettent également de présenter les directives du Groupe, de faire un focus sur un ou plusieurs points réglementaires spécifiques, de mettre en avant les bonnes pratiques mises en œuvre sur des sites du Groupe... L'objectif du Groupe est d'étendre ce type de comité à l'ensemble des pays où le Groupe est localisé.

3. Une veille réglementaire française renforcée

Les sociétés françaises, informées des nouvelles exigences législatives via une veille réglementaire mensuelle, ont engagé en 2012 des plans d'actions relatifs à la prévention de la pénibilité, bien que moins de la moitié de leur effectif soit exposée à au moins un facteur de pénibilité. Décision ayant été prise de piloter cette nouvelle exigence au niveau du Groupe, un groupe de travail a été constitué pour harmoniser les actions à mener. Les premières formations avec des ergonomes ont été réalisées sur trois sites pilotes. Ces formations ont réuni à la fois des représentants des méthodes, de sécurité, de santé et des membres du CHSCT, ainsi que du département Lean. Ces formations ont déjà permis d'améliorer l'ergonomie de certains postes de travail. Cette initiative va être déployée sur les autres entités françaises en parallèle des actions engagées pour améliorer les postes de travail qui pourraient s'avérer présenter un facteur de pénibilité.

4. Une vision globale

Un reporting assure une consolidation des données telles que le suivi de l'utilisation des produits chimiques, le suivi du nombre de postes ne présentant pas de risque pour nos salariés, la conformité réglementaire...

Depuis l'exercice passé, la consolidation de ces données se fait pour l'ensemble des sociétés du Groupe permettant une vision globale.

B) DOMMAGES AUX BIENS ET PERTES D'EXPLOITATION

1. Partenariat avec les assureurs

Pour assurer sa pérennité, le Groupe a poursuivi sa gestion du risque industriel. Ses axes prioritaires sont, d'une part, d'améliorer la protection incendie des sites en prenant en compte les rapports des visites des ingénieurs de FM Insurance, et d'autre part, de déployer un plan de continuité d'activités.

Dix-neuf unités de production ont été classées RHP (Risque Hautement Protégé) en 2011/2012, soit plus d'un quart des sites du Groupe. Ce classement est propre à notre assureur. Il s'appuie sur le recensement des sites visités. Ce périmètre évolue chaque année, modifiant les données d'un exercice à l'autre.

L'élaboration d'une grille des risques par site qui s'appuie sur les rapports de visite des ingénieurs salariés de l'assureur, spécialisés dans la gestion de ces risques, contribue à l'amélioration de la protection des sites contre l'incendie et les catastrophes naturelles et au déploiement d'un plan de continuité d'activités sur tous les sites sensibles. La mise à jour de cette grille durant l'exercice a conduit à réviser la liste des sites nécessitant une amélioration de leur protection ou le déploiement d'un plan de continuité d'activités.

Cette grille de risques intègre le classement réalisé par les ingénieurs "terrain" de notre assureur et permet d'évaluer la qualité du risque associée au site.

CLASSEMENT DES RISQUES

Classement	Août 2008	Août 2009	Août 2010	Août 2011	Août 2012
A ⁽¹⁾	12	16	18	19	19
B ⁽²⁾	10	13	13	12	10
C ⁽²⁾	28	29	37	35	39
D ⁽³⁾	6	5	5	8	3
E ⁽⁴⁾	1	2	0	0	0
TOTAL SITES	57	65	73	74	71

(1) A = RHP (Risque Hautement Protégé).

(2) B et C : risque faible.

(3) D : risque moyen.

(4) E : risque élevé.

Le périmètre de visite a évolué, passant de 57 sites (fin de l'exercice 2007/2008) à 71 sites (sur cet exercice).

Depuis deux exercices, il n'y a plus de site classé E. Les actions sont en cours pour atteindre l'objectif fixé par le Groupe, à savoir le classement de 100 % des sites entre A et C.

2. Plan de continuité d'activités

Le Groupe a continué le déploiement des plans de continuité d'activités (PCA). Ces PCA permettent notamment d'évaluer les risques et les modes de redémarrage des activités de production internes et sous-traitées en cas de sinistre important sur un de nos sites.

3. Politique générale d'assurance du Groupe

La politique du Groupe en matière d'assurance est de protéger son patrimoine contre la survenance de risques qui pourraient l'affecter. Ce transfert des risques auprès de l'assurance s'accompagne d'une politique de protection et de prévention.

■ Programmes mondiaux intégrés

Le Groupe a mis en place, auprès d'assureurs de premier rang, un programme mondial pour garantir ses risques principaux, à savoir : dommages aux biens et pertes d'exploitation, responsabilité civile.

[Dommages aux biens et pertes d'exploitation](#)

La garantie des risques de dommages aux biens de l'entreprise et les pertes d'exploitation consécutives s'élève, pour les risques usuels (incendie, explosion, etc.), à 300 M€ par sinistre et par an ou tous sinistres agrégés par an pour les sites industriels et de stockage, via une police souscrite auprès de FM Insurance.

Ce montant a été calculé en prenant l'hypothèse du risque maximum possible, en concertation avec l'assureur et ses experts. Il existe des seuils inférieurs pour d'autres types de sinistres plus spécifiques ou plus localisés, comme les tremblements de terre dans certaines zones d'implantation de sites tels que définis au paragraphe 1 ci-dessus.

Cette garantie tient compte des mesures de protection mises en place dans les sites du Groupe qui font l'objet de visites Ingénierie Prévention par les services spécialisés de FM Insurance.

[Responsabilité civile](#)

Toutes les filiales du Groupe sont intégrées dans un programme mondial d'assurance responsabilité civile, couvrant leur responsabilité du fait de leur exploitation et leur responsabilité du fait des produits qu'elles fabriquent, au travers de deux polices, l'une spécifique aux activités aéronautiques, et la seconde spécifique aux autres activités du Groupe.

Les montants de garantie sont fonction de la quantification des risques raisonnablement escomptables par le Groupe, compte tenu de son activité. Par ailleurs, le Groupe garantit la responsabilité civile de ses mandataires sociaux et dirigeants dans le cadre d'une police d'assurance spécifique.

[Transports](#)

La police d'assurance de transport du Groupe couvre les dommages aux marchandises transportées quel que soit le mode de transport : maritime, terrestre ou aérien dans le monde entier.

Ce programme garantit les risques de transport à hauteur de 4 M€ par événement.

■ **Polices locales**

Pour des assurances plus spécifiques, des polices sont souscrites localement par chaque société du Groupe selon ses besoins.

GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions qui pourraient générer un risque de contrepartie pour le Groupe sont les suivantes :

A) INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les transactions du Groupe sur ces produits ont pour seul objectif de réduire son exposition globale aux risques de change et de taux résultant de ses opérations courantes.

Ces transactions sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Le détail des risques de change, de taux et des instruments attachés est décrit dans la note 2-A, B et C des états financiers consolidés.

B) PLACEMENTS FINANCIERS TEMPORAIRES

Du fait de sa structure financière, le Groupe n'est excédentaire en trésorerie que sur des périodes extrêmement courtes (inférieures au mois) ; ces excédents sont placés au travers d'instruments monétaires de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

C) COMPTES CLIENTS

Au 31 août 2012, le Groupe n'a pas identifié de risque de contrepartie significatif non provisionné dans les états financiers. La variété et la multiplicité des réseaux de commercialisation du Groupe limitent le risque et la probabilité d'un impact majeur à ce titre sur les comptes consolidés du Groupe. La catégorie de clients présentant un facteur de risques qui pourrait être plus significatif est celle des compagnies aériennes qui font l'objet d'un suivi spécifique quant à leurs encours consolidés, pouvant conduire à un blocage des livraisons les concernant jusqu'à obtention de garanties de paiement/recouvrement minimisant ce risque.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du financement du Groupe est centralisée, l'ensemble des excédents de trésorerie ou les besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation le permet, étant placés auprès de la société mère ou financé par celle-ci.

L'équipe centrale de trésorerie assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec ses besoins.

Le détail des échéances des instruments utilisés et des sources de financement mobilisables figure dans les notes 21.1 et 21.2 des états financiers consolidés.

Le Groupe a un risque de financement faible après la renégociation de son crédit syndiqué signé le 9 août 2011, lui assurant l'accès aux liquidités nécessaires pour un montant de 1,3 milliard d'euros jusqu'en juin 2015.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Il n'existe pas de faits exceptionnels et litiges autres que ceux traités dans la note 24.2 des états financiers consolidés.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens, ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou sur la rentabilité du Groupe, autres que celles qui sont reflétées dans les comptes ou mentionnées dans les notes annexes.

INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Les informations concernant l'action Zodiac Aerospace, son évolution et les statistiques boursières figurent dans la brochure "ELEMENTS # 2011-2012", en pages 46 et 47.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Zodiac Aerospace mène depuis de nombreuses années une politique d'attribution d'options de souscription d'actions à ses mandataires et collaborateurs, en France et à l'étranger, afin de récompenser et renforcer leur attachement au Groupe en les associant à la performance du titre Zodiac Aerospace sur le long terme. Le Conseil de Surveillance donne son autorisation préalable pour la mise en place de tout plan d'options de souscription d'actions dans le cadre de l'enveloppe approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les options ont une durée de vie de 8 ans, elles sont attribuées sans rabais par rapport au cours de Bourse et sont exerçables par tranche :

- pour les attributions annuelles, par moitié à chacune des dates anniversaires consécutives à la date d'attribution ;
- pour les attributions aux membres du Comité exécutif (plans pluriannuels) qui ont lieu une fois tous les quatre ans, par quart à chacune des dates anniversaires consécutives à la date d'attribution.

Cette durée d'exercice peut être différente en cas d'attribution à de nouveaux membres du Comité exécutif entre deux périodes de quatre ans.

Les attributions annuelles se font au cours du premier quadrimestre de l'exercice. Durant l'exercice 2011/2012, elles ont eu lieu le 29 décembre 2011 avec un cours d'exercice basé la moyenne des cours du titre des 20 séances boursières précédant le 29 décembre 2011. Les bénéficiaires de plans d'options de souscription ont eu la faculté d'opter pour des actions gratuites en lieu et place d'options de souscriptions d'actions attribuées et ce, dans un ratio d'une action gratuite pour trois options de souscription accordées.

Les attributions individuelles d'options de souscription d'actions sont décidées par le Directoire. Les attributions pour les membres du Directoire sont approuvées par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Rémunération. L'attribution annuelle des options de souscription d'actions du 29 décembre 2011 a porté sur une quantité de 99 895 options (après option telle que décrite ci-dessus) au prix de 62,34 euros attribuées à 105 collaborateurs. Une attribution pluriannuelle de 61 990 options (après option telle que décrite ci-dessus) a été opérée en date du 29 décembre 2011, au prix de 62,34 euros.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

1. Zodiac Aerospace ayant la volonté d'associer l'ensemble de ses salariés au développement du Groupe, a, dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 janvier 2011, approuvée le 29 décembre 2011 un plan d'attribution gratuite d'actions pour l'ensemble des salariés de Zodiac Aerospace des sociétés françaises du Groupe.

Le Directoire a ainsi attribué 59 970 actions Zodiac Aerospace correspondant à l'attribution de 10 actions à chaque salarié, ayant au moins 3 mois d'ancienneté à la date d'attribution du 29 décembre 2011.

2. Il a été attribué par le Directoire en date du 29 décembre 2011, 23 518 actions gratuites dans le cadre du plan annuel d'attribution et 139 338 actions gratuites dans le cadre du programme pluriannuel (après option telle que décrite ci-dessus) y compris celles accordées aux mandataires sociaux (après option telle que décrite ci-dessus). Ces attributions s'inscrivent dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 janvier 2011.

Les actions gratuites attribuées dans le cadre du plan général, ne prévoient pas de condition de performance.

Celles attribuées dans le cadre du plan annuel comportent une condition de performance sur 50 % de celles-ci, et celles attribuées dans le cadre du plan pluriannuel, une condition de performance sur 80 % de celles-ci, à l'exclusion de celles accordées aux mandataires sociaux qui comportent une condition de performance sur 100 % des actions attribuées.

ACTIONS DÉTENUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nombre d'actions
nominatives détenues
au 31/08/2012

Membres du Directoire	
Maurice Pinault	450 050
Olivier Zarrouati	16 435
Membres du Conseil de Surveillance	
Didier Domange	221 838
Louis Desanges	1 043 165
Marc Assa	597
Élisabeth Domange	1 664 319
Gilberte Lombard	500
Edmond Marchegay	500
Robert Maréchal	1 597 756
Marc Schelcher	370 480
FFP	3 303 329
Vincent Gérondeau, y compris indivision	1 203 440
Laure Hauseux	500

CONVENTIONS/ENGAGEMENTS ENTRE ACTIONNAIRES

Il est rappelé que certains actionnaires sont liés par des engagements collectifs de conservation, conclu en application de l'article 787B et 885 I bis du Code général des impôts, enregistrés le 18 juin 2012 auprès de l'administration fiscale. Ces engagements collectifs de conservation courent pour une durée de deux ans prorogeable tacitement par périodes de 12 mois.

Les actionnaires familiaux ont en outre conclu une convention d'incessibilité afin de poursuivre la consolidation de leurs engagements de conservation pris dans le cadre de régimes fiscaux spécifiques. Cette convention court pour une durée initiale d'un an prorogeable tacitement par périodes de 12 mois. Elle prévoit, par exception à l'engagement d'incessibilité, une faculté de respiration à hauteur de 10 % du nombre de titres pactés par chaque signataire, sous réserve que l'ensemble agrégé des titres soumis à ladite convention ne vienne pas à représenter moins de 20 % du capital et des droits de vote de Zodiac Aerospace.

Les titres soumis aux conventions précitées représentent environ 24 % du capital et 35 % des droits de vote exerçables de Zodiac Aerospace (hors titres auto-détenus par la Société).

Les actionnaires mandataires sociaux ou détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote et signataires de ces conventions sont : la famille Louis Desanges, la famille Didier Domange, la famille Vincent Gérondeau, la famille Robert Maréchal, la famille Maurice Pinault, la famille Marc Schelcher et la famille Olivier Zarrouati.

Il est rappelé que certains actionnaires sont liés par un engagement de conservation, conclu en application de l'article 885 I bis du Code général des impôts, enregistré le 21 décembre 2005 aux termes duquel ils se sont engagés à conserver un certain nombre de titres Zodiac Aerospace pendant une durée de 6 ans à compter de cette date, prorogeable tacitement par périodes de 12 mois. Cet engagement est toujours en vigueur. Il confère en outre à ses signataires un droit mutuel de préemption sur les titres engagés. Il a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité par l'avis n° 206C0107, le 17 janvier 2006.

Les contenus détaillés de ces conventions et engagements collectifs de conservation sont disponibles sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org

CAPITAL POTENTIEL AU 31 AOÛT 2012

Le tableau ci-après permet d'apprécier ce que serait l'évolution théorique du capital social de la Société, compte tenu de la création potentielle d'actions résultant de l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions.

ÉVOLUTION THÉORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

	Actions en circulation (hors autocontrôle)	Nombre maximal d'actions possible
Actions ordinaires émises au 31 août 2012	54 345 728	57 125 728
Options de souscription d'actions	1 132 672	1 132 672
Attribution gratuite d'actions	222 826	222 826
Nombre maximum d'actions au total	55 701 226	58 481 226

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale des actionnaires du 10 janvier 2012 a renouvelé l'autorisation donnée au Directoire de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date d'achat, et ce, pour une durée de 18 mois expirant le 10 juillet 2013.

En application des dispositions des articles L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce, le Directoire indique qu'au cours de l'exercice

2011/2012, votre Société n'a pas fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 janvier 2012.

Il est rappelé que votre Société avait fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 janvier 2008 et a procédé, entre février et septembre 2008, à l'acquisition d'actions en vue de la remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe. Le total des titres détenus dans ce cadre au 31 août 2012 s'élève à 2 780 000 titres, correspondant à 4,87 % du capital à la même date.

PRINCIPALES DISPOSITIONS STATUTAIRES

Dénomination sociale

Zodiac Aerospace

Siège social

61 rue Pierre Curie
78370 Plaisir – France

Forme, nationalité et législation

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par les dispositions législatives et réglementaires françaises en vigueur et à venir.

Constitution et durée

La Société a été créée en 1908.
La durée de la Société expirera le 12 mars 2033, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Registre du commerce et des sociétés

729 800 821 RCS Versailles
Code NAF : 7010Z

Exercice social

Du 1^{er} septembre au 31 août.

Objet social (article 3 des statuts)

- L'étude, la construction, la vente, l'achat, la location et la représentation de tous matériels de navigation maritime et de navigation aérienne de toutes natures et de tous matériaux.
- L'étude et la construction, la vente, l'achat, la location et la représentation de tous objets en tissus caoutchoutés ou non, notamment : embarcations et matériels pneumatiques, ballons et autres appareils aériens, articles de sport et de camping, vêtements de protection et autres, matériels de stockage, tentes et hangars pneumatiques ou non, sans que cette énumération soit limitative.
- L'achat, la vente et l'exploitation de tous brevets d'invention relatifs aux objets visés aux paragraphes 1 et 2 du présent article, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes licences y relatives, ainsi que l'étude, la mise au point et la réalisation de tous ouvrages, matériels et la réalisation de tous ouvrages, matériels et installations industrielles y afférents.
- La création ou la participation à la création de toutes sociétés, associations, groupements et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application, la réalisation et le développement ou simplement susceptibles de renforcer la situation matérielle ou morale de la Société ou de ses filiales.

Répartition des bénéfices (article 44 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire. Ce bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui décide souverainement de son affectation et qui peut décider, en outre, la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, sa décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Il est précisé que les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Hormis le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi et les statuts ne permettent pas de distribuer.

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Directoire (article III-1 des statuts)

La Société est dirigée sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance, par un Directoire composé de deux à sept membres, personnes physiques, pris ou non parmi les membres du personnel de la Société, qui peuvent être ou ne pas être actionnaires de la Société.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans.

Vis-à-vis des tiers, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Conseil de Surveillance (article III-2 des statuts)

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les actionnaires, nommés et révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six années et la limite d'âge des membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques et représentants des personnes morales, est fixée à 70 ans. Toutefois, lorsque les membres du Conseil de Surveillance auront atteint cette limite d'âge, leurs mandats pourront être renouvelés deux fois et chaque fois, pour une période de deux années successives au maximum.

Chaque membre du Conseil de Surveillance "non salarié" doit être propriétaire de 500 actions pendant la durée de ses fonctions. Ces actions sont nominatives et inaliénables jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale qui approuve les comptes annuels et donne quitus au membre du Conseil sortant ou démissionnaire.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et donne au Directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations que ce dernier ne peut accomplir sans son autorisation.

Il nomme les membres du Directoire et en désigne le Président. Il peut révoquer les membres du Directoire et fixe leur rémunération.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DROIT DE VOTE

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées s'il est inscrit sur les registres de la Société, par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi), au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint ou par toute personne physique ou morale, justifiant d'un mandat, dans les conditions prévues par la loi. Les pouvoirs établis conformément aux prescriptions des règlements en vigueur doivent être déposés au siège social trois jours au moins avant la réunion.

Chaque action donne droit, en principe, à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis quatre ans au moins.

Les dispositions du Code de commerce prévoient que le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur. Le droit de vote double cesse également de plein droit en cas de transfert des actions, à condition cependant qu'il s'agisse d'un transfert en propriété. Ainsi, un transfert en garantie, un transfert en usufruit ou une mise en location d'actions laissent subsister ce droit.

En outre, un transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas non plus perdre le droit de vote double.

Déclaration de franchissement de seuils statutaires (article 9 des statuts)

Toute personne agissant seule ou de concert, qui détient ou viendrait à détenir une fraction de capital de la Société supérieure ou égale à 2 % du capital ou un multiple de cette fraction, sera tenue d'informer la Société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions de la Société qu'elle possède directement ou indirectement ou encore de concert.

En cas de non-respect de cette obligation et sur demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % du capital social ou un multiple de cette fraction, les actions excédant la fraction de 2 % qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification.

Toute personne, agissant seule ou de concert, est également tenue d'informer la Société dans le délai de 15 jours susvisé lorsque son pourcentage du capital devient inférieur à 2 % du capital ou un multiple de cette fraction.

Identification des détenteurs de titres (article 9 des statuts)

La Société a la possibilité de demander à tout moment à l'organisme centralisateur, moyennant une rémunération mise à sa charge, le nom et la dénomination sociale, l'adresse et la nationalité des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Description des dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Il n'existe pas de dispositions statutaires particulières ayant pour effet, à la connaissance de la Société, de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société.

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les documents suivants relatifs à la Société peuvent être consultés à la Direction Juridique - 61 rue Pierre Curie - 78370 Plaisir - France :

- les statuts,
- les rapports annuels,
- les comptes sociaux et les comptes consolidés de Zodiac Aerospace, et autres documents conformément aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce.

Les rapports annuels présentant les comptes sociaux et comptes consolidés de Zodiac Aerospace, sont consultables et téléchargeables sur le site internet www.zodiacaerospace.com.



ÉTATS FINANCIERS

21	Déclaration des dirigeants
22	COMPTES CONSOLIDÉS
22	Bilan consolidé
24	Compte de résultat consolidé
25	État du résultat net consolidé
26	État des flux de trésorerie consolidé
27	Tableau de variation des capitaux propres consolidés
28	Notes annexes aux comptes consolidés
62	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
63	Honoraires des Commissaires aux comptes
65	COMPTES DE LA SOCIÉTÉ ZODIAC AEROSPACE
66	Rapport du Conseil de Surveillance
67	Rapport du Président du Conseil de Surveillance
73	Rapport du Directoire
80	Bilan
81	Compte de résultat
82	Notes annexes
90	Rapports des Commissaires aux comptes
93	Résolutions

DÉCLARATION DES DIRIGEANTS

Plaisir, le 16 novembre 2012

À notre connaissance, les comptes arrêtés au 31 août 2012 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation du Groupe Zodiac Aerospace, et le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-3 Al. 4 du Règlement Général de l'AMF.

Olivier Zarrouati
Président du Directoire

Jean-Jacques Jégou
Directeur Administratif
et Financier

COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/08/2012	Montant au 31/08/2011
Écarts d'acquisition	(note 3.8 - 13.1)	1 502 792	1 166 398
Immobilisations incorporelles	(notes 3.8 - 13.2 - 13.3)	513 654	322 017
Immobilisations corporelles	(note 14)	314 223	256 272
Participations dans les entreprises associées	(note 15)	536	480
Prêts		387	355
Autres actifs financiers non courants	(note 16)	14 911	10 872
Actifs d'impôt différé	(note 11)	463	469
Total actifs non courants		2 346 966	1 756 863
Stocks	(notes 3.9 et 17)	783 113	601 458
Actifs d'impôt exigibles		33 523	30 113
Clients	(note 3.10)	655 631	490 351
Fournisseurs et personnel débiteurs		10 529	8 271
Autres actifs courants	(note 18)	17 857	11 542
Autres actifs financiers :			
- prêts et autres actifs financiers courants		3 340	227
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(note 19)	161 802	224 726
Total actifs courants		1 665 795	1 366 688
Actifs détenus en vue de la vente ⁽¹⁾		1 488	18 721
TOTAL ACTIF		4 014 249	3 142 272

(1) Au 31 août 2011, inclut 12 003 K€ au titre des immeubles détenus en vue de la vente (cf. note 14) et 6 718 K€ au titre d'une activité réparation de Driessen en cours de cession. Au 31 août 2012, les 1 488 K€ sont relatifs aux immeubles détenus en vue de la vente (cf. note 14).

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/08/2012	Montant au 31/08/2011
Capital	(note 20)	11 425	11 349
Prime d'émission	(note 20)	113 929	99 031
Réserves consolidées et résultat		1 654 462	1 478 098
Écarts de conversion		51 276	(141 980)
Réévaluation des instruments financiers et autres instruments à la juste valeur		(4 562)	(2 028)
Résultat		318 881	238 256
Actions propres		(89 253)	(91 514)
Capitaux propres - Part du Groupe		2 056 158	1 591 212
Intérêts minoritaires :			
- dans les capitaux propres		1 281	915
- écarts de conversion		(81)	(143)
- dans le résultat consolidé		(550)	(386)
Intérêts minoritaires		650	386
Capitaux propres		2 056 808	1 591 598
Provisions non courantes	(notes 3.11 et 22)	56 266	53 859
Dettes financières non courantes	(note 21)	715 891	662 667
Autres passifs financiers non courants		228	-
Passifs d'impôt différé	(note 11)	142 159	107 648
Total passifs non courants		914 544	824 174
Provisions courantes	(notes 3.11 et 22)	67 101	57 448
Dettes financières courantes	(notes 19 et 21)	277 460	147 416
Autres passifs financiers courants		4 823	-
Fournisseurs	(note 3.12)	338 449	259 678
Personnel et organismes sociaux	(note 3.13)	161 534	141 711
Dettes d'impôt exigible		34 241	27 837
Autres passifs courants	(note 23)	159 289	90 618
Total passifs courants		1 042 897	724 708
Passifs détenus en vue de la vente ⁽¹⁾		-	1 792
TOTAL PASSIF		4 014 249	3 142 272

(1) Au 31 août 2011, le montant concernait une activité réparation de Driessen en cours de cession.

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/08/2012	Montant au 31/08/2011
Chiffre d'affaires	(notes 3.1 - 3.2 - 3.3)	3 440 637	2 734 832
Autres produits de l'activité		9 858	11 465
Achats consommés		1 389 948	1 068 870
Charges de personnel	(note 5)	1 007 910	838 548
Charges externes		499 599	403 774
Impôts et taxes		26 081	19 769
Dotation aux amortissements		70 095	61 555
Dotation aux provisions		13 406	14 304
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		43 684	45 496
Autres produits et charges courants	(note 7)	(711)	(182)
Résultat opérationnel courant	(note 3.4)	486 429	384 791
Éléments opérationnels non courants	(note 8)	(11 468)	(17 168)
Résultat opérationnel		474 961	367 623
Produits / (charges) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		(2 289)	(770)
Coût de l'endettement financier brut		(28 368)	(31 621)
Coût de l'endettement financier net	(notes 3.6 et 9)	(30 657)	(32 391)
Autres produits et charges financiers	(notes 3.6 et 10)	(2 512)	(1 994)
Charge d'impôt	(notes 3.7 et 11)	134 398	95 928
RÉSULTAT NET des activités poursuivies	(note 3.5)	307 394	237 310
RÉSULTAT NET des activités en cours de cession et résultat des cessions des actifs détenus en vue de la vente		10 937	560
RÉSULTAT NET		318 331	237 870
Part des minoritaires		(550)	(386)
Part du Groupe		318 881	238 256
Résultat net par action (part du Groupe)	(note 12)	5,89 €	4,45 €
Résultat net dilué par action (part du Groupe)	(note 12)	5,82 €	4,42 €

État du résultat net consolidé et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Montant au 31/08/2012	Montant au 31/08/2011
Résultat net	318 331	237 870
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres, avant impôt :		
- écarts de conversion	190 096	(154 777)
- réévaluation des instruments dérivés de couverture	(4 049)	(3 751)
Impôt sur la réévaluation des instruments dérivés de couverture	1 515	1 291
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	187 562	(157 237)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	505 893	80 633
Part des minoritaires	(488)	(476)
Part du Groupe	506 381	81 109

État des flux de trésorerie consolidé ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/08/2012	Montant au 31/08/2011
Opérations d'exploitation :			
Résultat net		318 331	237 310
Amortissements et provisions		85 942	81 474
Plus-values de cession ⁽²⁾		(12 767)	271
Impôts différés	(note 11)	30 639	24 887
Stock-options		6 105	2 419
Autres		(701)	-
Capacité d'autofinancement		427 549	346 361
Variation des stocks, net		(101 991)	(82 835)
Variation des créances, net		(95 630)	(29 202)
Variation des dettes, net		70 278	91 886
Flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies		300 206	326 210
Flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités en cours de cession		-	86
Flux de trésorerie liés à l'exploitation des activités poursuivies et en cours de cession		300 206	326 296
Opérations d'investissements :			
Acquisition d'immobilisations :			
- immobilisations incorporelles	(note 13.3)	(71 621)	(50 483)
- immobilisations corporelles	(note 14.1)	(82 650)	(61 315)
- autres		(3 556)	(1 039)
Produits de cession des actifs immobilisés		890	4 257
Variation des créances et dettes sur immobilisations		1 217	(368)
Acquisition/cession d'entités nette de la trésorerie acquise ⁽³⁾		(404 992)	(210 421)
Flux de trésorerie liés aux investissements des activités poursuivies		(560 712)	(319 369)
Flux de trésorerie liés aux investissements des activités en cours de cession		-	(97)
Flux de trésorerie liés aux investissements des actifs détenus en vue de la vente ⁽⁴⁾		27 418	-
Flux de trésorerie liés aux investissements des activités poursuivies et en cours de cession		(533 294)	(319 466)
Opérations de financement :			
Variation des dettes financières		182 158	133 974
Variation des instruments financiers		-	(3 751)
Augmentation des capitaux propres	(note 20)	14 974	15 069
Actions propres		2 261	(1 599)
Dividendes ordinaires versés société Mère		(64 751)	(53 393)
Dividendes versés aux minoritaires		-	-
Flux de trésorerie liés au financement des activités poursuivies		134 642	90 300
Flux de trésorerie liés au financement des activités en cours de cession		-	(28)
Flux de trésorerie liés au financement des activités poursuivies et en cours de cession		134 642	90 272
Écarts de conversion sur la trésorerie à l'ouverture		35 257	(30 442)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		(63 189)	66 699
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE		212 084	145 385
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(note 19)	148 895	212 084

(1) Le Groupe n'a pas comptabilisé de transactions entre actionnaires sur la période.

(2) Au 31 août 2012, inclut la plus-value de cession du bâtiment d'Issy-les-Moulineaux et d'une activité réparation de Driessen.

(3) Au 31 août 2012, concerne principalement les acquisitions de Heath Tecna et de Contour Aerospace.

(4) Au 31 août 2012, inclut le prix de cession, net d'impôt, du bâtiment d'Issy-les-Moulineaux et d'une activité réparation de Driessen. Ces actifs étaient présentés en actifs détenus en vue de la vente au 31 août 2011.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Variation des écarts de conversion	Actions propres	Réévaluation des instruments financiers	Total des capitaux propres part du Groupe	Variation des minoritaires (3)	Variation des capitaux propres
Situation au 31 août 2010	11 235	84 076	1 379 998	148 473		(89 915)	652	1 547 509	862	1 548 371
Écarts de conversion					(154 687)			(154 687)	(90)	(154 777)
Réévaluation des instruments financiers (1)			220				(2 680)	(2 460)		(2 460)
Résultats comptabilisés directement en capitaux propres (a)			220		(154 687)		(2 680)	(157 147)	(90)	(157 237)
Résultat de l'exercice (b)				238 256				238 256	(386)	237 870
Résultats comptabilisés au titre de l'exercice (a) + (b)			220	238 256	(154 687)		(2 680)	81 109	(476)	80 633
Augmentation de capital	114	14 955						15 069		15 069
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle (2)						(1 599)		(1 599)		(1 599)
Valorisation des options sur stock-options			2 419					2 419		2 419
Dividendes			(53 393)					(53 393)		(53 393)
Autres			148 854	(148 473)	(283)			98		98
Situation au 31 août 2011	11 349	99 031	1 478 098	238 256	(141 980)	(91 514)	(2 028)	1 591 212	386	1 591 598
Écarts de conversion					190 034			190 034	62	190 096
Réévaluation des instruments financiers (1)							(2 534)	(2 534)		(2 534)
Résultats comptabilisés directement en capitaux propres (a)					190 034		(2 534)	187 500	62	187 562
Résultat de l'exercice (b)				318 881				318 881	(550)	318 331
Résultats comptabilisés au titre de l'exercice (a) + (b)				318 881	190 034		(2 534)	506 381	(488)	505 893
Augmentation de capital	76	14 898						14 974		14 974
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle (2)						2 261		2 261		2 261
Valorisation des options sur stock-options			6 105					6 105		6 105
Dividendes			(64 751)					(64 751)		(64 751)
Autres			235 010	(238 256)	3 222			(24)	752	728
Situation au 31 août 2012	11 425	113 929	1 654 462	318 881	51 276	(89 253)	(4 562)	2 056 158	650	2 056 808

(1) La colonne "Réévaluation des instruments financiers" inclut la juste valeur de couverture de taux (voir note 2 – Gestion du risque de taux) ainsi que l'impact des instruments dérivés de change en application d'IAS 39 (voir note 2 – Gestion du risque de change). Sur les 2 028 K€ figurant en réévaluation des instruments financiers au 31 août 2011, 1 536 K€ ont été recyclés en résultat durant l'exercice et 492 K€ sont maintenus en capitaux propres du fait qu'ils correspondent à l'impact qui était lié à la couverture de taux mise en place durant l'exercice 2010/2011 pour couvrir l'exercice 2012/2013.

(2) Actions acquises dans le cadre d'un "contrat de liquidité" et d'un programme de rachat d'actions.

(3) Le Groupe n'a pas d'engagements de rachats de minoritaires au 31 août 2012.

Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 0 – MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE

A) ACQUISITION DE HEATH TECNA

Le 1^{er} septembre 2011, le Groupe a finalisé l'acquisition de Heath Tecna pour 114 M\$.

Cette société est l'un des principaux acteurs mondiaux dans le domaine de la conception, de la fabrication et de la certification d'intérieurs de cabine complexes pour le réaménagement de cabine et l'équipement d'avions neufs, sur le segment de l'aviation commerciale.

Cette société est implantée à Bellingham aux États-Unis.

Elle est détenue à 100 % par notre filiale Zodiac US Corporation et est consolidée dans le Groupe en intégration globale à partir du 1^{er} septembre 2011.

En application de la norme IFRS 3 révisée, le Groupe a valorisé les actifs acquis et les passifs assumés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'allocation du prix d'acquisition s'analyse dans le tableau 1 ci-dessous.

L'évaluation des actifs acquis à leur juste valeur a conduit à reconnaître principalement :

- des immobilisations incorporelles pour 24,2 M\$ (marques, clients, carnet de commande) ;
- des réévaluations d'immobilisations corporelles et de stocks respectivement pour 8,4 M\$ et 1,0 M\$;

- les impôts différés passifs sur ces éléments pour 11,8 M\$;
- une dépréciation sur la part des impôts différés actifs dont la recouvrabilité est incertaine, pour 9,1 M\$.

L'impact de l'acquisition de Heath Tecna sur le compte de résultat consolidé du Groupe à fin août 2012 est détaillé dans le tableau 2 ci-dessous :

2. Heath Tecna - Compte de résultat simplifié septembre 2011 à août 2012 après impact IFRS 3

(en milliers d'euros)

Chiffre d'affaires	100 953
Résultat opérationnel courant	10 080
Éléments opérationnels non courants	(2 695)
Résultat opérationnel	7 385
Frais financiers	(271)
Charge d'impôt	2 377
Résultat net	4 737

1. Heath Tecna - Allocation du prix d'acquisition

(en milliers de dollars US)

	Actifs et passifs acquis avant allocation du prix d'acquisition	Réévaluation des actifs et passifs	Actifs et passifs acquis après allocation du prix d'acquisition
Immobilisations	9 278	32 600	41 878
Stocks	16 461	1 000	17 461
Clients et autres débiteurs	20 985	—	20 985
Trésorerie	3 301	—	3 301
TOTAL ACTIF	50 025	33 600	83 625
Provisions	5 378	—	5 378
Dettes financières	39 892	—	39 892
Fournisseurs, personnel, impôts différés et autres crédateurs	527	20 888	21 415
TOTAL PASSIF	45 797	20 888	66 685
Prix d'acquisition des titres	74 440	—	74 440
Écart d'acquisition	70 212	(12 712)	57 500

B) ACQUISITION DE CONTOUR AEROSPACE LTD⁽¹⁾

Le 19 janvier 2012, le Groupe a finalisé l'acquisition de Contour Aerospace Ltd pour un montant de 274 M£.

Cette acquisition permettra au Groupe de renforcer son offre de sièges, en particulier sur les segments de la classe affaires et de première, dont Contour est un spécialiste.

La société Contour est basée à Cwmbran et Camberley au Royaume-Uni.

Elle est détenue à 100 % par notre filiale Zodiac Aerospace UK Investment Limited et est consolidée dans le Groupe en intégration globale à partir du 29 février 2012.

En application de la norme IFRS 3 révisée, le Groupe a valorisé les actifs acquis et les passifs assumés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Il en résulte un écart d'acquisition préliminaire qui peut être ajusté pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition en fonction de nouvelles informations concernant des faits et circonstances existants à la date d'acquisition.

L'allocation provisoire du prix d'acquisition s'analyse dans le tableau 1 ci-dessous.

L'évaluation des actifs acquis à leur juste valeur a conduit à reconnaître principalement :

- des immobilisations incorporelles pour 94,0 M£ (marques, clients, carnet de commande) ;
- des réévaluations d'immobilisations de stocks pour 0,7 M£ ;
- les impôts différés passifs sur ces éléments pour 23,7 M£.

L'impact de l'acquisition de Contour Aerospace sur le compte de résultat consolidé du Groupe à fin août 2012 est détaillé dans le tableau 2 ci-contre.

1. Contour Aerospace Ltd⁽¹⁾ - Allocation provisoire du prix d'acquisition

(en milliers de livres)

	Actifs et passifs acquis avant allocation provisoire du prix d'acquisition	Réévaluation des actifs et passifs	Actifs et passifs acquis après allocation provisoire du prix d'acquisition
Immobilisations	8 641	94 000	102 641
Stocks	23 074	700	23 774
Clients et autres débiteurs	22 275	—	22 275
Trésorerie	6 186	—	6 186
TOTAL ACTIF	60 176	94 700	154 876
Provisions	5 761	—	5 761
Dettes financières	—	—	—
Fournisseurs, personnel, impôts différés et autres créditeurs	18 496	23 675	42 171
TOTAL PASSIF	24 257	23 675	47 932
Prix d'acquisition des titres	275 164	—	275 164
Écart d'acquisition	239 245	(71 025)	168 220

(1) Au 1^{er} septembre 2012, la raison sociale de cette société est devenue "Zodiac Seats UK Ltd".

2. Contour Aerospace Ltd⁽¹⁾ - Compte de résultat simplifié mars 2012 à août 2012 après impact IFRS 3

(en milliers d'euros)

Chiffre d'affaires	79 517
Résultat opérationnel courant	11 393
Éléments opérationnels non courants	(8 452)
Résultat opérationnel	2 941
Frais financiers	(101)
Charge d'impôt	683
Résultat net	2 157

C) CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ COMMUNE AVEC EMBRAER

Le Groupe Zodiac Aerospace a créé une *joint venture* 50/50 avec Embraer. Cette société de droit irlandais a été enregistrée le 24 juillet 2012 et le capital initial de 200 K\$ a été versé par les deux associés le 10 octobre 2012.

D) CESSIION D'UNE ACTIVITÉ RÉPARATION DE DRIESSEN

En novembre 2011, le Groupe a cédé une activité non stratégique de réparation de Driessen pour un montant de 6,8 M€. Cette cession a généré une plus-value nette d'impôt de 1,9 M€ classée sur la ligne "Résultat net des activités en cours de cessions et résultat de cession des actifs détenus en vue de la vente" du compte de résultat du Groupe.

Cette activité a été déconsolidée à compter du 1^{er} septembre 2011.

Au 31 août 2011, les données financières de cette activité étaient présentées en activité détenue en vue de la vente ou en cours de cession dans les comptes du Groupe.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés du Groupe Zodiac Aerospace ont été arrêtés par le Directoire du 13 novembre 2012. Les montants exprimés sont en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Principaux taux de conversion retenus pour la consolidation

	Au 31 août 2012		Au 31 août 2011	
	Bilan	Résultat	Bilan	Résultat
Dollar US	1,2611	1,3059	1,4450	1,3887
Dollar canadien	1,2487	1,3181	1,4141	1,3729
Rand sud-africain	10,6152	10,4431	10,1799	9,6209
Livre sterling	0,7953	0,8296	0,8856	0,8658
Baht thaïlandais	39,5100	40,6132	43,2630	42,0300
Couronne tchèque	24,8400	25,1544	24,1100	24,4736

A) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes d'information financière internationales (IFRS), les comptes consolidés du Groupe Zodiac Aerospace au titre de l'exercice clos le 31 août 2012 ont été établis selon les normes d'information financière internationales IAS/IFRS et selon leurs interprétations (SIC et IFRIC) issues du référentiel de l'IASB, applicables au 31 août 2012, telles qu'adoptées par l'Union européenne à cette date, avec un comparatif au titre de l'exercice précédent établi selon le même référentiel.

B) RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 août 2011.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes, applicables sur la période, sont sans impacts significatifs sur les comptes consolidés du Groupe Zodiac Aerospace au 31 août 2012 :

- IAS 24 – Information relative aux parties liées ;
- Amendement IFRIC 14 – Paiement d'avance d'exigences de financement minimal ;
- Amendements IFRS 7 – Informations à fournir – transfert d'actifs financiers.

Par ailleurs, le Groupe Zodiac Aerospace n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, dont l'application obligatoire est postérieure au 31 août 2012 ou qui n'ont pas été endossées par l'Union européenne au 31 août 2012.

Normes et amendements endossés mais dont l'application n'est pas obligatoire au 31 août 2012 :

- Amendements IAS 1 – Présentation des postes des autres éléments du résultat global ;
- Amendements à IAS 19 – Avantages du personnel.

L'amendement de la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel" qui sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, introduira les principales modifications suivantes :

- La reconnaissance au bilan consolidé de l'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe.
L'option du corridor ainsi que la possibilité d'amortir en résultat le coût des services passés sur la durée moyenne d'acquisition des

droits par les salariés seront supprimés (voir note 22 "Provision pour avantages du personnel – avantages postérieurs à l'emploi").

- Les impacts afférents aux modifications d'estimations seront intégralement comptabilisés en "Autres éléments du résultat global" (gains et pertes actuariels, écart de rendement entre les actifs du régime et leurs intérêts calculés sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle et variation de l'effet du plafonnement de l'actif).
- Les impacts afférents aux modifications de régimes seront comptabilisés en résultat opérationnel.
- Le calcul du rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite devra être réalisé en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Normes et amendements non endossés à date au 31 août 2012 :

- IFRS 9 – Instruments financiers ;
- IFRS 10 – États financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Partenariats ;
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IAS 27 révisée – États financiers individuels ;
- IAS 28 révisée – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur ;
- Amendements IAS 32 – Compensation d'actifs et de passifs financiers ;
- Amendements IAS 12 – Impôts différés – recouvrement des actifs sous-jacents ;
- Amendements IFRS 7 – Informations à fournir sur les compensations d'actifs et de passifs financiers ;
- Amélioration des IFRS (mai 2012) ;
- Amendements IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 – Dispositions transitoires.

IFRS 10 – États financiers consolidés

Cette norme définit le contrôle comme étant exercé lorsqu'un investisseur est exposé, ou a le droit de l'être, à des rendements variables et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir afin d'influer sur ces rendements.

IFRS 11 – Partenariats

Cette nouvelle norme prévoit essentiellement deux traitements comptables distincts :

- Les partenariats qualifiés d'opérations conjointes seront comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs et de passifs, de produits et de charges contrôlés par le Groupe. Une opération conjointe peut être réalisée au travers d'une entité distincte ou non.
- Les partenariats qualifiés de coentreprises seront consolidés selon la méthode de la mise en équivalence du fait qu'elles donnent uniquement un droit sur l'actif net de l'entité.

Les normes sur la consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12) seront d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, sous réserve de leur approbation par l'Union Européenne. Suite au vote de l'Accounting Regulatory Committee (ARC) le 1^{er} juin 2012, l'application de ces nouvelles normes sur la consolidation en Europe pourrait être reportée au 1^{er} janvier 2014.

Le processus de détermination par le Groupe Zodiac Aerospace des impacts potentiels de ces nouvelles normes et interprétations, ou amendements et révisions, sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

C) BASES D'ÉVALUATION

Les états financiers du Groupe Zodiac Aerospace sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur.

Certaines normes du référentiel comptable international prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs.

Dans ce cadre et à ce stade, le Groupe a notamment choisi d'évaluer les stocks à leur coût initial déterminé selon la méthode "premier entré, premier sorti" (IAS 2).

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé et les montants de charges et de produits du compte de résultat. Les estimations et les hypothèses sont revues de manière constante par la direction en fonction de l'ensemble des facteurs qui constituent le fondement de son appréciation.

Les montants réels ultérieurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment l'évaluation des impôts différés actifs, des provisions, des avantages au personnel, des rémunérations payées en actions, ainsi que celles utilisées dans la mise en œuvre des tests de dépréciation d'actifs.

Les méthodes comptables sensibles au titre desquelles le Groupe a recours à des estimations significatives sont les suivantes :

Garantie

Une provision est comptabilisée pour couvrir les appels en garantie attendus des produits vendus au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs (fonction de la durée de la garantie variable par ligne de produits) estimés sur la base de l'historique des coûts de garantie attachés à ces mêmes jeux de garantie. Les hypothèses utilisées pour évaluer ces provisions sont fondées sur les niveaux de ventes actuels et sur l'information actuellement disponible concernant les cas de garantie observés sur les produits vendus antérieurement à la date de clôture.

Retraites et autres avantages au personnel à long terme et postérieurs à l'emploi.

L'évaluation des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi et à long terme est réalisée en application de la norme IAS 19 "Avantages du personnel".

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

En France :

Fourchettes d'hypothèses	2011/2012	2010/2011
Taux d'actualisation	2,82 %	4,72 %
Taux de rendement attendu des actifs	Néant	Néant
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	2,50 %
Taux de rotation du personnel	30-53 ans = 3 % l'an	30-53 ans = 3 % l'an
	>53 ans = 0 % l'an	>53 ans = 0 % l'an

La table de mortalité utilisée est la table INSEE TV-TD 07-09. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur iboxx AA10+.

Aux États-Unis :

Fourchettes d'hypothèses	2011/2012	2010/2011
Taux d'actualisation	4,80 %	4,80 %
Taux de rendement attendu des actifs	7,35 %	7,35 %

Tests de valorisation des écarts d'acquisition et autres actifs non courants

Les tests de dépréciation, d'écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues dans les prévisions financières à moyen terme, notamment celles relatives à la parité de change, ainsi qu'au coût moyen pondéré du capital du Groupe utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs.

Recouvrabilité des actifs d'impôts différés

L'appréciation des actifs d'impôts différés, notamment ceux issus des reports fiscaux déficitaires, peut varier en fonction des hypothèses retenues dans les prévisions financières à moyen terme, également utilisées pour réaliser les tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

E) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les sociétés sur lesquelles Zodiac Aerospace exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles Zodiac Aerospace exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles Zodiac Aerospace exerce une influence notable sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 27.

La société IN Services & AI Rumaithy Estab., détenue à 49 %, est consolidée par intégration globale, le Groupe contrôlant de fait cette société. En effet, Intertechnique, sa société mère, a le pouvoir de nommer jusqu'à trois administrateurs sur les cinq.

Les soldes bilantiels et les transactions réciproques sont éliminés en totalité pour les sociétés intégrées.

Les cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de perte du contrôle effectif.

Les acquisitions de sociétés, intervenues en cours d'exercice, sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise du contrôle effectif.

F) CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers de Zodiac Aerospace, comme suit :

- les actifs et passifs : en euros sur la base du cours de clôture ;
- le compte de résultat : en euros en utilisant pour chaque devise le cours moyen de la période.

Les différences de conversion en résultant sont inscrites dans les capitaux propres en écarts de conversion.

Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Aucune filiale étrangère n'a pour monnaie fonctionnelle la monnaie d'une économie hyperinflationniste.

G) OPÉRATIONS EN DEVISES

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de clôture et les différences de conversion en résultant sont enregistrées en compte de résultat.

H) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires) ou de production (hors frais financiers), diminuée des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, déterminée en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques futurs attendus.

Ces durées sont généralement les suivantes :

- pour les constructions et les agencements : de 10 à 40 ans selon la nature de la construction ;
- pour les matériels d'exploitation industriels : de 3 à 8 ans selon l'usage de ces matériels ;
- pour les mobiliers et matériels informatiques : de 3 à 10 ans selon l'usage de ces équipements.

Les contrats de location transférant à Zodiac Aerospace les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec, en contrepartie, l'inscription d'une dette financière.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût amorti est appliqué aux immobilisations corporelles. Des tests de perte de valeur sont conduits dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

I) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée.

La différence entre le coût d'acquisition majoré de la valeur des intérêts minoritaires, et le solde net de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise, est comptabilisée en écart d'acquisition si cette différence est positive, en résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise, le Groupe fait le choix d'évaluer les intérêts minoritaires, soit sur la base de la quote-part de situation nette acquise, soit sur la base de leur juste valeur.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an pour la clôture annuelle.

Ces écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Le montant des écarts d'acquisition peut être ajusté dans la période d'évaluation d'un an suivant l'acquisition.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée :

- les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le résultat lorsqu'ils sont encourus, sur la ligne "Éléments opérationnels non courants" ;
- les compléments de prix d'acquisition conditionnels sont estimés à leur juste valeur et pris en compte dans le cadre de la détermination du coût d'acquisition.

Les provisions et impôts différés, constitués à la date de première consolidation, peuvent faire l'objet d'un ajustement pendant la période d'évaluation en fonction des informations complémentaires liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition.

J) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les frais de développement ainsi que les marques, les brevets et les licences.

1 - Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées à leur coût d'acquisition et évaluées postérieurement au coût amorti.

Les actifs incorporels (principalement les marques) résultant de l'évaluation des actifs des entités acquises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée en général sur la base d'évaluations externes.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 20 ans.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

2 - Immobilisations incorporelles générées en internes

Elles concernent essentiellement les frais de développement.

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses du développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Si une société du Groupe Zodiac Aerospace, engagée dans un programme de développement répondant à ces critères, est retenue par un client pour développer et commercialiser le produit, les frais de développement correspondants sont activés dans la limite du montant du devis de développement initial. Tout dépassement de coût par rapport à ce devis est comptabilisé en charge, sauf modifications majeures du produit développé conduisant à une réévaluation du prix de cession du produit concerné.

En l'absence de garantie contractuelle du client sur le financement des dépenses de développement réalisées, les coûts encourus (dans la limite énoncée ci-dessus) sont immobilisés.

Si les coûts de développement sont financés par le client de manière distincte contractuellement, ces coûts sont alors enregistrés en stocks (en travaux en cours) et entrent dans la détermination du prix de revient des ventes.

Les frais de recherche, ainsi que les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus, sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Ces frais sont amortis sur la quantité prévisionnelle d'unités facturables à compter du début de l'exploitation du programme concerné. Cette dotation est complétée, le cas échéant, d'un montant pour obtenir une dotation minimum linéaire.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte, le cas échéant, de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires.

À la date de clôture, ces immobilisations incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur s'il existe un indice que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

K) ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers hors dérivés de couverture figurant au bilan relèvent tous de la catégorie "prêts et créances" définie par la norme IAS 39.

Ces actifs financiers comprennent les participations dans des sociétés non consolidées qui sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, les prêts et les dépôts et cautionnements.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être évaluée de manière fiable.

Aucune de ces participations ne porte sur des sociétés cotées.

Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité qui représente l'investissement.

Les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Lorsque les circonstances permettent de conclure que la perte de valeur est définitive, celle-ci est comptabilisée en résultat.

Prêts, dépôts et cautionnements

Les prêts ainsi que les dépôts et cautionnement sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

L) STOCKS

Le Groupe valorise ses stocks au prix de revient, en utilisant la méthode du "premier entré, premier sorti", conformément à la norme IAS 2 "Stocks". Ces stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les dépréciations de stocks trouvent leur origine dans l'obsolescence ou la mévente des articles en stock qui diminue leur valeur nette de réalisation. Les reprises de dépréciation sont justifiées par la mise au rebut des stocks concernés.

M) CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe Zodiac Aerospace ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

N) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

O) FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les frais externes directement liés à une augmentation de capital sont comptabilisés nets d'impôts en déduction de la prime d'émission lorsqu'une économie d'impôt est générée.

P) ACTIONS PROPRES

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

Q) PROVISIONS

Conformément à IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être évalué avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

L'impact de cette règle dans le Groupe concerne quasi exclusivement les provisions pour avantages au personnel.

Les provisions qui s'inscrivent, par nature, dans le cycle d'exploitation normal des activités concernées sont classées au bilan parmi les provisions courantes. Il en est ainsi des provisions pour garantie ou pour litiges.

R) IMPÔTS

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Les actifs d'impôts différés correspondant à des différences temporelles ou à des déficits reportables sont reconnus dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice fiscal sera disponible sur lequel ces éléments pourront s'imputer, sauf s'ils résultent de différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises, ou qui, à la date de la transaction, n'affecte pas le résultat imposable.

Les passifs d'impôt différés sont reconnus, sauf s'ils résultent de différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises, ou qui, à la date de la transaction, n'affecte pas le résultat imposable, ou sauf s'ils résultent de dépréciation d'écarts d'acquisition non déductibles fiscalement.

L'impôt de distribution sur les dividendes intragroupe des sociétés non intégrées fiscalement est provisionné dès que cette distribution est jugée probable.

Ces impôts différés, en application d'IAS 12, ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés sur les sociétés faisant partie des cinq groupes fiscaux : France, États-Unis, Pays-Bas, Allemagne et Royaume-Uni.

S) PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

1 - Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui tient compte, le cas échéant, des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

2 - Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, principalement pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux de change sur son chiffre d'affaires libellé en devises étrangères. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la nature des risques à couvrir, le Groupe met en œuvre des contrats, tels que des contrats de swaps, des contrats d'options ou des opérations à terme.

Une partie des couvertures ont, comme élément sous-jacent, les créances et/ou les dettes commerciales enregistrées au bilan des sociétés du Groupe. À la clôture, les contrats de couverture (Fair Value Hedge) sont estimés à leur juste valeur. Les gains et pertes de change représentant la part efficace de ces couvertures sont comptabilisés en résultat opérationnel. Ces gains ou pertes liés aux variations de juste valeur compensent les gains ou pertes de change découlant de la conversion au taux de clôture de l'exercice des créances libellées en devises étrangères, conformément aux dispositions de la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". La part inefficace des couvertures est enregistrée en résultat financier.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est immédiatement comptabilisée en résultat si les critères suivants ne sont pas respectés :

- dès la mise en place de la couverture, l'élément de couverture et l'élément couvert doivent être identifiés clairement et la relation de couverture doit être formellement documentée et censée être efficace ;
- l'efficacité de la couverture doit être déterminée de manière fiable ;
- l'efficacité de la couverture doit être testée régulièrement tout au long de sa durée.

Le Groupe peut également effectuer des opérations de couverture de flux prévisionnels, qu'il s'agisse de flux d'exploitation récurrents ou d'opérations d'acquisition ou de cession de participations. En application de la norme IAS 39, ces couvertures de flux prévisionnels sont traitées comme des couvertures de flux futurs (Cash Flow Hedge). À la clôture, les instruments financiers correspondant à ces couvertures sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La variation de juste valeur représentant la part efficace de ces couvertures est enregistrée dans une ligne distincte des capitaux propres jusqu'à la réalisation effective du flux couvert, puis en résultat lorsque le sous-jacent est comptabilisé en résultat. La part inefficace des couvertures est comptabilisée en résultat financier.

La norme IFRS 7 "Instruments financiers : Informations à fournir" établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- Niveau 1 : cours cotés pour des actifs et passifs identiques (à ceux faisant l'objet de l'évaluation) obtenus à la date d'évaluation sur un marché actif auquel a accès l'entité ;
- Niveau 2 : les données d'entrée sont des données observables mais qui ne correspondent pas à des cours cotés pour des actifs ou passifs identiques ;

- Niveau 3 : les données d'entrée ne sont pas des données observables (par exemple, ces données proviennent d'extrapolations). Ce niveau s'applique lorsqu'il n'existe pas de marché ou de données observables et que l'entreprise est obligée de recourir à ses propres hypothèses pour estimer les données qu'auraient retenues les autres acteurs de marché pour évaluer la juste valeur de l'actif.

Les dérivés de couverture de change et de taux utilisés par le Groupe sont des instruments dont la valeur est estimée selon une technique de valorisation basée sur des données observables, présentant donc un niveau 2 de fiabilité.

Par ailleurs, il n'existe pas de politique de couverture des bilans des sociétés étrangères.

Le Groupe est principalement exposé à des risques de change sur ses transactions générées à partir de ses sociétés françaises à destination de clients qui achètent en dollar.

Par ailleurs, le Groupe est exposé au risque de variation du taux d'intérêt sur les sommes qu'il emprunte majoritairement au travers de son crédit syndiqué essentiellement tiré à taux variable. Cette exposition a fait l'objet d'une couverture partielle pour l'exercice 2011/2012 au travers d'instruments financiers (voir note 2).

T) ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe supporte différents engagements au titre des retraites et des prestations assimilées en France et à l'étranger :

- En France, les engagements concernent :
 - essentiellement, les indemnités de départ en retraite supportées au titre des conventions collectives en vigueur ou d'accords d'entreprise ;
 - accessoirement, les coûts des primes et médailles du travail.
- Hors de France, les engagements concernent essentiellement les plans de pension (régime à prestation définie) de deux filiales US (Air Cruisers et Avox Systems) et d'une filiale en Allemagne.

1 - Régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies de retraite ou d'assurance médicale connexe, le coût des avantages consentis est déterminé en utilisant la Méthode des Unités de Crédit Projetées ; des évaluations actuarielles sont menées à chaque clôture annuelle.

Ces calculs intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel, mortalité) et financières (taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires).

Lorsque les régimes sont financés, les actifs sont constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes.

L'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations au titre du régime concerné est provisionnée en tenant compte des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

L'évaluation des plans de pension fait l'objet d'une évaluation annuelle par des actuaires indépendants.

Les pertes et gains actuariels constatés sur ces régimes sont comptabilisés selon la méthode suivante :

- la fraction des pertes et gains actuariels, représentant au maximum 10 % du montant le plus élevé entre la valeur actuelle de l'engagement de retraite, d'une part, et la juste valeur des fonds du régime, d'autre part, n'est pas comptabilisée ;
- la fraction des pertes et gains actuariels excédant ce corridor de 10 % est étalée, sur une base linéaire, sur la durée résiduelle de service restant à accomplir par le personnel concerné.

Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les avantages sont déjà définitivement acquis par le personnel. À défaut, il est amorti sur la durée résiduelle de service restant à accomplir par le personnel concerné pour acquérir définitivement les droits correspondants.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi est présenté au compte de résultat de la façon suivante :

- le coût des services courants (i.e. de la période) et le coût des services passés (quote-part amortie au cours de la période) sont présentés en tant que charge de personnel ;
- la différence entre le produit du rendement attendu des actifs du régime et de la charge de désactualisation de l'engagement de retraite est présentée en tant que charge ou produit financier ;
- l'amortissement des écarts actuariels éventuels (application de la règle du corridor ci-dessus) est comptabilisé en "Autres charges et produits opérationnels".

Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi figurent au bilan dans le poste "Provisions non courantes", pour la totalité de leur montant.

2 - Régimes à cotisations définies

Les sommes dues au titre de ces régimes sont comptabilisées en charges de l'exercice.

U) RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

En application de la norme IFRS 2, les options de souscription ou d'achat d'actions, accordées après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2005, doivent être évaluées à leur juste valeur calculée à la date d'attribution de ces options.

Le Groupe est engagé dans des plans d'options sur actions de la société Zodiac Aerospace octroyés à certains salariés et membres du Directoire.

La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options constitue une charge dont l'enregistrement est effectué en fonction des services rendus et au moment où ils le sont. Cette charge est évaluée sur le fondement des calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées. Le coût est réparti sur la période d'acquisition des droits. Le montant total de la charge à constater est évalué par référence à la juste valeur des options octroyées, en utilisant le modèle binomial.

L'application de cette règle a un impact sur les charges de l'exercice, mais est sans conséquence sur les capitaux propres consolidés ; le montant de cette charge ayant une contrepartie dans une augmentation des capitaux propres pour le même montant.

V) PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les ventes de produits et de marchandises sont comptabilisées, conformément à la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires", lors du transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété, c'est-à-dire le plus souvent lors de l'expédition.

Les revenus liés aux prestations de services sont enregistrés sur la durée et selon les modalités du contrat. Ils sont reconnus lorsque le résultat de la transaction peut être déterminé de façon fiable, et en fonction de l'avancement de la prestation rendue par le Groupe. Le revenu résultant de l'exécution des contrats à long terme est comptabilisé en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement déterminé, soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques

définies au contrat, et en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements).

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes. De même, le coût des actions commerciales corrélées aux ventes est déduit du chiffre d'affaires.

W) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et font l'objet de tests de perte de valeur lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour la clôture annuelle.

Les autres actifs immobilisés à durée d'utilité finie (immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amorties) font l'objet de tests de perte de valeur à chaque fois qu'il existe un indice que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Les tests de dépréciation des frais de développement capitalisés sont effectués, projet par projet, sur la base des projections actualisées des flux de trésorerie futurs relatifs au projet.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable d'un actif à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de ventes et la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs. La valeur d'utilité est estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Les tests de perte de valeur sont réalisés pour chaque actif individuellement, à moins que l'actif pris isolément ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, comme pour les écarts d'acquisitions qui par principe ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, la valeur recouvrable de l'actif est déterminée par celle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient et qui est le plus petit groupe homogène d'actifs identifiables générant des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs ou groupes d'actifs.

Les unités et groupes d'unités génératrices de trésorerie identifiés par le Groupe au sens de la norme IAS 36 "Dépréciations d'actifs" correspondent à l'organisation opérationnelle du Groupe, par branche d'activité, ou pour certaines, par lignes de produits.

À chaque date de clôture, les entités du Groupe apprécient s'il existe des événements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels événements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc.) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc.).

S'il existe de tels événements ou circonstances, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais de l'enregistrement d'une dépréciation.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient est déterminée.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une filiale fait ressortir une perte de valeur de l'UGT, la perte de valeur est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition attaché, puis aux actifs de cette unité au prorata de leurs valeurs comptables.

En cas de perte de valeur avérée, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

X) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs est détenu en vue de la vente lorsque sa valeur sera principalement recouvrée par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue.

Pour que ce soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. À la clôture, les actifs détenus en vue de la vente sont valorisés à leur valeur comptable qui est inférieure à la juste valeur diminuée des coûts de ventes.

Y) PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES IFRS

Le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel.

La partie non récurrente est présentée après le sous-total "Résultat opérationnel courant" (ROC) sur une ligne "Éléments opérationnels non courants" ; le sous-total en résultant étant le "Résultat opérationnel" (RO).

L'agrégat "Endettement financier" utilisé par le Groupe dans sa communication est la somme des postes "Dettes financières courantes et non courantes" diminués du poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie".

La présentation du bilan et du compte de résultat a été revue conformément à IAS 1 "Présentation des états financiers".

Au bilan, les actifs/passifs faisant partie du cycle d'exploitation du Groupe sont classés en courant.

Tous les autres actifs/passifs sont classés en non courant.

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 1 révisée, le Groupe a choisi de présenter les produits et charges comptabilisés dans deux états : un compte de résultat et un état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Un résultat net par action "retraité" est calculé pour le Groupe afin d'éliminer les effets des cessions d'activité et de l'incidence des frais d'acquisitions exposés dans le cadre de croissance externe en application de la norme IFRS3 révisée.

Z) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action tel que présenté en regard du résultat net IFRS est calculé en conformité avec l'IAS 33 "Résultat par action".

Le résultat de base par action doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Les actions d'autocontrôle sont déduites du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté des effets des instruments dilutifs par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives.

AA) INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8.

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des produits et des services rendus. Chaque secteur représente un domaine d'activité stratégique qui propose différents produits et sert différents marchés. Ces secteurs correspondent au découpage du reporting interne utilisé par le management du Groupe pour le suivi des activités du Groupe.

Compte tenu de l'organisation interne du Groupe, les secteurs opérationnels sur l'exercice 2011/2012 sont les suivants :

- branche AeroSafety & Technology ;
- branche Aircraft Systems ;
- branche Cabin Interiors.

Les supports internes d'analyse des performances et d'allocation des ressources reposant également sur une approche géographique, le Groupe présente également ses éléments d'information sectorielle selon l'approche géographique suivante :

- France ;
- Autres pays d'Europe ;
- États-Unis ;
- Autres pays d'Amérique ;
- Reste du monde.

Les données financières présentées pour l'information sectorielle suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers du Groupe.

Branche AeroSafety & Technology

Au sein de cette branche, le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des :

- systèmes d'évacuation pour avions : toboggans pour aviation civile, flottabilités de secours des hélicoptères, etc. ;
- systèmes de parachutes et de protection pour les marchés militaires et civils (parachutes "sportifs") ;
- systèmes d'arrêt d'urgence : systèmes de relevages et filets/freins mécaniques ou textiles pour les applications militaires ;
- systèmes de frein en ciment cellulaire pour les applications civiles ;
- systèmes et technologies élastomères ;
- systèmes d'interconnexion électrique ;
- systèmes de télémétrie et télécommunication appliqués à l'aéronautique et l'espace sur des marchés tant militaires que civils ;
- sacs "airbags".

Branche Aircraft Systems

Cette branche conçoit, développe, produit et commercialise des :

- systèmes de gestion de la puissance électrique pour l'aéronautique ;
- actionneurs, capteurs et moteurs électriques pour l'aéronautique ;
- calculateurs embarqués pour l'aéronautique ;
- systèmes de carburant pour l'aéronautique et la Formule 1 ;
- systèmes oxygène pour l'aéronautique ;
- systèmes hydrauliques et régulation pour l'aéronautique.

Branche Cabin Interiors

Cette branche conçoit, développe, produit et commercialise, essentiellement dans le domaine de l'aviation civile, des :

- sièges passagers et équipages ;
- équipements de cabines : systèmes de distribution d'eau, sanitaire, de réfrigération, trolleys, etc. ;
- systèmes Cabine : intérieurs de cabine, galeries, blocs toilettes, coffres à bagages, séparateurs de classe, etc.

Concernant la concentration du portefeuille client, le Groupe n'a pas de client avec lequel il réalise un chiffre d'affaires de plus de 10 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

NOTE 2 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS

A) RISQUE DE TAUX

Le financement de l'ensemble des filiales du Groupe est centralisé. La dette du Groupe au 31 août 2012 est principalement exposée aux variations de l'Euribor.

Le Groupe a mis en place des instruments de couverture de taux sous forme de swaps pour un montant de 600 M€, à échéance au 29 août 2013, et pour un montant de 300 M€, à échéance au 29 août 2014.

Le taux moyen de ces couvertures est de 1,27 % sur l'exercice 2012/2013 et de 0,72 % sur l'exercice 2013/2014.

La juste valeur des instruments de couverture utilisés par le Groupe au 31 août 2012 est :

Swap	Nominal	Moins d'un an	Plus d'un an	Juste valeur ⁽¹⁾ (en milliers d'euros)
	(en milliers d'euros)			
EUR	600 000	600 000	–	(7 180)
EUR	300 000	–	300 000	(1 665)

(1) Elle correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'impact de cette valeur de marché est comptabilisé dans les capitaux propres au 31 août 2012.

Sur la base de la dette financière courante et non courante de 993 M€ au 31 août 2012 (voir note 21 – Dettes financières), une variation de 10 points de base des taux d'intérêts aurait généré sur l'exercice passé une variation des charges financières de :

- 1,0 M€ hors effet des couvertures de taux ;
- 0,4 M€ en tenant compte des couvertures de taux.

B) RISQUE DE CHANGE

1. Couverture

La quasi totalité de l'exposition du Groupe au risque de transaction sur ses opérations commerciales et industrielles, concerne la parité euro/dollar US.

Les instruments de couverture utilisés par le Groupe au 31 août 2012 pour couvrir les risques de change sont :

Ventes à terme	Nominal	Moins d'un an	Plus d'un an	Juste valeur ⁽¹⁾ (en milliers d'euros)
	(en milliers de devises)			
USD	432 936 ⁽²⁾	386 336	46 600	(1 582)
EUR	78 ⁽²⁾	78	–	2
NOK	31 352 ⁽²⁾	31 352	–	12

(1) Elle correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

2) Soit 345 283 K€.

Achats à terme	Nominal	Moins d'un an	Plus d'un an	Juste valeur ⁽¹⁾ (en milliers d'euros)
	(en milliers de Pesos mexicain)			
MXN	23 003 ⁽³⁾	23 003	–	88

(1) Elle correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

(3) Soit 1 294 K€.

Valeur au bilan (en milliers d'euros)	Actif		Passif	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Couvertures de juste valeur	744	–	3 496	–
Couvertures de flux futurs	2 365	462	1 327	228

Au 31 août 2012, des couvertures de flux futurs étaient mises en place à hauteur de 280 MUSD pour couvrir 42 % de notre exposition nette aux variations de l'euro/dollar US (chiffre d'affaires – achats) estimée pour l'exercice 2012/2013. L'impact de la juste valeur de ces couvertures sur les capitaux propres est de 1 666 K€ à la clôture dont 362 K€ sont à échéance supérieure à un an.

Une variation de 10 cents de la parité du dollar contre les principales devises utilisées dans le Groupe aurait eu un impact de 170,9 M€ sur le chiffre d'affaires de l'exercice.

La variation porte essentiellement sur la parité euro/dollar dont le cours moyen de transaction a été de 1,32 sur l'exercice, contre 1,35 sur l'exercice précédent.

Une variation de 10 cents (passage de 1,32 à 1,42) du dollar sur les flux nets de transaction aurait eu un impact négatif de 45 M€ sur le résultat opérationnel courant.

Une variation de 10 cents (passage de 1,31 à 1,41) du dollar de conversion aurait eu un impact négatif de l'ordre de 17 M€ sur le résultat opérationnel courant.

L'impact sur le résultat opérationnel courant des couvertures de change mises en place durant l'exercice 2011/2012 (différence entre le cours moyen mensuel des devises et le cours spot des couvertures) a été négatif de 7,6 M€.

2. Exposition

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change bilantiel repose sur les montants notionnels des transactions libellées dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée, à la clôture de l'exercice présent.

La seule devise significative dans le Groupe est le dollar US et les opérations concernées sont les transactions contre EUR, GBP, THB, CAD, CZK, BRL et AUD.

(en millions d'euros)	Au 31 août 2012
Actifs financiers	313,8
Passifs financiers	160,3
Position nette avant gestion	153,5
Dérivés de couverture	128,0
Couvertures de flux futurs	25,5

L'analyse de sensibilité du résultat net au risque de change du dollar US mesure l'effet d'une variation de cette devise sur la position nette en dollar US.

Une appréciation de 10 % de l'euro par rapport à la parité euro/dollar de clôture, au 31 août 2012, aurait eu pour conséquence une augmentation du résultat net à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes :

(en millions d'euros)	Au 31 août 2012
Impact sur le résultat net (*)	1,2

(*) Sur la base d'un taux d'impôt moyen de 33 %.

C) RISQUE DE LIQUIDITÉ

(en milliers d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Non échus et retards < 30 jours, non dépréciés	Échus de plus de 30 jours et non dépréciés à la clôture				Échus et dépréciés	
			31-90	91-180	(nombre de jours) 181-360	>361		Total
Clients au 31/08/2011	490 351	424 289	40 882	14 332	5 864	4 540	65 618	444
Clients au 31/08/2012	655 631	557 655	65 859	15 858	8 269	6 938	96 924	1 052

L'augmentation des encours clients est de 33,7 % au taux de clôture.

À taux et périmètre constants, cette augmentation est de 17,4 %, alors que la croissance organique du chiffre d'affaires au 4^{ème} trimestre 2011/2012 est de +13,6 %, comparée au 4^{ème} trimestre 2010/2011. Cette augmentation plus forte que celle du chiffre d'affaires a principalement pour origine les créances non encore échues de la branche Cabin Interiors.

Le montant des encours sur l'ensemble des compagnies aériennes affiche une progression de 22,9 % à taux constant.

La part des encours sur les compagnies aériennes représente 31,5 % du total des encours au 31 août 2012, contre 29,5 % au 31 août 2011, à périmètre constant.

Le montant des créances échues de plus de 30 jours et non dépréciées à la clôture augmente de 20,4 M€ à taux et périmètre constants, soit une augmentation de 31 %.

Flux futurs liés aux passifs financiers

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Dette financière brute (en K€) ⁽¹⁾	(310 696)	(34 445)	(726 763)	(54 390)
Dérivés de couverture de taux (en K€) ⁽²⁾	(5 912)	(1 278)	-	-
Dettes fournisseurs (en K€) ⁽³⁾	(336 722)	(1 727)	-	-
Dérivés de couverture de change - Flux USD (en KUSD)	(219 172)	-	-	-
Dérivés de couverture de change - Flux EUR (en K€)	166 129	-	-	-
Dérivés de couverture de change - Flux GBP (en KGBP)	1 560	-	-	-
Dérivés de couverture de change - Flux CZK (en KCZK)	24 800	-	-	-

(1) Dette financière et flux d'intérêts basés sur l'hypothèse d'un taux d'intérêt constant sur la période à 3,30 %.

(2) Flux d'intérêts liés à la couverture de taux par swap contre Euribor 1 mois dont le taux variable est estimé à 0,30 sur la période considérée.

(3) Dont 44,4 M€ et 43,6 MUSD payés entre le 1^{er} septembre 2012 et le 10 septembre 2012, contre 45,4 M€ et 38 MUSD payés entre le 1^{er} septembre 2011 et le 10 septembre 2011.

NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE

La description de l'organisation du Groupe et des facteurs utilisés pour déterminer les secteurs opérationnels, ainsi que les produits et services rendus par les différents secteurs opérationnels sont décrits dans le paragraphe AA de la note 1 "Principes comptables appliqués".

A - ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT
NOTE 3.1 - COMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE LOCALISATION DES CLIENTS

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	USA	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2011						
AeroSafety & Technology	135 299	121 682	166 145	68 716	79 831	571 673
Aircraft Systems	167 495	150 393	135 171	41 308	68 871	563 238
Cabin Interiors	68 763	261 375	458 291	290 105	521 387	1 599 921
TOTAL	371 557	533 450	759 607	400 129	670 089	2 734 832
Au 31 août 2012						
AeroSafety & Technology	133 026	153 151	208 526	62 911	87 193	644 807
Aircraft Systems	205 222	166 184	179 501	41 381	85 786	678 074
Cabin Interiors	85 667	331 169	691 989	309 032	699 899	2 117 756
TOTAL	423 915	650 504	1 080 016	413 324	872 878	3 440 637

NOTE 3.2 - COMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE D'IMPLANTATION

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	USA	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2011						
AeroSafety & Technology	251 936	33 687	214 087	42 524	29 439	571 673
Aircraft Systems	403 583	8 274	112 017	-	39 364	563 238
Cabin Interiors	302 810	379 128	851 065	50 479	16 439	1 599 921
TOTAL	958 329	421 089	1 177 169	93 003	85 242	2 734 832
Au 31 août 2012						
AeroSafety & Technology	268 196	36 473	265 438	44 957	29 743	644 807
Aircraft Systems	477 531	9 444	140 082	-	51 017	678 074
Cabin Interiors	392 961	458 188	1 183 662	61 995	20 950	2 117 756
TOTAL	1 138 688	504 105	1 589 182	106 952	101 710	3 440 637

**NOTE 3.3 - COMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR BRANCHE
AVEC VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES INTERSECTEURS**

(en milliers d'euros)	CA y compris intersecteurs	CA intersecteurs	CA consolidé
Au 31 août 2011			
AeroSafety & Technology	580 174	(8 501)	571 673
Aircraft Systems	576 607	(13 369)	563 238
Cabin Interiors	1 601 836	(1 915)	1 599 921
TOTAL	2 758 617	(23 785)	2 734 832
Au 31 août 2012			
AeroSafety & Technology	655 529	(10 722)	644 807
Aircraft Systems	701 593	(23 519)	678 074
Cabin Interiors	2 120 059	(2 303)	2 117 756
TOTAL	3 477 181	(36 544)	3 440 637

**NOTE 3.4 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR BRANCHE
ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE D'IMPLANTATION**

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	USA	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2011						
AeroSafety & Technology	27 965	4 032	29 790	2 447	2 873	67 107
Aircraft Systems	62 773	817	9 549	-	2 103	75 242
Cabin Interiors	38 887	78 680	123 446	7 591	3 415	252 019
Société Zodiac Aerospace	(9 470)	-	(107)	-	-	(9 577)
TOTAL	120 155	83 529	162 678	10 038	8 391	384 791
Au 31 août 2012						
AeroSafety & Technology	23 732	4 729	49 796	4 946	426	83 629
Aircraft Systems	70 635	132	14 014	-	659	85 440
Cabin Interiors	49 922	92 627	172 960	12 950	1 830	330 289
Société Zodiac Aerospace	(12 529)	-	(400)	-	-	(12 929)
TOTAL	131 760	97 488	236 370	17 896	2 915	486 429

NOTE 3.5 - RÉSULTAT NET VENTILÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR BRANCHE

(en milliers d'euros)	AeroSafety & Technology	Aircraft Systems	Cabin Interiors	Société Zodiac Aerospace	Total
Au 31 août 2011					
Résultat net	42 729	53 795	166 071	(25 285)	237 310
Au 31 août 2012					
Résultat net	61 913	59 291	211 229	(25 039)	307 394

NOTE 3.6 - RÉSULTAT FINANCIER PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	USA	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2011						
AeroSafety & Technology	(254)	(281)	216	(1 577)	(376)	(2 272)
Aircraft Systems	(789)	(20)	(229)	–	(428)	(1 466)
Cabin Interiors	440	(4 134)	11	(517)	(873)	(5 073)
Société Zodiac Aerospace	(25 776)	–	202	–	–	(25 574)
TOTAL	(26 379)	(4 435)	200	(2 094)	(1 677)	(34 385)
Au 31 août 2012						
AeroSafety & Technology	(891)	(203)	1	(449)	(483)	(2 025)
Aircraft Systems	(3 626)	(26)	(240)	–	(651)	(4 543)
Cabin Interiors	141	(2 983)	9	(1 192)	(506)	(4 531)
Société Zodiac Aerospace	(21 818)	–	(252)	–	–	(22 070)
TOTAL	(26 194)	(3 212)	(482)	(1 641)	(1 640)	(33 169)

NOTE 3.7 - CHARGE D'IMPÔT PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	USA	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2011						
AeroSafety & Technology	4 792	903	11 082	(25)	3	16 755
Aircraft Systems	13 329	218	3 139	–	(36)	16 650
Cabin Interiors	12 837	18 303	42 886	1 752	341	76 119
Société Zodiac Aerospace	(13 594)	–	(2)	–	–	(13 596)
TOTAL	17 364	19 424	57 105	1 727	308	95 928
Au 31 août 2012						
AeroSafety & Technology	4 138	1 002	17 788	1 040	323	24 291
Aircraft Systems	16 945	31	4 656	–	513	22 145
Cabin Interiors	18 053	21 224	57 717	2 786	780	100 560
Société Zodiac Aerospace	(12 557)	–	(41)	–	–	(12 598)
TOTAL	26 579	22 257	80 120	3 826	1 616	134 398

B - ÉLÉMENTS DU BILAN

NOTE 3.8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ÉCARTS D'ACQUISITION PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	USA	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2011						
AeroSafety & Technology	39 122	12 205	53 233	33 116	716	138 392
Aircraft Systems	410 287	2	40 735	–	7 656	458 680
Cabin Interiors	45 659	330 395	511 378	2 303	210	889 945
Société Zodiac Aerospace	1 398	–	–	–	–	1 398
TOTAL	496 466	342 602	605 346	35 419	8 582	1 488 415
Au 31 août 2012						
AeroSafety & Technology	39 786	13 298	61 618	36 545	762	152 009
Aircraft Systems	448 820	3	46 290	–	11 112	506 225
Cabin Interiors	45 639	651 123	654 060	3 007	233	1 354 062
Société Zodiac Aerospace	4 150	–	–	–	–	4 150
TOTAL	538 395	664 424	761 968	39 552	12 107	2 016 446

NOTE 3.9 - STOCKS PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	USA	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2011						
AeroSafety & Technology	58 641	6 349	41 115	10 500	7 300	123 905
Aircraft Systems	145 510	145	15 592	–	3 193	164 440
Cabin Interiors	68 484	66 828	151 403	10 277	16 121	313 113
Société Zodiac Aerospace	–	–	–	–	–	–
TOTAL	272 635	73 322	208 110	20 777	26 614	601 458
Au 31 août 2012						
AeroSafety & Technology	63 600	6 741	50 905	11 215	12 755	145 216
Aircraft Systems	163 159	503	34 264	–	11 304	209 230
Cabin Interiors	73 387	105 674	216 062	11 785	21 759	428 667
Société Zodiac Aerospace	–	–	–	–	–	–
TOTAL	300 146	112 918	301 231	23 000	45 818	783 113

NOTE 3.10 - CLIENTS PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	USA	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2011						
AeroSafety & Technology	67 378	6 701	42 145	6 891	3 218	126 333
Aircraft Systems	86 780	1 139	15 487	–	5 146	108 552
Cabin Interiors	62 526	52 965	134 409	3 277	2 289	255 466
Société Zodiac Aerospace	–	–	–	–	–	–
TOTAL	216 684	60 805	192 041	10 168	10 653	490 351
Au 31 août 2012						
AeroSafety & Technology	69 370	6 208	48 056	6 756	4 432	134 822
Aircraft Systems	104 020	1 320	18 049	–	7 681	131 070
Cabin Interiors	73 334	80 760	221 043	10 714	3 844	389 695
Société Zodiac Aerospace	44	–	–	–	–	44
TOTAL	246 768	88 288	287 148	17 470	15 957	655 631

**NOTE 3.11 - PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES
PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	USA	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2011						
AeroSafety & Technology	16 502	185	4 486	1 031	96	22 300
Aircraft Systems	29 256	5	1 190	–	–	30 451
Cabin Interiors	9 541	34 310	11 586	1 407	286	57 130
Société Zodiac Aerospace	1 354	–	72	–	–	1 426
TOTAL	56 653	34 500	17 334	2 438	382	111 307
Au 31 août 2012						
AeroSafety & Technology	16 619	216	5 056	26	146	22 063
Aircraft Systems	28 334	21	971	–	91	29 417
Cabin Interiors	11 556	37 743	19 866	1 160	357	70 682
Société Zodiac Aerospace	1 123	–	82	–	–	1 205
TOTAL	57 632	37 980	25 975	1 186	594	123 367

NOTE 3.12 - FOURNISSEURS PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	USA	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2011						
AeroSafety & Technology	30 466	2 407	7 674	2 875	2 574	45 996
Aircraft Systems	60 769	47	5 822	–	2 909	69 547
Cabin Interiors	31 675	25 526	71 690	3 427	3 747	136 065
Société Zodiac Aerospace	8 017	–	53	–	–	8 070
TOTAL	130 927	27 980	85 239	6 302	9 230	259 678
Au 31 août 2012						
AeroSafety & Technology	24 538	2 715	7 225	2 289	2 449	39 216
Aircraft Systems	81 332	74	8 259	–	2 558	92 223
Cabin Interiors	35 354	56 357	95 885	5 493	5 353	198 442
Société Zodiac Aerospace	8 536	–	32	–	–	8 568
TOTAL	149 760	59 146	111 401	7 782	10 360	338 449

NOTE 3.13 - PERSONNEL ET ORGANISMES SOCIAUX PAR BRANCHE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France	Autres pays d'Europe	USA	Autres pays d'Amériques	Reste du monde	Total
Au 31 août 2011						
AeroSafety & Technology	22 060	2 049	5 970	837	1 223	32 139
Aircraft Systems	41 155	14	2 568	–	959	44 696
Cabin Interiors	13 380	12 145	29 500	3 682	1 183	59 890
Société Zodiac Aerospace	4 986	–	–	–	–	4 986
TOTAL	81 581	14 208	38 038	4 519	3 365	141 711
Au 31 août 2012						
AeroSafety & Technology	23 273	2 198	7 731	781	1 730	35 713
Aircraft Systems	44 857	29	2 855	–	1 529	49 270
Cabin Interiors	16 012	12 539	35 555	4 416	1 690	70 212
Société Zodiac Aerospace	6 339	–	–	–	–	6 339
TOTAL	90 481	14 766	46 141	5 197	4 949	161 534

NOTE 4 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Ventes de biens	3 245 503	2 559 060
Prestations de services	195 133	175 772
Intérêts	1 271	1 532
Redevances	1 366	1 493
TOTAL	3 443 273	2 737 857

NOTE 5 – CHARGES DE PERSONNEL

NOTE 5.1 - INFORMATION SUR LA COMPOSITION DES CHARGES

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Salaires et charges ⁽¹⁾	990 396	825 708
Participation	11 409	10 421
Juste valeur des stock-options et actions gratuites	6 105	2 419
TOTAL	1 007 910	838 548

(1) Dont 112 K€ de charges sociales liées aux stock-options au 31 août 2011 et 472 K€ au 31 août 2012.

NOTE 5.2 - PAIEMENTS EN ACTIONS

1) Options de souscription d'actions

Les Assemblées Générales Mixtes du 9 décembre 1997, du 16 décembre 2002, du 16 décembre 2004 et du 8 janvier 2008 ont autorisé le Directoire à attribuer en une ou plusieurs fois, des options de souscription d'actions à des membres du personnel des sociétés du Groupe. Les principales caractéristiques des plans mis en place sont les suivantes :

Année de mise en place des plans	Prix de souscription en euros	Date limite de levée des options	Nombre d'options non exercées au 31/08/2012
24/11/2004	29,24	24/11/2012	24 801
25/11/2005	44,66	25/11/2013	76 778
30/11/2006	46,64	30/11/2014	96 210
13/02/2007	49,29	13/02/2015	2
03/12/2007	41,11	03/12/2015	85 041
03/12/2007	41,11	03/12/2015	274 580
04/12/2008	29,36	04/12/2016	91 700
10/12/2009	23,62	10/12/2017	130 750
10/12/2009	23,62	10/12/2017	35 000
10/12/2010	50,75	10/12/2018	157 925
29/12/2011	62,34	29/12/2019	97 895
29/12/2011	62,34	29/12/2019	61 990
TOTAL			1 132 672

Le nombre d'options émises au cours de l'exercice et leur prix moyen d'exercice pondéré ont évolué de la façon suivante :

Nombre d'options	31/08/2012	31/08/2011
Au 1^{er} septembre	1 357 615	1 797 854
Émises	161 885	165 450
Annulées	(2 000)	(30 645)
Expirées	(3 539)	(4 812)
Exercées	(381 289)	(570 232)
Au 31 août	1 132 672	1 357 615

Les 159 885 options attribuées sur cet exercice, en décembre 2011, se décomposent en 97 895 options dans le cadre d'un plan annuel et 61 990 options dans le cadre d'un plan pluri-annuel.

Les 97 895 options du plan annuel ne peuvent être exercées pour moitié avant le 29 décembre 2012 et pour moitié avant le 29 décembre 2013.

Les 61 990 options du plan pluri-annuel ne peuvent être exercées pour le quart avant le 29 décembre 2012, puis par quart suivant avant les 29 décembre 2013, 29 décembre 2014 et 29 décembre 2015.

De plus, les options éventuellement levées ne pourront être cédées avant le 29 décembre 2014.

Les 381 289 options exercées sur cet exercice ont donné lieu à l'émission de 381 289 actions levées entre le 1^{er} septembre 2011 et le 31 août 2012, à un prix moyen d'attribution de 39,27 €.

	Options émises en décembre 2011 d'une durée de vie moyenne de 6 ans	Options émises en décembre 2011 d'une durée de vie moyenne de 7 ans
Juste valeur	15,58 €	16,86 €
Facteurs du modèle d'évaluation binomial utilisé :		
prix de l'action à la date d'octroi	62,34 €	62,34 €
prix d'exercice de l'option	62,34 €	62,34 €
volatilité estimée	33,00 %	33,00 %
taux d'intérêt sans risque	2,49 %	2,75 %
taux de dividende espéré de l'action	2,00 %	2,00 %

La charge comptabilisée sur l'exercice, au titre des options de souscription d'actions et des actions gratuites, s'élève à 6 105 K€, contre 2 419 K€ sur l'exercice 2010/2011.

À ces montants, viennent s'ajouter 112 K€ de charges sociales sur l'exercice 2010/2011, et 472 K€ sur l'exercice 2011/2012.

2) Plan d'attribution gratuite d'actions pour l'ensemble des salariés du Groupe

Ce plan, mis en place le 29 décembre 2011, porte sur 59 970 actions, attribuées sans conditions de performance, qui seront acquises sous condition de présence au 29 décembre 2013 pour les salariés bénéficiaires et qui devront être conservées par eux au minimum jusqu'au 29 décembre 2015.

3) Plan d'attribution gratuite d'actions aux bénéficiaires de stock-options (en substitution d'une partie des attributions de stock-options)

Dans le cadre de ce plan annuel, il a été attribué 99 895 stock-options et 23 518 actions gratuites. Pour chaque bénéficiaire, l'acquisition le sera à hauteur de 50 % de la quotité totale sous condition de présence au terme de deux ans, soit le 29 décembre 2013 (sauf cas de décès), condition à laquelle viendra s'ajouter une condition de performance pour 50 % de la quotité totale.

Les actions livrées seront soumises à une période de conservation de deux ans, soit jusqu'au 29 décembre 2015.

Les actions, au titre de la condition de performance, sont acquises au cas où l'objectif tel que défini par le calcul de leur rémunération variable est atteint à 100 %, en moyenne sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013. Le nombre d'actions acquises est réduit en cas d'atteinte partielle de l'objectif jusqu'à s'annuler en cas d'atteinte à 75 % en moyenne sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013.

Le nombre d'actions acquises dans ce cas est proportionnel entre ces deux bornes.

4) Rapport spécial du Directoire au titre des stock-options

Le rapport détaillé est à la disposition des actionnaires en Assemblée Générale.

Concernant les stock-options des mandataires sociaux :

- les levées d'options se sont traduites par la création de 79 348 titres en 2011/2012 ;
- il a été attribué 32 000 stock-options et 69 334 actions gratuites.

Concernant les salariés du Groupe bénéficiant de stock-options :

- le total des 10 plus fortes levées de stock-options en 2011/2012 a été de 52 588 ;
- le total des 10 plus fortes attributions de stock-options en 2011/2012 a été de 30 750.

NOTE 6 - VARIATION DE STOCKS ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Variation des stocks comptabilisée au cours de l'exercice	105 153	77 089
Dépréciations des stocks dotées au cours de l'exercice	(10 674)	(10 879)
Reprises de dépréciations de stocks au cours de l'exercice	7 512	16 621
TOTAL	101 991	82 831

(1) Stocks composants, sous-ensembles, encours, marchandises et produits finis.

NOTE 7 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES COURANTS

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Résultat sur cession d'immobilisations	(583)	95
Coût de restructuration	(207)	(218)
Autres	79	(59)
TOTAL	(711)	(182)

NOTE 8 - ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Coûts de restructuration ⁽¹⁾	(596)	(4 329)
Coûts liés au transfert du site d'Issy-les-Moulineaux à Plaisir	976	(1 520)
Pertes de valeur	-	(2 867)
Litiges	-	901
Amortissements d'immobilisations incorporelles ⁽²⁾	(15 670)	(5 690)
Frais d'acquisition ⁽³⁾	(2 939)	(3 115)
Autres ⁽⁴⁾	6 761	(548)
TOTAL	(11 468)	(17 168)

(1) Au 31 août 2012, constitués principalement de la restructuration de l'activité Galleys aux Pays-Bas.

(2) Amortissement des carnets de commandes et portefeuille clients valorisés lors des acquisitions.

(3) Frais d'acquisition de titres ou d'actifs dans le cadre d'opérations de croissance externe (en application d'IFRS 3 révisée). Au 31 août 2012, ce montant concerne les acquisitions de Heath Tecna et de Contour Aerospace Ltd.

(4) Au 31 août 2012, ce montant inclut un remboursement partiel de 5,1 M€ sur le prix d'acquisition de la société Cantwell Cullen & Company.

NOTE 9 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Produits financiers	1 304	1 533
Différences de change	(2 631)	(2 293)
Différence entre cours spot et cours à terme sur devise	(962)	(11)
Produits/(charges) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(2 289)	(771)
Coût de l'endettement financier brut	(28 368)	(31 620)
TOTAL	(30 657)	(32 391)

Le coût de l'endettement financier brut diminue de 3,2 M€. Cette baisse résulte principalement de l'amortissement exceptionnel du solde résiduel du montant des frais de mise en place du "Club deal" de 1 Md€ en juin 2010, qui avait été comptabilisé sur l'exercice 2010/2011.

Notre encours moyen de financement a augmenté consécutivement à l'acquisition de Heath Tecna et de Contour Aerospace Ltd.

Le coût moyen de nos crédits s'établit à 2,51 % sur la période, contre 2,68 % sur l'exercice précédent ; le coût complet de nos ressources financières (y compris les coûts liés aux prestations bancaires diverses) s'établissant à 2,80 %, contre 3,01 % sur l'exercice précédent.

NOTE 10 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Dotation et reprise provisions	1	(2)
Charges de désactualisation des indemnités de retraite nettes des rendements	(2 513)	(1 992)
TOTAL	(2 512)	(1 994)

NOTE 11 – IMPÔTS

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
1) Bilan		
Impôts différés :		
Impôts différés débiteurs	463	469
Impôts différés créditeurs	142 159	107 648
Impôts différés nets	(141 696)	(107 179)
Ventilation du montant net par nature :		
Avantages sociaux	24 075	20 280
Dépréciation de stocks et frais généraux stockés	22 331	15 313
Profits sur stock final	23 719	17 838
Frais de développement	(101 549)	(78 944)
Écarts d'acquisition ⁽¹⁾	(133 588)	(85 019)
Retraitement provisions réglementées	(5 212)	(4 269)
Autres ⁽²⁾	28 528	7 622
Impôts différés nets	(141 696)	(107 179)
2) Compte de résultat		
Impôts différés/impôts exigibles :		
- impôts différés	30 639	24 887
- impôts exigibles	103 759	71 041
Impôts	134 398	95 928
3) Crédits d'impôt ou pertes fiscales non reconnus ⁽³⁾	13 103	10 081

(1) Y compris les impôts différés passifs sur les écarts d'acquisition fiscalement amortissables.

(2) Y compris les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux, dont 32,5 M€ au titre du changement de périmètre.

(3) Ce montant inclut 253 K€ à échéance au 31 août 2013.

TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Résultat avant impôt	441 792	333 238
Taux d'impôt	36,10 %	34,43 %
Impôt théorique	159 487	114 734
Incidence des impôts à taux réduit	(185)	(148)
Impact des taux d'impôts des autres pays ⁽¹⁾	(12 883)	(5 286)
Crédit d'impôt à la recherche et à la formation	(14 737)	(14 543)
Autres ⁽²⁾	2 716	1 171
Impôt consolidé ⁽³⁾	134 398	95 928
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	30,42 %	28,79 %

(1) Y compris le crédit d'impôt sur l'activité de production aux USA.

(2) Y compris provisions pour contrôles fiscaux sur le Groupe, en France et aux USA.

(3) La charge d'impôt au 31 août 2012 intègre l'impact de la surtaxe de 5% applicable aux sociétés françaises pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2011.

NOTE 12 - RÉSULTAT PAR ACTION

		31/08/2012	31/08/2011
Numérateur (en milliers d'euros) :			
Résultat net part du Groupe	(a)	318 881	238 256
Dénominateur :			
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice	(b)	54 112 214	53 587 512
Options de souscription et d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites		668 347	343 671
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice dilué	(c)	54 780 561	53 931 183
Résultat net par action (en euros)	(a) / (b)	5,89	4,45
Résultat net par action dilué (en euros)	(a) / (c)	5,82	4,42
Résultat net par action retraité impact IFRS3 (en euros)		6,15	4,58
Résultat net par action dilué retraité impact IFRS3 (en euros)		6,08	4,55

NOTE 13 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

NOTE 13.1 - ÉCARTS D'ACQUISITION

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2011	Écart de conversion	Variation de périmètre	Modification	Dépréciation	Solde au 31/08/2012
Brut	1 276 316	111 565	229 394	-	-	1 617 275
Dépréciation	109 918	5 528	(963)	-	-	114 483
Valeur nette des écarts d'acquisition	1 166 398	106 037	230 357	-	-	1 502 792

Les écarts d'acquisition nets se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/08/2012			31/08/2011
	Brut	Dépréciation	Net	Net
UGT :				
AeroSafety & Technology :				
- AeroSafety	107,8	11,9	95,9	84,8
- Technology	48,6	12,6	36,0	36,0
Aircraft Systems ⁽¹⁾	362,4	40,0	322,4	315,6
Cabin Interiors :				
- Cabin ⁽²⁾	535,1	24,7	510,4	430,0
- Seats ⁽³⁾	317,5	25,2	292,3	54,2
- Galleys	245,8	-	245,8	245,8
TOTAL	1 617,2	114,4	1 502,8	1 166,4

(1) Dont Inter technique : 255,4 M€, valeur nette au 31 août 2012.

(2) Dont C&D 322,1 M€ et Monogram 126,6 M€, valeurs nettes au 31 août 2012. Au 31 août 2012, les chiffres incluent l'écart d'acquisition de Heath Tecna, société acquise sur l'exercice.

(3) Y compris au 31 août 2012, 24,4 M€ reclassés de Cabin, suite à la création de la société Zodiac Seats California par apport d'une activité de C&D. Au 31 août 2012, les chiffres incluent l'écart d'acquisition de Contour Aerospace, société acquise sur l'exercice.

Les tests de dépréciation ont été conduits comme indiqués au paragraphe W de la note 1 "Principes comptables".

La valeur recouvrable des UGT qui correspond à leur valeur d'utilité est déterminée en utilisant :

- un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe qui ressort à 9 % pour l'ensemble des UGT, à l'exception des "Airbags" pour lesquels il a été retenu un taux de 10 % ;
- des flux de trésorerie déterminés à partir de plans sur une période de 4 ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance attendu des marchés considérés, à l'exception des "Airbags" pour lesquels a été retenu un taux nul. Ces flux de trésorerie sont issus des *business plans* préparés par le Directoire ;
- les prévisions des avionneurs, lorsqu'elles sont disponibles, ou issues d'autres sources externes (trafic passager par exemple) ;
- un taux de change euro/dollar fixe de 1,30 sur l'ensemble de la période.

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant évoluer les hypothèses ayant la plus forte influence sur cette sensibilité comme suit :

- variation de la parité euro/dollar retenue de 0,10 ;
- variation du taux d'actualisation retenu de 0,5 %.

Ces variations d'hypothèses prises individuellement ou collectivement n'amènent pas à constater de pertes de valeurs.

La prise en compte individuelle des hypothèses suivantes n'entraînerait également pas de perte de valeur :

- l'utilisation d'une parité euro/dollar de 1,50 avec un taux d'actualisation à 9 % sur toute la période considérée ;
- l'utilisation d'un taux d'actualisation de 11,0 % sur la base d'une parité euro/dollar de 1,30.

NOTE 13.2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : BRUT

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2011	Écart de conversion	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclasse- ments (1)	Solde au 31/08/2012
Frais d'établissement	101	-	-	-	-	-	101
Frais de développement ⁽²⁾	261 814	15 776	-	61 953	(808)	-	338 735
Brevets et marques	72 332	8 606	66 697	340	(2 667)	-	145 308
Logiciels	48 389	216	-	6 356	(1 003)	-	53 958
Certifications et autres	39 203	8 627	58 234	2 972	(6)	1 407	110 437
TOTAL	421 839	33 225	124 931	71 621	(4 484)	1 407	648 539

(1) Le solde de la colonne "Reclassements" correspond à des logiciels qui étaient classés en immobilisations corporelles au 31 août 2011 et qui ont été reclassés en immobilisations incorporelles au 31 août 2012.

(2) Frais engagés essentiellement pour les programmes A380, B787, A400M, A350, G250, G650 et CSeries. Les coûts de développement maintenus en résultat d'exploitation après capitalisation et facturation aux clients, et hors amortissement des coûts de développement capitalisés, sont de 160,7 M€ en 2011/2012, contre 137,3 M€ en 2010/2011, soit une augmentation de 17 %, et de 16 % à périmètre constant, conséquence d'un effort accru de nos développements autofinancés, notamment dans la branche Cabin Interiors.

NOTE 13.3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : AMORTISSEMENT

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2011	Écart de conversion	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclasse- ments (1)	Solde au 31/08/2012
Frais d'établissement	87	-	-	8	-	-	95
Frais de développement (2)	38 914	3 429	-	11 940	(808)	-	53 475
Brevets et marques	12 080	627	-	746	(2 668)	-	10 785
Logiciels	36 919	148	327	5 085	(1 000)	-	41 479
Certifications et autres	11 822	1 487	(328)	16 062	(6)	14	29 051
TOTAL	99 822	5 691	(1)	33 841	(4 482)	14	134 885
Valeur nette des immobilisations incorporelles	322 017	27 534	124 933	37 779	(2)	1 393	513 654

(1) Le solde de la colonne "Reclassements" correspond à des logiciels qui étaient classés en immobilisations corporelles au 31 août 2011 et qui ont été reclassés en immobilisations incorporelles au 31 août 2012.

(2) Amortissements réalisés essentiellement sur les programmes A380, B787, F7X et EMB 170.

NOTE 14 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Comme au 31 août 2011, les deux immeubles suivants sont classés au 31 août 2012 en "Actifs détenus en vue de la vente" :

- pour un montant net de 606 K€, un bâtiment de production lié à une activité de la branche AeroSafety & Technology, fermé en 2009/2010 à Liberty (USA) et dont le processus de vente a été initié.
- pour un montant net de 882 K€, un bâtiment de production lié à une activité de la branche Cabin Interiors, fermé en 2009/2010 à Rockford (USA) et dont le processus de vente a été initié.

Il n'existe aucun passif ou éléments de capitaux propres afférents à ces actifs.

L'immeuble d'Issy-les-Moulineaux, qui était classé en "Actifs détenus en vue de la vente" au 31 août 2011, a été vendu en décembre 2011. Cette cession s'est traduite dans les comptes par une plus-value après impôt de 9,1 M€ qui est comprise dans la ligne "Résultat net des activités en cours de cessions et résultat de cession des actifs détenus en vue de la vente" du compte de résultat du Groupe.

NOTE 14.1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES : BRUT

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2011	Écart de conversion	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclasse- ments (1)	Solde au 31/08/2012
Terrains et agencement terrains	20 539	1 055	3 460	724	(571)	(6 830)	18 377
Constructions et aménagements	212 204	9 565	14 511	12 824	(6 004)	8 841	251 941
Matériel, mobilier, agencement et autres	500 742	29 651	30 584	54 543	(15 492)	8 420	608 448
Immobilisations en cours	17 066	1 131	154	14 559	(12)	(12 084)	20 814
TOTAL	750 551	41 402	48 709	82 650	(22 079)	(1 653)	899 580

(1) Le solde de la colonne "Reclassements" correspond à des logiciels qui étaient classés en immobilisations corporelles au 31 août 2011 et qui ont été reclassés en immobilisations incorporelles au 31 août 2012 et à des reclassements à d'autres postes d'actifs.

NOTE 14.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES : AMORTISSEMENT

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2011	Écart de conversion	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclasse- ments (1)	Solde au 31/08/2012
Terrains et agencement terrains	1 613	90	-	67	-	-	1 770
Constructions et aménagements	116 591	5 022	3 771	11 186	(2 675)	(1 055)	132 840
Matériel, mobilier, agencement et autres	376 075	22 158	24 219	42 121	(14 621)	795	450 747
TOTAL	494 279	27 270	27 990	53 374	(17 296)	(260)	585 357
Valeur nette des immobilisations corporelles	256 272	14 132	20 719	29 276	(4 783)	(1 393)	314 223

(1) Le solde de la colonne "Reclassements" correspond à des logiciels qui étaient classés en immobilisations corporelles au 31 août 2011 et qui ont été reclassés en immobilisations incorporelles au 31 août 2012 et à des reclassements à d'autres postes d'actifs.

CONTRATS DE LOCATIONS FINANCEMENT

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement :

(en milliers d'euros)	31/08/2012
Matériel, mobilier, agencement et autres ⁽¹⁾	
Valeur brute	1 716
Amortissements cumulés	1 398
Valeur nette comptable	318
Moins d'1 an	-
De 1 à 5 ans	-
Plus de 5 ans	-
Paiements minimaux futurs	-

(1) Le contrat initial du bien concerné avait une durée de 3 ans alors que la durée d'utilité de ce bien était de 5 ans. En conséquence, il n'y a plus de paiement à effectuer depuis le 31 août 2011 alors que le bien n'est pas encore totalement amorti.

NOTE 15 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Ils comprennent la participation du Groupe Zodiac Aerospace dans diverses sociétés non consolidées.

NOTE 16 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers non courants qui figurent au bilan pour 14 911 K€ sont composés principalement :

- de SICAV pour 6 726 K€ ⁽¹⁾ ;
- d'instruments financiers pour 462 K€ ;
- le solde étant essentiellement composé de dépôts et cautionnements.

(1) Montants de trésorerie destinés au contrat de liquidité et pour lesquels le prestataire n'avait pas réalisé d'achats d'actions du Groupe au 31 août 2012.

NOTE 17 – STOCKS

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Composants et sous-ensembles	492 288	354 596
Encours	220 731	180 762
Produits finis et marchandises	201 714	166 089
Total brut	914 733	701 447
Provisions pour dépréciation	131 620	99 989
TOTAL	783 113	601 458

Aucun stock n'a été donné en nantissement de passif.

NOTE 18 – AUTRES ACTIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Débiteurs divers	2 027	1 508
Charges payées d'avance	15 830	10 034
TOTAL	17 857	11 542

NOTE 19 – TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	161 802	224 726
Dettes financières courantes	(277 460)	(147 416)
Billets de trésorerie et autres lignes de crédit à court terme	263 700	134 000
Part courante des emprunts à long terme et avances remboursables	853	774
Banques	(12 907)	(12 642)
TRÉSORERIE NETTE	148 895	212 084

(1) Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie est constitué exclusivement de nos soldes sur nos comptes bancaires. Il n'existe aucun instrument qualifié par le Groupe d'équivalent de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe n'a pas de soldes de trésorerie soumis à restriction.

NOTE 20 – CAPITAL

	Nombre d'actions (en milliers)	Actions ordinaires (en milliers d'euros)	Prime d'émission (en milliers d'euros)	Total (en milliers d'euros)
Au 31 août 2010	56 174	11 235	84 076	95 311
Frais sur prime	–	–	–	–
Options exercées	570	114	14 955	15 069
Dividendes	–	–	–	–
Au 31 août 2011	56 744	11 349	99 031	110 380
Frais sur prime	–	–	–	–
Options exercées	382	76	14 898	14 974
Dividendes	–	–	–	–
Au 31 août 2012	57 126	11 425	113 929	125 354

NOTE 21 – DETTES FINANCIÈRES

NOTE 21.1 – VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	taux d'intérêts ⁽¹⁾	Maturité	31/08/2012	31/08/2011
A. Dettes financières non courantes				
Crédit syndiqué confirmé (euro)	2,816	⁽³⁾	600 000	610 000
Crédit syndiqué confirmé (dollar US)			–	–
Crédit syndiqué confirmé (dollar canadien)		⁽³⁾	–	32 283
Crédit syndiqué confirmé (livre sterling)	1,911		95 191	–
Frais de crédits syndiqués			(2 363)	(3 198)
Autres emprunts et crédits non confirmés part non courante	NS	⁽⁴⁾	23 063	23 582
Total ⁽²⁾			715 891	662 667
B. Dettes financières courantes				
Billets de trésorerie (euro)	1,148		263 700	134 000
Crédit syndiqué confirmé (euro)			–	–
Découverts bancaires, lignes de spots, autres emprunts et crédits non confirmés part courante	NS	⁽⁵⁾	13 760	13 416
Total	–		277 460	147 416
Dettes financières non courantes et courantes	–		993 351	810 083

(1) Taux d'intérêts moyens sur l'exercice hors amortissement des frais de mise en place du crédit syndiqué.

(2) Échéances et répartition par devises des emprunts et crédits confirmés (équivalent en milliers d'euros au 31 août 2012) :

2013/2014	1 209	Euro	620 700
2014/2015	693 527	Dollar US	–
2015/2016	700	Dollar canadien	–
Après 2016	20 455	Livres sterling	95 191

(3) L'avenant aux termes de l'accord de crédit "Club deal", effectif au 29 août 2011, a porté le montant de l'autorisation de tirage de 1 à 1,3 Md€ et reporté l'échéance "in fine" du crédit du 29 juin 2014 au 29 juin 2015.

(4) Principalement après 2015.

(5) Un à trois mois renouvelables.

NOTE 21.2 – COVENANTS

Le Groupe est soumis à un seul covenant bancaire qui est le ratio "Dettes nettes/EBITDA" dans la définition figurant au contrat de crédit. Ce covenant, lié au "Club deal", doit être égal ou inférieur à 3,25 au 31 août 2012 et 3,00 à partir du 31 août 2013. Il a été respecté au 31 août 2012, son non respect pouvant entraîner le remboursement intégral, par anticipation du crédit.

NOTE 22 – PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 31/08/2011	Écart de conversion	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Variations de l'exercice			Reclassements ⁽²⁾	Solde au 31/08/2012
				Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)		
Plans de pension USA et indemnités départ retraite ⁽³⁾	50 425	505	–	4 336	(2 898)	(325)	15	52 058
Divers	3 434	–	–	880	(76)	(30)	–	4 208
Total non courant	53 859	505	–	5 216	(2 974)	(355)	15	56 266
Garantie	30 469	1 620	2 321	11 824	(3 320)	(1 294)	(254)	41 366
Litiges/franchises assurances	8 859	388	2 414	1 620	(2 057)	(2 809)	(340)	8 075
Restructurations, diversification	4 708	(36)	1 295	121	(3 496)	(304)	(429)	1 859
Impôts et taxes	1 188	101	–	1 097	(146)	–	(70)	2 170
Divers ⁽⁴⁾	12 224	334	5 478	2 715	(6 014)	(1 842)	736	13 631
Total courant	57 448	2 407	11 508	17 377	(15 033)	(6 249)	(357)	67 101
TOTAL	111 307	2 912	11 508	22 593	(18 007)	(6 604)	(342)	123 367

(1) La variation de périmètre correspond à l'entrée de Heath Tecna et de Contour Aerospace Ltd dans le Groupe.

(2) Reclassements de poste à poste. Le solde de la colonne "Reclassements" correspond à des reclassements à d'autres poste de passif.

(3) Inclut une provision de 3,4 M€ pour engagements de pré-retraite chez Sell GmbH (Allemagne), engagement dont une fraction est couverte par une caution bancaire émise au profit des bénéficiaires de l'engagement pour un montant de 2,2 M€ à échéance au 30 novembre 2017.

(4) Les provisions diverses sont principalement constituées de provisions pour pertes à terminaison ainsi que de pénalités sur divers contrats commerciaux.

PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL - AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI :

1. RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCE MÉDICALE À CONTRIBUTIONS DÉFINIES

Le Groupe dispose de régimes à contributions définies pour tous ses salariés français. Ces régimes sont gérés par l'État. La seule obligation à la charge du Groupe est de payer les cotisations requises pour financer ces avantages, sur la base d'un pourcentage des salaires versés.

La charge de l'année au titre des régimes de retraite à contribution définie a été de 51 M€ sur l'exercice 2011/2012, contre 45 M€ sur l'exercice 2010/2011.

2. RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCE MÉDICALE À PRESTATIONS DÉFINIES

La meilleure estimation des cotisations à verser au régime pour l'exercice 2011/2012 est de 1,3 M€.

2.1 France

Conformément à la loi et aux conventions collectives applicables, le Groupe doit verser une indemnité de fin de carrière à ses salariés français, sous la forme d'un capital versé en une fois au moment du départ à la retraite du salarié. Dans le cadre de ces régimes, les salariés bénéficient de droits à retraite lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 ans. Le Groupe ne finance pas, par anticipation, ces engagements.

La valeur actuelle de l'engagement de retraite, le coût des services de la période et le coût des services passés ont été déterminés en suivant la Méthode des Unités de Crédit Projetées (cf. paragraphe T de la note 1 "Principes comptables"). Les principales hypothèses actuarielles utilisées par le Groupe sont les suivantes :

Fourchettes d'hypothèses	2011/2012	2010/2011
Taux d'actualisation	2,82 %	4,72 %
Taux de rendement attendu des actifs	Néant	Néant
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	2,50 %
Taux de rotation du personnel	30-53 ans = 3 % l'an > 53 ans = 0 % l'an	30-53 ans = 3 % l'an > 53 ans = 0 % l'an

La table de mortalité utilisée est la table INSEE TV-TD 07-09.

Le taux d'actualisation utilisé est basé sur Iboxx AA 10+.

2.2 États-Unis

Le Groupe n'a que deux plans à prestations définies en cours, celui d'Air Cruisers et celui d'Avox Systems qui ont tous les deux été "gelés" antérieurement au 31 août 2009.

Dans le cadre de ces régimes, les salariés bénéficient de droits à retraite lorsqu'ils atteignent un âge compris entre 60 et 65 ans. Ces régimes sont assortis d'obligations de financement de la part du Groupe.

La valeur actuelle de l'engagement de retraite, le coût des services de la période et le coût des services passés ont été déterminés en suivant la Méthode des Unités de Crédit Projetées (cf. paragraphe T de la note 1 "Principes comptables").

Les plus récentes évaluations actuarielles des actifs du régime et de la valeur actuelle de l'engagement de retraite ont été effectuées aux dates et par les cabinets d'actuaire suivants :

Filiale	Date de la dernière évaluation	Cabinet d'actuaire
Air Cruisers Systems	14/09/2012	New York Life Retirement Plan Services
Avox Systems	19/09/2012	Burke Group

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les plans sont :

Fourchettes d'hypothèses	2011/2012	2010/2011
Taux d'actualisation	4,80 %	4,80 %
Taux de rendement attendu des actifs	7,35 %	7,35 %

Le taux de rendement réel des actifs a été de 7,35 % pour l'exercice 2011/2012.

Ces actifs ont été placés :

- pour Air Cruisers, à 60 % en actions et 40 % en obligations ;
- pour Avox Systems, à 55 % en actions, 33 % en obligations et 12 % en revenus immobiliers et autres placements.

La juste valeur des fonds des régimes financés, à la clôture, se répartit comme suit : 11 513 K€ en actions, 7 256 K€ en obligations et 849 K€ en revenus immobiliers et autres placements.

2.3 Allemagne

Le Groupe a un plan de prestations définies en cours relatif à Sell GmbH pour un montant de 15 852 K€.

Ce plan concerne 1 438 employés actifs, 150 employés en pré-retraite et 337 employés retraités.

Seuls les employés ayant atteint une ancienneté supérieure à 5 ans peuvent bénéficier de cette prestation définie, soit à ce jour 56 % de la population couverte par l'engagement de retraite.

La méthode actuarielle utilisée est celle des Unités de Crédit Projetés (cf. paragraphe T de la note 1 "Principes comptables").

3. ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

3.1 Charge enregistrée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Coût des services rendus	2 254	1 656
Charge d'intérêt (désactualisation)	3 591	2 944
Rendement attendu des placements	(1 856)	(1 590)
Amortissement des écarts actuariels	894	933
Amortissement du coût des services passés	92	156
Réductions de droits aux régimes	-	-
Liquidations de régimes	-	-
CHARGE DE L'EXERCICE	4 975	4 099

3.2 Réconciliation du montant reconnu au bilan

Le rapprochement entre la dette actuarielle nette de la juste valeur des fonds des régimes, d'une part, et la provision figurant au bilan consolidé, d'autre part, s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Dette actuarielle des régimes financés	31 906	23 148
Juste valeur des fonds des régimes financés ⁽¹⁾	(19 618)	(15 649)
Déficit (surplus) des régimes financés	12 288	7 499
Dette actuarielle des régimes non financés	70 150	49 161
Écarts actuariels non comptabilisés	(28 605)	(4 357)
Coût des services passés non reconnus	(1 775)	(1 878)
Plafonnement de l'actif éventuel	-	-
PROVISION AU BILAN	52 058	50 425

(1) Voir détail dans le tableau 3.4 ci-dessous.

3.3 Évolution de la dette actuarielle des régimes financés et non financés

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Dette actuarielle à l'ouverture	72 309	57 118
Coût des services rendus au cours de la période	2 254	1 664
Charges d'intérêts	3 591	2 944
Écarts actuariels	24 367	(1 680)
Écarts de conversion	3 581	(3 230)
Prestations versées	(4 047)	(2 755)
Coût des services passés	-	-
Réduction de plans	-	-
Variation de périmètre et autres	-	18 248
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE ⁽¹⁾	102 055	72 309

(1) Dont 23 148 K€ au titre des régimes financés et 49 161 K€ au titre des régimes non financés.

3.4 Évolution de la juste valeur des fonds des régimes financés

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Juste valeur à l'ouverture	(15 649)	(16 687)
Rendement attendu des actifs	(1 856)	(1 590)
Écarts actuariels	(7)	(256)
Cotisations de l'employeur et prestations versées	201	833
Écarts de conversion	(2 307)	2 051
JUSTE VALEUR À LA CLÔTURE	(19 618)	(15 649)

NOTE 23 - AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Créditeurs divers	46 597	27 476
Clients créditeurs	79 576	53 525
Produits constatés d'avance	33 116	9 617
TOTAL	159 289	90 618

NOTE 24 – ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

NOTE 24.1 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
Engagements donnés		
Locations longue durée ^{(1) (2)}	117 714	80 431
Écarts actuariels et coût des services passés sur engagements de retraites ⁽³⁾	19 811	3 979
Cautions et autres garanties ⁽⁴⁾	13 328	7 642
Nantissement	-	-
Engagements reçus sur contrats	297	260

(1) Ce montant inclut les engagements sur les contrats résiliables et non résiliables.

(2) La variation entre les deux exercices inclut +7,3 M€ liés aux effets de variation des taux de conversion.

(3) Net des impôts différés. Dont 5,8 M€ nets au titre de l'écart de taux d'actualisation de Sell GmbH.

(4) Dont 1 678 K€ de garantie émise par Zodiac Aerospace au bénéfice de Federal Insurance Company (CHUBB) pour contre-garantir les "performances bonds" émises par cette assurance au bénéfice de certains clients de notre filiale Esco au titre de l'exécution de ses contrats commerciaux (installation de barrières et systèmes d'arrêt pour avions civils et militaires). La garantie totale utilisable dans ce cadre, émise par Zodiac Aerospace, est de 10 M\$.

N.B. : En outre, la société Zodiac Aerospace :

- a déposé une garantie auprès du tribunal de commerce d'Amsterdam, couvrant les dettes consolidées de la société holding du Groupe Driessen et ses filiales hollandaises, afin de leur éviter d'établir et de déposer localement des comptes consolidés du sous-groupe Driessen, cette garantie ne devant pas dépasser 10 M€ ;
- a délivré, dans le cadre d'importants contrats commerciaux obtenus par certaines de ses filiales, les garanties suivantes :
 - en août 2009, pour le compte de Sicma Aero Seat ⁽¹⁾, à échéance au 31 décembre 2016 ;
 - en janvier 2011, pour le compte de Weber Aircraft ⁽²⁾, à échéance au 31 décembre 2016 ;
 - en janvier 2011, pour le compte de Weber Aircraft ⁽²⁾ et C&D Zodiac Inc., à échéance au 31 décembre 2015.

(1) Au 1^{er} septembre 2012, la raison sociale de cette société est devenue "Zodiac Seats France".

(2) Au 1^{er} septembre 2012, la raison sociale de cette société est devenue "Zodiac Seats US LLC".

Engagements relatifs aux contrats de location simple

(en milliers d'euros)	31/08/2012	31/08/2011
- Moins d'un an	27 279	21 224
- De 1 à 5 ans	58 495	52 250
- Plus de 5 ans	31 940	6 957
Paievements minimaux	117 714	80 431

NOTE 24.2 - ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Il n'a pas été identifié d'actifs éventuels au 31 août 2012.

Il a été identifié à la même date un seul passif éventuel.

Celui-ci concerne un litige relatif à une pollution chimique, identifié postérieurement à l'acquisition d'une société par le Groupe, aux USA, mais dont le fait générateur est antérieur à la date d'acquisition. Les conséquences financières de cette pollution entraînent dans le cadre d'une garantie contractuelle de la part du vendeur au bénéfice du Groupe Zodiac Aerospace ; cette garantie a été reprise par le successeur du vendeur.

En mars 2009, le Groupe a été informé de la faillite du successeur et notifié par ses avocats de ce fait, d'un risque éventuel de transfert de la responsabilité au Groupe Zodiac Aerospace.

Au cas où cette responsabilité serait transférée à notre Groupe, la part estimée de notre filiale US dans l'évaluation des coûts de remise en état serait de l'ordre de 0,10 % du coût total. L'incertitude quant au transfert de la responsabilité au Groupe Zodiac Aerospace et quant à l'estimation des coûts globaux de remise en état du site pollué ne permet pas de déterminer raisonnablement s'il y aura sortie de trésorerie et pour quel montant.

Un jugement récent dans le cadre de ce litige permet d'estimer que le risque attaché à ce passif est considérablement réduit même s'il n'est pas définitivement éteint.

NOTE 25 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

1.1 RELATION AVEC LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le Groupe n'a pas émis de factures sur l'exercice 2011/2012.

1.2 TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

a) Salaires et avantages (en euros)

	Fixe	Variable ⁽¹⁾	Avantage en nature	Total
Maurice Pinault	300 000	300 000	4 980	604 980
Olivier Zarrouati	500 000	500 000	9 318	1 009 318
TOTAL	800 000	800 000	14 298	1 614 298

(1) La partie variable due au titre d'un exercice "n" est basée sur un objectif de résultat net du Groupe prenant en compte la réalisation de l'exercice clos "n - 1" et le budget de l'exercice "n". La comparaison de la performance accomplie par rapport à cet objectif, dans une fourchette de réalisation de 80 à 120 %, donne le "taux de réalisation". Ce taux, appliqué proportionnellement au salaire fixe, fournit le montant de la partie variable qui atteint au maximum 100 % de la partie fixe.

b) Stock-options et actions gratuites

	Maurice Pinault		Olivier Zarrouati		
	Plan 07b	Plan 2011	Plan 07a	Plan 07b	Plan 2011
1. Stock-options :					
Options non exercées au 31/08/2011	84 640	-	79 350	63 480	-
Attributions de l'exercice	-	32 000	-	-	-
Options exercées en 2011/2012	-	-	79 348	-	-
Options non exercées au 31/08/2012	84 640	32 000	2	63 480	-
Prix de l'exercice (en euros)	41,11	62,34	49,29	41,11	-
Date d'expiration	03/12/2015	29/12/2019	13/02/2015	03/12/2015	-
2. Actions gratuites :					
Actions en période d'acquisition ⁽¹⁾	-	16 000	-	-	53 334
Date de droit d'acquisition	-	29/12/2013	-	-	29/12/2013

(1) L'ensemble des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux est assorti d'une condition de performance, d'une condition de présence de deux ans suivant la date d'attribution, soit jusqu'au 29 décembre 2013, et d'une condition de conservation jusqu'au 29 décembre 2015.

Les actions, au titre de la condition de performance, sont acquises au cas où l'objectif tel que défini par le calcul de la rémunération variable, énoncé ci-dessus, est atteint à 100 %, en moyenne sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013. Le nombre d'actions acquises est réduit en cas d'atteinte partielle de l'objectif jusqu'à s'annuler en cas d'atteinte à 80 % en moyenne sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013. Le nombre d'actions acquises dans ce cas est proportionnel entre ces deux bornes.

Il est rappelé que les attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites aux mandataires sociaux ont lieu une fois tous les quatre ans, sauf entrée de nouveau mandataire social.

1.3 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Rémunération

Les membres du Comité exécutif (Comex) étaient au nombre de huit sur l'exercice 2011/2012 et de neuf sur l'exercice 2010/2011.

Le montant de leur rémunération est de 2 465 K€ de fixe et 2 404 K€ de variable, soit un total de 4 869 K€, y compris les rémunérations des membres du Directoire (dont le détail figure dans l'annexe spécifique sur la rémunération des dirigeants). Sur l'exercice précédent, ces rémunérations s'élevaient respectivement à 2 451 K€ et 1 998 K€, soit un total de 4 449 K€.

La partie variable due au titre d'un exercice "n", selon les fonctions exercées, est basée sur :

- a) un objectif et une formule identique à celle applicable aux mandataires sociaux ;
- b) un objectif de résultat opérationnel courant et de besoin de fonds de roulement prenant en compte la réalisation de l'exercice clos "n-1" et le budget de l'exercice "n". La comparaison de la performance accomplie par rapport à cet objectif, dans une fourchette de réalisation de 75 à 125 %, donne le "taux de réalisation" de l'objectif. Ce taux, appliqué proportionnellement au salaire fixe, fournit le montant de la partie variable qui atteint au maximum 175 % de la partie fixe.

b) Stock-options et actions gratuites

Sur l'exercice 2011/2012, dans le cadre du plan d'attribution pluriannuel pour le Comex (les attributions ayant lieu une fois tous les quatre ans, sauf en cas d'entrée de nouveaux membres du Comex pendant la période de quatre ans séparant les deux attributions pluriannuelles), il a été attribué, hors mandataires sociaux, un total de 29 990 stock-options et 70 004 actions gratuites.

Pour chaque bénéficiaire, l'acquisition le sera à hauteur de 20 % de la quotité totale sous condition de présence au terme de deux ans, soit le 29 décembre 2013 (sauf cas de décès), condition à laquelle viendra s'ajouter une condition de performance pour 80 % de la quotité totale. Les actions, au titre de la condition de performance, sont acquises au cas où l'objectif tel que défini par le calcul de la rémunération variable, énoncée ci-dessus, est atteint à 100 %, en moyenne sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013. Le nombre d'actions acquises est réduit en cas d'atteinte partielle de l'objectif jusqu'à s'annuler en cas d'atteinte à 80 % (cas a) et 75 % (cas b) en moyenne sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013.

NOTE 26 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Lettre d'intention en vue de l'acquisition de la société IMS

En date du 15 novembre 2012, le Groupe a signé une lettre d'intention en vue de l'acquisition de la société IMS, un spécialiste américain des systèmes IFE "Seat Centric". Sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires et de la signature du contrat définitif, cette acquisition devrait être finalisée avant la fin de l'année 2012.

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs postérieurement à la clôture.

NOTE 27 - LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 AOÛT 2012

Sociétés consolidées par intégration globale	Pays	% intérêts du Groupe	Sociétés consolidées par intégration globale	Pays	% intérêts du Groupe
Zodiac Aerospace	France	Société mère	Monogram Aerospace Industries	États-Unis	100,00
Aérazur	France	100,00	Parachutes Industries Southern Africa (PISA)	Afrique du Sud	100,00
Aerodesign de Mexico SA	Mexique	100,00	Pioneer	États-Unis	100,00
Air Cruisers	États-Unis	100,00	Precilec	France	100,00
Amfuel	États-Unis	100,00	Sell GmbH	Allemagne	100,00
Avox Systems	États-Unis	100,00	Sell Holding Germany GbmH	Allemagne	100,00
Cantwell Cullen & Company	Canada	100,00	Sell Services France	France	100,00
C&D Adder	France	100,00	Sell Services Germany GmbH	Allemagne	100,00
C&D Aerospace Canada Co	Canada	100,00	Sicma Aero Seat ⁽²⁾	France	100,00
C&D Brasil Limitada	Brésil	100,00	Sicma Aero Seat Services	États-Unis	100,00
C&D Zodiac Inc.	États-Unis	100,00	Sit	France	100,00
Contour Aerospace Ltd ⁽¹⁾	Royaume-Uni	100,00	Société Aéronautique Marocaine de Décolletage Industriel	Maroc	100,00
Driessen Aerospace CZ SRO	République Tchèque	100,00	The Richards Corp.	États-Unis	100,00
Driessen Aerospace Group NV	Pays-Bas	100,00	Weber Aircraft ⁽³⁾	États-Unis	100,00
Driessen Aircargo Equipment BV	Pays-Bas	100,00	Zodiac Aerospace Australia	Australie	100,00
Driessen Aircargo Equipment Ltd	Thaïlande	100,00	Zodiac Aerospace Holding Australia	Australie	100,00
Driessen Aircargo Equipment USA Inc.	États-Unis	100,00	Zodiac Aerospace Information Systems	France	100,00
Driessen Aircraft Interior Systems (Thailand) Ltd	Thaïlande	100,00	Zodiac Aerospace (Jiangsu) Co., Ltd	Chine	51,00
Driessen Aircraft Interior Systems Europe BV	Pays-Bas	100,00	Zodiac Aerospace Maroc	Maroc	100,00
Driessen Aircraft Interior Systems Inc.	États-Unis	100,00	Zodiac Aerospace Tianjin Pte Ltd	Chine	100,00
Driessen Aircraft Interior Systems USA Inc.	États-Unis	100,00	Zodiac Aerospace UK Investment Ltd	Royaume-Uni	100,00
E Dyer Engineering Ltd	Royaume-Uni	100,00	Zodiac Aerospace UK Ltd	Royaume-Uni	100,00
ECE	France	100,00	Zodiac Automotive Division	France	100,00
Engineered Arresting Systems Corp.	États-Unis	100,00	Zodiac Automotive Tunisie	Tunisie	100,00
Evac GmbH	Allemagne	100,00	Zodiac Cabin Controls GmbH	Allemagne	100,00
Evac LTDA	Brésil	100,00	Zodiac Data Systems GmbH	Allemagne	100,00
Evac Shangai ETC	Chine	100,00	Zodiac Data Systems Inc.	États-Unis	100,00
EZ Air Interior Ltd	Irlande	50,00	Zodiac Data Systems Ltd	Royaume-Uni	100,00
Heath Tecna	États-Unis	100,00	Zodiac Data Systems SAS	France	100,00
Icore International Inc.	États-Unis	100,00	Zodiac Engineering	France	100,00
Icore International Ltd	Royaume-Uni	100,00	Zodiac Equipments Tunisie SARL	Tunisie	100,00
IDD Aerospace Corp.	États-Unis	100,00	Zodiac Seats California	États-Unis	100,00
Immobilière Galli	France	100,00	Zodiac Seats Services Middle East	Émirats Arabes	100,00
IN Services & Al Rumaithy Estab.	Émirats Arabes	49,00	Zodiac Seat Shell US LLC	États-Unis	100,00
IN Snec Holding	France	100,00	Zodiac Seats Tunisie SARL	Tunisie	100,00
IN-Flex	France	100,00	Zodiac Services America LLC	États-Unis	100,00
IN-LHC	France	100,00	Zodiac Services Asia	Singapour	100,00
IN Services Asia	Hong Kong	100,00	Zodiac Services Europe	France	100,00
Intertechnique	France	100,00	Zodiac US Corporation	États-Unis	100,00

(1) Au 1^{er} septembre 2012, la raison sociale de cette société est devenue "Zodiac Seats UK Ltd".

(2) Au 1^{er} septembre 2012, la raison sociale de cette société est devenue "Zodiac Seats France".

(3) Au 1^{er} septembre 2012, la raison sociale de cette société est devenue "Zodiac Seats US LLC".

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Zodiac Aerospace, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1-J de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription des frais de développement engagés pour les programmes pluriannuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes 1-D, 1-I, 1-J et 1-W de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites en annexe aux états financiers, et nous nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que du caractère raisonnable des éléments retenus pour la détermination des valeurs d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 18 décembre 2012

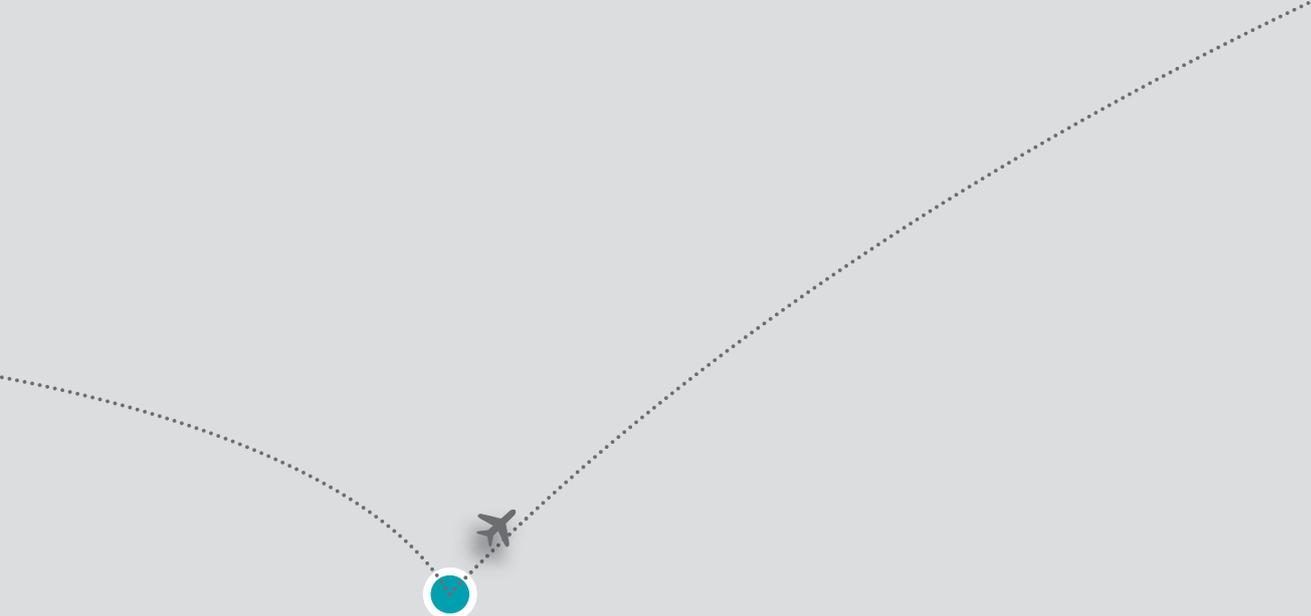
Les Commissaires aux comptes

Fidaudit
membre du réseau Fiducial
Jean-Pierre Boutard

Ernst & Young Audit
Laurent Miannay

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

	Ernst & Young				Fidaudit				Répartition				
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Ernst & Young		Fidaudit		
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	
(en milliers d'euros)													
Audit													
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :													
- Émetteur	178	175	5,9 %	6,3 %	130	127	46,9 %	78,9 %	57,8 %	42,2 %	57,9 %	42,1 %	
- Filiales intégrées globalement	2 536	2 311	84,5 %	83,4 %	147	34	53,1 %	21,1 %					
<i>dont coordination du réseau international</i>	114	112	3,8 %	4,0 %	10	-	3,6 %	-					
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes :													
- Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-					
- Filiales intégrées globalement	36	192	1,2 %	6,9 %	-	-	-	-					
Sous-total	2 750	2 678	91,6 %	96,6 %	277	161	100 %	100 %	90,8 %	9,2 %	94,3 %	5,7 %	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement													
Juridique, fiscal, social	246	63	8,2 %	2,3 %	-	-	-	-					
Autres	6	29	0,2 %	1,1 %	-	-	-	-					
Sous-total	252	92	8,4 %	3,4 %	-	-	-	-	100 %	-	100 %	-	
TOTAL	3 002	2 770	100 %	100 %	277	161	100 %	100 %	91,6 %	8,4 %	94,5 %	5,5 %	



COMPTES DE LA SOCIÉTÉ **ZODIAC AEROSPACE**

- 66 Rapport du Conseil de Surveillance
- 67 Rapport du Président du Conseil de Surveillance
- 73 Rapport du Directoire
- 80 Bilan
- 81 Compte de résultat
- 82 Notes annexes
- 90 Rapports des Commissaires aux comptes
- 93 Résolutions

Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte du 9 janvier 2013

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément aux statuts, vous êtes réunis en Assemblée Générale pour délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2012 et statuer sur les résolutions qui vont vous être proposées par le Directoire.

Conformément à la loi dite de "sécurité financière", vous trouverez le détail des réunions du Conseil et des Comités dans le chapitre intitulé "Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance".

Durant cet exercice, votre Conseil de Surveillance a donné au Directoire les autorisations nécessaires pour :

- a) Mettre en place une *joint venture* au Mexique avec Embraer S.A., leader brésilien des avions régionaux pour créer une société commune de droit irlandais, au capital initial de 200 K\$, qui sera chargée de la fabrication d'éléments d'intérieur de cabine pour la famille de jets Embraer 170/190. L'unité de production commune sera implantée au Mexique.
- b) Vendre :
 - l'ancien siège social de votre Groupe à Issy-les-Moulineaux pour un prix de cession net de 24 250 K€ (plus-value nette : 11 278 K€) ;
 - l'activité de réparation Driessen Services à une société australienne pour un montant de 6,8 M€.
- c) Acquérir la société Contour Aerospace Ltd pour la somme de 274 M£, permettant à votre Groupe de devenir le numéro 1 mondial du siège d'avion.
- d) Augmenter le capital de cinq de vos filiales par votre société mère Zodiac Aerospace ou toute société qu'elle se substituerait :
 - IDD, détenue à 100 % par Zodiac US Corp., pour 10 MUSD ;
 - Zodiac Services Europe, pour 12 M€ ;
 - Zodiac Aerospace (Jiangsu) Co., Ltd (Chine), pour 1 MUSD ;
 - Zodiac Aerospace Holding Australia, pour 800 KAUD ;
 - Zodiac Aerospace UK Investment Ltd, pour 195 M£.
- e) Autoriser le Directoire, en considération des statuts de la Société et de l'article R225-53 du Code de Commerce, à délivrer, sans avoir à consulter préalablement le Conseil de Surveillance, des cautions, avals ou garanties au nom de Zodiac Aerospace, à concurrence d'un montant global annuel de 15 M€, hors frais et taxes éventuels, et ce pour une durée d'une année à compter de la date de décision prise par le Conseil, le 19 avril 2012 ;

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 17 novembre 2011, a décidé d'offrir la possibilité d'opter pour des stock-options ou l'attribution d'actions gratuites, a approuvé le ratio d'une action gratuite pour trois stock-options et a confié la définition des modalités d'attribution au Comité de Rémunération.

Au cours de cet exercice, en raison des levées d'options exercées par un certain nombre de membres du personnel, le capital de votre Société s'est trouvé porté à 11 425 145,60 €, représenté par 57 125 728 actions négociables à la cote du compartiment A de l'Eurolist d'Euronext Paris.

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2012, le cours moyen comparable s'est établi à 76,86 €, contre 54,52 € pour le cours moyen de l'exercice précédent sur la même période. Les variations plus haut / plus bas à la clôture de la séance de la Bourse pour cette même période ont été de 84,83 € / 65,05 €, contre 62,39 € / 46,96 € pour l'année 2011. Les transactions journalières sur votre titre restent actives avec environ 145 000 échanges (environ 11 M€).

Votre Directoire va vous demander de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 janvier 2012, dans le cadre des résolutions proposées à titre ordinaire, aux fins de pouvoir racheter en Bourse les propres actions de votre Société jusqu'à 10 % du capital, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans le respect des conditions définies dans les articles 241-1 à 241-6 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003.

Votre Société a utilisé l'autorisation en vigueur au travers d'un contrat de liquidité mis en place le 18 janvier 2007. À ce titre au 31 août 2012, elle détient 900 de ses propres actions acquises au prix unitaire moyen de 60,50 €. Par ailleurs, votre Société a maintenu sa détention des 2 780 000 actions auto-détenues depuis le 31 août 2009, représentant 4,87 % du capital.

Nous soumettons à votre approbation les mandats de Madame Gilberte Lombard et de la société FFP qui viennent à renouvellement pour une durée de deux années pour Madame Gilberte Lombard, et de six années pour la société FFP.

Madame Gilberte Lombard répond aux règles du code AFEP/MEDEF définissant l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance.

Votre Conseil de Surveillance, lors de chacune de ses réunions, a été régulièrement informé de la marche de votre Société et de ses filiales et a pu exercer son contrôle dans les meilleures conditions.

Dans sa réunion du 20 novembre dernier, les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport du Directoire ont été soumis à la vérification et au contrôle de votre Conseil de Surveillance ; celui-ci a également pris connaissance des résolutions ordinaires et extraordinaires qui vont vous être proposées par le Directoire et notamment la répartition des bénéfices. Le Conseil de Surveillance a approuvé le texte de ces projets de résolutions.

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, nous estimons n'avoir ni critique, ni observation sur le rapport et les comptes présentés par le Directoire. Votre Conseil de Surveillance vous invite donc à les approuver et à voter les résolutions qui vont vous être soumises.

Le Conseil de Surveillance

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la préparation, l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne

Ce rapport a été rédigé et vous est présenté conformément à l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, intégré à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Le présent rapport rend compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 août 2012 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par Zodiac Aerospace.

Le Groupe a choisi d'adhérer aux principes présentés dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF d'octobre 2003, consolidé par le code de gouvernement des entreprises AFEP/MEDEF de décembre 2008 qu'il applique dans leur ensemble, à l'exception des recommandations sur la durée du mandat des administrateurs, du nombre d'indépendants dans la composition des comités, ainsi que du critère d'indépendance au-delà d'un mandat de 12 ans. Le Conseil a considéré que l'ancienneté acquise au titre des fonctions de membre du Conseil de Surveillance n'affecte pas l'indépendance mais permet au contraire l'acquisition d'une connaissance profonde de l'entreprise, de son environnement et de ses produits, constituant une valeur ajoutée très importante pour le Conseil et nécessaire dans le cadre d'une industrie à cycle long.

Le Groupe applique les recommandations relatives aux dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées (cf. chapitre "Organes de direction et de surveillance", page 8) y compris notamment l'obligation de conservation d'une quotité d'actions issues de stock-options ou actions gratuites (cf. paragraphe 2.b du chapitre "Organes de direction et de surveillance", page 9).

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la Société et du Groupe et rend compte aux actionnaires. Le Conseil de Surveillance nomme le Président et les membres du Directoire. Il exerce le contrôle de la gestion et de la direction du Groupe.

A) COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance sont tous signataires de "La charte du membre du Conseil de Surveillance" établie en février 1997, actualisée en 2006, puis en 2011/2012 en étant annexée au règlement intérieur du Conseil de Surveillance et des Comités qui définit leurs droits et obligations (règles générales et règles particulières). Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société.

Le Conseil de Surveillance comprend aujourd'hui onze membres : Monsieur Didier Domange en tant que Président, Monsieur Louis Desanges, en tant que Vice-Président, Monsieur Marc Assa, Madame Elisabeth Domange, Monsieur Vincent Gerondeau, Madame Laure Hauseux, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Edmond Marchegay, Monsieur Robert Maréchal, Monsieur Marc Schelcher, et la société FFP, représentée par Monsieur Robert Peugeot ; cinq d'entre eux sont "indépendants" (Monsieur Marc

Assa, Monsieur Vincent Gerondeau, Madame Laure Hauseux, Madame Gilberte Lombard et Monsieur Edmond Marchegay) au sens défini par les critères du Code AFEP/MEDEF, à l'exception des recommandations sur la durée du mandat des administrateurs telle que définie ci-dessus ; ils apportent au Conseil leurs expériences multiples, tant au niveau de leurs propres pratiques industrielles qu'au niveau international.

Trois membres sont des femmes. La composition du Conseil de Surveillance est ainsi conforme aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance. Aucun membre du Conseil n'exerce de fonction de direction générale, tant au niveau de la maison mère du Groupe que de ses filiales (cf. chapitre "Organes de direction et de surveillance", pages 10 et 11, pour les informations relatives aux autres mandats exercés par les membres du Conseil de Surveillance).

B) FRÉQUENCE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni six fois aux dates fixées, à savoir : les 27 septembre et 17 novembre 2011, les 10 janvier, 16 février, 19 avril et 12 juillet 2012. Les membres du Conseil de Surveillance ont visité l'usine de fabrication de sièges d'avion de Contour Aerospace à Cwmbran, au Pays de Galles, le 22 mai 2012. Les membres du Conseil se sont montrés très assidus aux réunions avec un taux de présence moyen de plus de 92 %.

C) FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

À chaque réunion du Conseil, ses membres examinent le tableau de bord de l'activité en comparaison avec les budgets, les résultats du Groupe, les développements externes par acquisitions, les cessions d'activités ou de sociétés qui ne représentent pas ou plus le cœur d'activité de votre Société ; des réunions stratégiques majeures ont lieu en cas de besoin ; trois réunions sont plus particulièrement dédiées à l'examen semestriel et annuel des comptes. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont adressés sous forme de projet à ses membres le plus rapidement possible après la réunion et approuvés définitivement lors de la séance suivante avant d'être retranscrits dans le registre des procès-verbaux, où ils sont signés par le Président et un membre du Conseil.

D) LES COMITÉS

Afin de suivre les recommandations dévolues au gouvernement d'entreprise, votre Conseil, sur proposition de son Président, a créé dès 1995 trois comités : le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et le Comité de Sélection. Ces trois comités sont formalisés chacun dans des chapitres spécifiques du règlement intérieur du Conseil de Surveillance et des Comités où y sont définis leur rôle, leur composition, le nombre de leurs réunions, leurs moyens, la rémunération de leurs membres ainsi que l'établissement d'un procès-verbal après chaque réunion.

- Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice. Il s'est réuni deux fois plus particulièrement pour examiner les comptes semestriels et les comptes consolidés annuel du Groupe et trois fois pour examiner :

- la cartographie des principales zones de risques du Groupe, la sécurité des transactions informatiques et faire le point sur les contrôles fiscaux en cours ;
- l'allocation des écarts d'acquisition, la nomination éventuelle de la société Fidaudit (Société Fiduciaire Nationale de Révision Comptable – Fidaudit) en tant que Commissaire aux comptes co-titulaire (en remplacement de la société Fideuraf dont le mandat arrive à échéance)⁽¹⁾ après présentation des services qu'il propose ;
- l'organisation du département d'audit interne du Groupe et le suivi de la procédure de cartographie des risques.

Le Comité est composé de quatre membres du Conseil ⁽²⁾ (Madame Gilberte Lombard en tant que Présidente, Monsieur Didier Domange, Monsieur Louis Desanges, la société FFP (représentée par Monsieur Robert Peugeot) ; les Commissaires aux comptes ainsi que le Directeur Administratif et Financier assistent également à ces réunions.

- Le Comité de Rémunération se réunit généralement une à deux fois durant l'exercice ; il s'est réuni quatre fois cette année. Il a particulièrement travaillé sur les attributions gratuites d'actions (AGA) et a proposé que le ratio d'attribution stock-options (SO) / AGA serait de 3 pour 1. Ses membres, au nombre de quatre (Monsieur Didier Domange en tant que Président, Madame Gilberte Lombard, Monsieur Marc Assa et Monsieur Edmond Marchegay), sont chargés par le Conseil de Surveillance de se prononcer sur la rémunération des principaux dirigeants (membres du Directoire et du Comité exécutif), l'attribution d'options de souscription et/ou d'attribution gratuite d'actions à ces dirigeants dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales, la rémunération du Président du Conseil de Surveillance et la répartition des jetons de présence au sein du Conseil.
- Le Comité de Sélection se réunit quand cela est nécessaire ; il s'est réuni une fois cette année. Ses membres sont au nombre de quatre : Monsieur Louis Desanges en tant que Président, Monsieur Didier Domange, Monsieur Vincent Gerondeau et Monsieur Edmond Marchegay. Cette structure permet la sélection des membres du Conseil de Surveillance et des dirigeants du Groupe ; le Comité est également chargé de réfléchir à la composition du Conseil.

Après chaque Comité, le Conseil de Surveillance est informé de toutes les propositions et observations émises par ceux-ci.

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance doivent posséder la connaissance la plus étendue des spécificités du Groupe, de ses activités et de ses métiers.

Chaque membre du Conseil peut bénéficier avant sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations nécessaires à l'exercice dudit mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par le Groupe et sont à la charge de celui-ci.

(1) Le Conseil de Surveillance soumettra à l'Assemblée Générale Mixte du 9 janvier 2013, une résolution à ce titre ayant pour objet la confirmation de la nomination de la société Fidaudit (Société Fiduciaire Nationale de Révision Comptable – Fidaudit) en raison d'une erreur matérielle lors de l'Assemblée Générale Mixte du 10 janvier 2012.

(2) Madame Laure Housseux a été nommée membre du Comité d'Audit à compter du 1^{er} septembre 2012, le Comité d'Audit sera composé de cinq membres.

ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lors de sa réunion du 12 juillet 2012, le Conseil de Surveillance a décidé d'appliquer les recommandations AFEP-MEDEF mises à jour en avril 2010, en retenant le principe d'une auto-évaluation formelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance.

Au titre de l'exercice 2011/2012, la Société a procédé pour la première fois à une évaluation formelle, sous forme d'auto-évaluation par un cabinet de conseil spécialisé indépendant. Tous les membres du Conseil ont été interviewés afin de porter un jugement sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés et de faire des suggestions.

Concernant les résultats de l'auto-évaluation présentés en Conseil le 20 novembre 2012, les membres du Conseil jugent satisfaisant le fonctionnement du Conseil de Surveillance ; ils souhaitent cependant maintenir un processus d'amélioration permanent du fonctionnement opérationnel du Conseil et approfondir encore son support au Directoire.

DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

Cette partie du rapport s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF du 22 juillet 2010 relatif aux dispositions de gestion des risques et de contrôle interne. L'objet est de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des systèmes de contrôle interne mis en place par le Groupe Zodiac Aerospace au titre de l'exercice clos le 31 août 2012.

A) OBJECTIFS ET DÉFINITION DU CONTRÔLE INTERNE

Le Groupe Zodiac Aerospace définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par son Directoire et son Comité exécutif, ses dirigeants et son personnel, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant aux risques de l'entreprise (cf. section 3 "Gestion des risques", page suivante) au titre :

- de l'identification, de la prévention et de la gestion des principaux risques du Groupe ;
- de la conformité aux lois et aux réglementations ainsi que des comportements éthiques ;
- de l'application des instructions et des orientations fixées par le Groupe ;
- de la fiabilité des informations financières et comptables ;
- du bon fonctionnement des processus internes du Groupe ;
- de la réduction de l'exposition de l'entreprise aux risques de fraude.

Comme tout système de contrôle, celui mis en place par le Groupe ne peut garantir totalement que les risques qu'il vise soient totalement éliminés.

Le Conseil de Surveillance, via son Comité d'Audit, est tenu informé des évolutions majeures du dispositif de contrôle interne et peut procéder à tout contrôle spécifique qui lui semble opportun.

Ce dispositif se fonde sur l'organisation du Groupe, l'environnement de contrôle interne et s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs et des opportunités pouvant améliorer les performances.

B) ENVIRONNEMENT DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE ZODIAC AEROSPACE

Zodiac Aerospace est un Groupe international et industriel décentralisé, au sens où chaque filiale gère directement les aspects opérationnels liés à son activité et assume la responsabilité de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne conformément au référentiel Groupe défini et animé par la direction générale du Groupe ; la direction de l'audit assurant le contrôle de la bonne application de ce dispositif.

1) Organisation du Groupe

Le Groupe Zodiac Aerospace est organisé de la façon suivante :

- une société de tête, Zodiac Aerospace, chargée du pilotage, de l'organisation et du développement du Groupe ; cette société est administrée sous la forme d'un Directoire et Conseil de Surveillance ;
- sur l'exercice 2011-2012, trois branches regroupant les sociétés dédiées aux équipements aéronautiques et technologiques, aux équipements de cabines, aux systèmes aéronautiques ainsi qu'une activité services ;
- des sociétés filiales dans chacune des branches. Dans le cadre des opérations définies par le Directoire de Zodiac Aerospace et sous son contrôle, chacune de ces filiales assume toutes les fonctions et les responsabilités d'une entreprise dans le domaine juridique, commercial, technique, industriel, économique, financier, fiscal et social, à l'exception de celles centralisées au niveau du Groupe telles que définies ci-après.

Sous l'autorité du Directoire, la holding de tête a pour missions de :

- définir et conduire la stratégie du Groupe, ainsi que les processus et procédures Groupe ;
- assurer la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle des sociétés du Groupe en accord avec les règles et principes édictés ;
- réaliser les prestations mutualisées pour le compte des sociétés du Groupe telles que le financement, l'informatique, le juridique, le Lean, les ressources humaines...
- définir les actions destinées à protéger et à renforcer la notoriété du Groupe, et aussi à accroître son efficacité et sa performance.

Dans la plupart de ses activités, le Groupe est soumis à un environnement de contrôle imposé par ses principaux clients et autorités de régulation qui requièrent des certifications et des contrôles spécifiques qui s'ajoutent aux obligations légales et participent donc à l'environnement de contrôle du Groupe.

2) Environnement de contrôle

La qualité du dispositif de contrôle interne constitue une préoccupation permanente pour le Groupe qui renforce de manière continue ses dispositifs, à travers notamment une documentation des procédures et la mise en place d'indicateurs supplémentaires. Le contrôle interne s'appuie également sur les responsables des entités opérationnelles.

L'amélioration continue de nos outils informatiques participe à la structuration de notre contrôle interne. L'intranet Groupe est donc le vecteur de diffusion privilégié pour les points de contrôle interne clés, les procédures Groupe ainsi que les données financières et de gestion.

De la même façon, les règles d'éthique, auxquelles le Groupe attache une attention toute particulière, figurent dans le code de déontologie qui est accessible aux salariés du Groupe via l'intranet.

3) Gestion des risques

Selon la définition du cadre de référence de l'AMF, "le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. La gestion des risques est l'affaire de tous les acteurs de la société. Elle vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société."

La gestion des risques couvre donc un domaine large qui déborde le cadre strictement financier. Il s'agit d'un levier puissant de management, qui concerne l'ensemble des dirigeants du Groupe.

Les objectifs de la gestion des risques sont de :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus opérationnels pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

Fin 2011, le Groupe a lancé un projet d'amélioration du processus de gestion des risques afin de définir une méthodologie commune à toutes les filiales, notamment en revoyant la cartographie des risques ainsi que le recensement et l'analyse des principaux risques identifiables au regard des objectifs du Groupe, et enfin de renforcer les procédures de gestion de ces risques. Les principaux acteurs de ce processus sont le Comité exécutif, les responsables opérationnels transversaux Groupe ainsi que le management de chacune des filiales également impliqué au travers d'auto-évaluation.

Les principaux risques du Groupe sont détaillés dans le chapitre "Gestion des risques" page 12 du rapport annuel.

4) Normes et réglementations

Elles font l'objet au sein du Groupe Zodiac Aerospace d'une veille et d'un suivi par les fonctions centrales spécialisées.

C) LES PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE

1) Le Directoire et les directions de branche (Comité exécutif)

Le Président du Directoire délègue son autorité aux directions de branche pour l'animation et le suivi de l'activité des sociétés appartenant à leurs branches respectives en matière de :

- fixation des objectifs conformément à ceux définis par le Président du Directoire et présentés au Conseil de Surveillance pour l'ensemble du Groupe ;
- suivi des réalisations ;
- mise en œuvre des décisions sur des dossiers stratégiques concernant les sociétés du Groupe et autorisées par le Conseil de Surveillance ;
- supervision opérationnelle des sociétés, coordination et animation des actions transversales.

2) La direction administrative et financière

Le Directeur Administratif et Financier du Groupe, sous l'autorité du Président du Directoire, assure la direction des opérations comptables et financières.

Son organisation comporte :

- Un directeur financier par branche qui lui est rattaché fonctionnellement et hiérarchiquement ; la mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier est confiée à ces directeurs financiers, qui

disposent au sein de leur périmètre de responsabilité, d'équipes locales ou décentralisées dans les unités opérationnelles pour assurer l'élaboration de l'information financière dans le respect des règles internes.

- Une direction reporting et consolidation statutaire, qui a la responsabilité de la préparation et de la présentation des états consolidés statutaires du Groupe, et d'assurer la mise en œuvre du budget consolidé Groupe et l'analyse des données financières du Groupe. Elle élabore notamment les commentaires mensuels sur les écarts avec le budget consolidé et les périodes comparables consolidées de l'année antérieure.
- Une fonction fiscale, qui apporte un soutien aux entités opérationnelles sur les législations et lors des contrôles fiscaux. Elle assure également le suivi des consolidations fiscales effectuées au sein du Groupe et le contrôle de leur cohérence d'ensemble ; ces actions sont menées en s'appuyant sur des experts fiscaux externes "reconus".
- Une fonction trésorerie et financements qui est responsable :
 - de l'application de la politique financière du Groupe ;
 - de la gestion optimisée du bilan et de la structure financière ;
 - de l'application de la politique de gestion des risques de change et de taux d'intérêt.

L'ensemble des lignes de crédit du Groupe est mis en place par la Société de tête, Zodiac Aerospace ; aucune filiale n'a autorité et pouvoir pour négocier et mettre en place des lignes de crédit locales.

La fonction centrale met en œuvre le dispositif de couverture de change arrêté par le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier du Groupe ; ce dispositif impose notamment de couvrir systématiquement la position de change à la clôture de chaque mois en complément des couvertures prévisionnelles mises en place (elles-mêmes décidées par le Président du Directoire dans le cadre d'un processus consultatif avec le Comité exécutif et le Conseil de Surveillance).

À l'occasion des comptes annuels, les directeurs de branche et leurs directeurs financiers émettent une lettre d'affirmation à destination du Président du Directoire et du Directeur Administratif et Financier du Groupe, attestant de la sincérité et de l'exhaustivité des données financières soumises à consolidation.

3) La direction de l'audit interne

Le Directeur de l'Audit interne reporte au Directeur Administratif et Financier du Groupe ainsi qu'au Président du Directoire. Entre quinze et vingt missions sont réalisées chaque année ; sur l'exercice 2011/2012, comme prévu dans ses objectifs, en complément du suivi de la cartographie des risques, une attention particulière a été portée à des risques transverses et, notamment, le respect de la politique Groupe des droits d'accès et du processus des autorisations d'investissement. Le suivi des recommandations sur les missions passées est renforcé par l'utilisation d'un outil d'audit interne ainsi que par des audits de suivi sur site.

L'audit interne intervient dans le cadre d'un plan fixé annuellement et validé par le Comité d'Audit. Ce plan d'interventions sur un horizon de trois ans permet de vérifier et de renforcer la compréhension et l'appropriation du processus de contrôle interne ainsi que la correcte application des procédures en vigueur.

Le processus de gestion des risques est un élément important dans l'élaboration du plan d'audit qui est également préparé sur la base des entretiens réalisés avec les responsables opérationnels des

branches du Groupe. Il tient compte également des spécificités des *Business Units* (taille, contribution au résultat, éloignement géographique, résultat des audits précédents).

L'audit interne est susceptible d'intervenir dans toutes les sociétés du Groupe, à la fois sur des thèmes opérationnels ou financiers.

Les principales missions de l'audit interne sont :

- la vérification de la surveillance permanente des procédures de contrôle interne et règles en vigueur au sein du Groupe effectuée par le management ;
- l'évaluation de la pertinence du dispositif de contrôle interne et la mise en place d'actions correctives ;
- la vérification de la bonne application des contrôles limitant les principaux risques identifiés par le Groupe ;
- la réalisation d'audits ciblés (société, thème, processus) visant à identifier des éventuels facteurs d'amélioration de l'efficacité des sociétés et des sujets audités.

L'audit interne restitue ses travaux détaillés à la direction de l'entité auditée ainsi qu'à la direction de branche. Un rapport de synthèse, se concentrant sur les recommandations majeures, est envoyé à la Direction Générale et Financière du Groupe.

Un rapport d'audit trimestriel est également réalisé par branche afin de suivre l'engagement du management dans les délais de mise en place des recommandations.

L'audit interne rencontre périodiquement les Commissaires aux comptes pour échanger sur les sujets concernant le contrôle interne. L'audit interne rend également compte de ses travaux au Comité d'Audit dans les réunions spécifiques à cet effet.

La fonction Audit interne a également en charge la gestion du recueil des procédures et des méthodes comptables du Groupe ainsi que l'élaboration du référentiel de contrôle interne.

4) La direction des systèmes d'information du Groupe

Elle est assurée par le Directeur des Systèmes d'information du Groupe sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier du Groupe.

Le système d'information centralisé du Groupe Zodiac Aerospace a pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de traçabilité de l'information.

Afin de garantir la correcte utilisation de ces outils et donc, la pertinence de l'information, une documentation fonctionnelle, appropriée aux besoins des utilisateurs, a été déployée.

Le Groupe a également mis en place des dispositifs destinés à assurer la sécurité des systèmes d'information et de l'intégrité des données informatiques.

Un comité des systèmes d'information se tient tous les trois mois et est constitué du Président du Directoire, du Directeur Administratif et Financier du Groupe, du Directeur des Systèmes d'information du Groupe, des directeurs de branche et/ou des directeurs financiers de branche, ainsi que des responsables des sociétés utilisatrices.

Ce comité est en charge d'établir et de maintenir un schéma directeur des systèmes d'information répondant aux besoins de l'organisation et à la politique générale de développement du Groupe. Dans ce cadre, il est notamment amené à proposer la nature des projets informatiques ainsi que les priorités d'allocation de ressources. Parmi ces actions à court et moyen terme, figure notamment le déploiement de l'ERP M3, progiciel de gestion intégré du Groupe, sur l'ensemble des sociétés.

Les missions d'audit interne comprennent notamment la recherche des zones de risques informatiques, en particulier dans le cadre de la sécurité logique des progiciels intégrés : la gestion des profils utilisateurs et des risques d'incompatibilité de droits d'accès au sein d'une fonction de l'entreprise.

5) La direction juridique et risques industriels

La Directrice juridique ainsi que la Directrice des risques industriels reportent au Directeur Administratif et Financier du Groupe.

Le suivi des objectifs Groupe et obligations en matière légale de sécurité dans les entités du Groupe est confié à la Directrice des risques industriels afin de contrôler la bonne application des règles et procédures, de les faire évoluer si besoin est, et de former les responsables concernés dans les différentes entités du Groupe. À ce titre, des comités se réunissent plusieurs fois par an et un reporting trimestriel de ces risques est diffusé aux différents responsables du Groupe.

6) Les directions qualité et environnement

Les directeurs de ces fonctions reportent au Président du Directoire. Les activités d'assurance de la qualité des programmes, produits et services sont déléguées aux unités opérationnelles. La fonction qualité est ainsi intégrée à chaque activité, ce qui garantit des systèmes, produits et services répondant aux besoins des clients et favorise la réactivité de la réponse.

Le suivi des objectifs Groupe et obligations en matière légales de qualité et d'environnement dans les entités du Groupe est confié à une équipe au sein de la holding afin de contrôler la bonne application des règles et procédures, de les faire évoluer si besoin est, et de former les responsables concernés dans les différentes entités du Groupe. À ce titre, des comités se réunissent plusieurs fois par an et un reporting trimestriel de ces risques est diffusé aux différents responsables du Groupe.

7) Les Présidents des différentes sociétés du Groupe

Ils assument, avec la collaboration des directeurs financiers ou contrôleurs locaux, la surveillance permanente du respect du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans leur société, ce dispositif devant être en conformité avec les principes de contrôle interne du Groupe.

8) Les Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mission de contrôle et de certification des comptes annuels et consolidés, les Commissaires aux comptes sont susceptibles d'effectuer des travaux de revue des procédures de différents processus de l'entreprise participant à l'élaboration de l'information comptable et financière.

Le Comité d'Audit entend les Commissaires aux comptes sur leur mission et examine, d'une part, les comptes et les procédures comptables présentés par le Directoire et le management, et d'autre part, les résultats des audits et des travaux liés au contrôle interne menés par la direction de l'audit interne.

D) ACTIVITÉS ET FONCTIONNEMENT DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

1) Les activités du contrôle interne

a) Le référentiel des procédures

Les principales procédures intéressant le fonctionnement du Groupe sont rassemblées dans un système documentaire accessible via l'intranet du Groupe et comprenant notamment :

- les règles comptables IFRS Groupe ;
- les règles d'élaboration des comptes consolidés et celles relatives aux opérations intra-groupe ou inter-compagnies ;
- les instructions trimestrielles relatives à la consolidation diffusées à l'ensemble des sociétés concernées ;
- le guide d'utilisation du progiciel de consolidation ; ce progiciel contenant les contrôles nécessaires à la cohérence des divers éléments constituant la consolidation des comptes ;
- les règles et procédures d'utilisation de l'ERP Groupe (Movex/M3) ;
- les procédures de suivi spécifique des encours de crédit des compagnies aériennes ;
- les procédures de gestion et de suivi du risque de change ;
- les procédures liées aux formats et contenus "standards Groupe" de reporting et budget ;
- les procédures liées aux contrôles Qualité, accidents du travail, etc.

Le Groupe a initié en juin 2012 un projet d'amélioration du référentiel de procédure sur son intranet. Ce projet, avec une équipe internationale, a pour ambition d'améliorer la recherche d'informations via une navigation en ligne par processus clés.

b) Procédures budgétaires

La direction générale du Groupe définit les hypothèses économiques et financières générales conformément à la stratégie du Groupe.

Sur la base de ces orientations générales, les différentes branches préparent un projet de budget annuel, associé à l'élaboration d'un *business plan* pluriannuel. Cet ensemble est ensuite présenté à la direction générale du Groupe. Cette phase du processus permet d'acter les options opérationnelles à suivre par les branches et leurs divisions, ainsi que les évolutions à moyen et long terme au travers du *business plan*.

L'ensemble de ces budgets est également déposé dans une base de données Groupe accessible par les différents responsables concernés (société, division, branche, Groupe) à tous les stades du processus budgétaire.

c) Procédures relatives au financement et à la trésorerie

La direction générale et la direction administrative et financière du Groupe fixent les règles à suivre en termes de couverture des risques de change et de taux pour l'ensemble du Groupe.

Zodiac Aerospace assure la totalité du financement du Groupe et prête les fonds nécessaires aux entités concernées. La gestion de la relation bancaire est gérée au niveau du Groupe. Ainsi, aucune entité ne peut obtenir de facilités de crédit ni de lignes de caution ou de couvertures de change et de taux sans l'accord de la direction administrative et financière du Groupe.

L'ensemble des informations concernant les relations bancaires, les délégations de pouvoirs accordées, les autorisations de cartes de crédit, les cautions émises pour chaque compte sont répertoriées dans une base de données qui est régulièrement revue par la direction administrative et financière du Groupe ainsi que par les responsables financiers de branche.

Les différents risques relatifs à la marche de ces activités sont également analysés au cours des revues de comptes et d'activités mensuelles.

d) Procédures de reporting

Chaque entité adresse mensuellement un reporting dont le format ainsi que la date de transmission sont communs à l'ensemble du Groupe. Ces documents, ainsi que les reporting par division et branche, sont commentés par les comités opérationnels et mis à disposition sur l'intranet du Groupe.

Le département reporting Groupe établit alors le reporting mensuel consolidé, mis à disposition sur l'intranet, et présenté régulièrement au Comité exécutif du Groupe.

Des réunions mensuelles de "revue de comptes et d'activités" des branches ont lieu, auxquelles participent le Président du Directoire, le Directeur Administratif et Financier du Groupe, le Directeur Opérationnel et le Directeur Financier de la branche concernée. Au cours de ces réunions, les éléments chiffrés du mois ainsi que les différents faits marquants sont présentés et analysés, et les éventuels plans d'actions en découlant fixés.

e) Procédures relatives à l'établissement des comptes consolidés

Les procédures visant à garantir l'exhaustivité et la fiabilité des états financiers du Groupe ont été établies par la direction administrative et financière.

Une procédure approfondie est mise en œuvre pour les clôtures semestrielles et annuelles et ce, pour les sociétés du Groupe les plus significatives. Dans le cadre de l'arrêté annuel, une réunion se tient, en présence du Président du Directoire, du Directeur Administratif et Financier du Groupe et des responsables de branches et de divisions, afin d'effectuer une revue des points comptables et fiscaux de ces sociétés, avant la clôture des comptes et l'intervention des Commissaires aux comptes.

Cette procédure permet de finaliser notamment les positions sur les provisions et détecter les anomalies éventuelles sur l'ensemble des comptes afin de les régulariser avant la phase finale de clôture.

Les états financiers sont établis à l'aide d'un logiciel édité par une société spécialisée, constituant un outil structurant permettant la mise en œuvre des règles et principes comptables de référence.

f) Procédures relatives au suivi des assurances

La direction juridique, en collaboration avec la direction administrative et financière du Groupe assure le suivi de l'ensemble des problématiques liées aux assurances. Cette organisation permet un suivi centralisé de l'ensemble des risques assurantiels ainsi que la négociation des polices d'assurance "Groupe". L'ensemble des polices souscrites par le Groupe est déposé dans une base de données réservée à cet effet, comprenant également des synthèses sur l'évolution des primes et garanties d'assurance du Groupe, et accessible en temps réel par les personnes autorisées.

Une méthode de suivi des risques industriels et d'élaboration des plans de redémarrage a été développée avec FM Insurance Company. Des réunions trimestrielles ont lieu avec l'assureur, le Président du Directoire, le Directeur Administratif et Financier du Groupe, les responsables juridiques et risques industriels Groupe pour prendre connaissance :

- de l'évolution des actions de réduction/suppression de ces risques ;
- de la préparation et la mise en œuvre des plans de sauvegarde.

g) Investissements et désinvestissements

Les opérations d'achat total ou partiel et/ou de cession d'activités sont de la seule compétence de la direction générale du Groupe. Les branches proposent leurs projets à la direction des fusions/acquisitions du Groupe et des revues périodiques sont effectuées avec la direction du Groupe et le Comité exécutif pour décider de la suite à donner à ces projets. Les projets retenus en Comité exécutif sont soumis à la revue et l'approbation du Conseil de Surveillance.

h) Procédures de contrôle des investissements

Une procédure d'autorisation :

- des investissements incorporels,
- des investissements corporels,
- des contrats de location de toutes natures,
- de capitalisation des frais de développement,

est en vigueur sous forme de *workflow* sur l'intranet du Groupe et permet à l'ensemble des responsables opérationnels ainsi qu'à la direction générale du Groupe d'examiner ces demandes avant approbation, selon les critères et procédures émis par la direction générale du Groupe.

2) Principales évolutions pour 2012

a) L'outil d'audit interne

Le Groupe a déployé un logiciel d'audit interne dans toutes ses filiales afin d'automatiser certaines tâches des missions d'audit et de faciliter le reporting du suivi des plans d'action.

Cet outil est également utilisé pour réaliser les campagnes d'auto-évaluation des risques majeurs du Groupe.

b) La cartographie des risques

Sur l'exercice 2011/2012, le Groupe a décidé d'améliorer le processus de gestion des risques en croisant l'approche *top-down* avec une campagne d'auto-évaluations de toutes les filiales.

Suite à ceci, la formalisation des procédures et des outils de contrôles des principaux risques a été initiée, cette étape devant se finaliser en 2013.

Le Groupe a également complété ce projet par une réflexion sur la mise en place d'un système de *rating* de la qualité du système de pilotage local des risques.

c) Système d'information

Les plans d'actions initiés en 2011 relatifs à la redéfinition des droits d'accès dans les principaux ERP du Groupe ont été finalisés pour l'ERP principal du Groupe (M3). La deuxième phase de ce projet consiste à poursuivre les actions de renforcement de la sécurité des systèmes d'information notamment en uniformisant les référentiels existants sur les autres ERP "MFG/Pro" et "Baan" avec la matrice de sécurité M3 qui est, désormais, le standard Groupe.

Le présent rapport a été préparé sur la base de la contribution de plusieurs Directions, notamment des Directions financière, juridique et de l'audit du Groupe. Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance à l'occasion de sa séance de novembre 2012.

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 9 janvier 2013

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément à la loi et aux statuts de votre Société, en Assemblée Générale annuelle, pour soumettre à votre examen les comptes relatifs à l'exercice 2011/2012 et obtenir votre approbation.

Nous vous rappelons que la société Zodiac Aerospace est la maison mère du Groupe et exerce un rôle de direction générale industrielle vis-à-vis de l'ensemble des activités du Groupe. À ce titre, elle fournit des prestations aux sociétés du Groupe.

Le rapport ci-dessous ne s'adresse qu'à l'activité de Zodiac Aerospace, l'activité du Groupe dans son ensemble étant analysée dans le rapport sur les comptes consolidés.

I – COMPTES DE RÉSULTAT

CHIFFRE D'AFFAIRES 2011/2012

Le chiffre d'affaires de Zodiac Aerospace s'est élevé à 50 972 K€, contre 32 246 K€ sur l'exercice précédent.

Il est ainsi réparti :

	2011/2012	2010/2011
Loyers et charges	1 669 K€	1 485 K€
Services Groupe	38 314 K€	22 439 K€
Frais pour compte	10 989 K€	8 322 K€
TOTAL	50 972 K€	32 246 K€

La forte évolution du chiffre d'affaires, concentrée sur les facturations de services Groupe, a son origine dans la mise en œuvre de nouvelles fonctions centralisées Groupe et dans la facturation des coûts informatiques au GIE informatique, créé en septembre 2011 entre Zodiac Aerospace et sa filiale Inter technique pour la mise en commun des moyens informatiques de ces deux entités.

Les prestations à périmètre constant de Zodiac Aerospace représentent 1,19 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 1,18 % pour l'exercice précédent.

RÉSULTATS FINANCIERS

Le montant des dividendes reçus de vos filiales s'élève à 71 283 K€, contre 64 103 K€ pour l'exercice précédent.

Les autres produits financiers, issus des activités de financement de nos filiales, sont en hausse de 31,39 % (10 325 K€, contre 7 858 K€).

La charge d'intérêts augmente de 21,68 %, passant de 24 491 K€ à 29 802 K€, essentiellement du fait de l'augmentation de nos besoins suite aux acquisitions des sociétés Heath Tecna et Contour Aerospace ; le taux de nos ressources externes s'établit à une moyenne de 2,37 %, contre 2,41 % pour l'exercice précédent.

Les titres auto-détenus ayant un prix de revient comptable inférieur à leur valeur de marché, nous n'avons pas enregistré de mouvements de provisions sur ces titres.

IMPÔT SOCIÉTÉ

Le produit d'impôt enregistré dans les comptes, et issu de l'intégration fiscale, est de 12 666 K€ comprenant essentiellement le crédit d'impôt généré par les activités courantes et financières de Zodiac Aerospace.

RÉSULTAT 2011/2012

Le résultat avant impôt s'établit à 38 026 K€, contre 27 007 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation reste stable, déficitaire de 14 172 K€ sur l'exercice précédent, contre 14 378 K€ sur cet exercice.

Le résultat net s'établit à 50 692 K€, contre 39 941 K€ pour l'exercice précédent.

II – BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont composées en valeur brute, essentiellement des frais de l'avenant de notre crédit syndiqué pour 3 200 K€, ainsi que des licences d'exploitation de l'ERP Movex/M3 pour 9 400 K€.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles ont augmenté de 3 000 K€ sur l'exercice, dont 2 220 K€ d'équipements informatiques (hardware, réseaux).

Les frais de mise en place de l'avenant du crédit syndiqué pour un montant de 3 200 K€, sont amortis à hauteur de 837 K€.

ACTIVITÉ SUR LES TITRES DE PARTICIPATION

A. TITRES DE PARTICIPATIONS

Les principales variations sont :

1. Souscription et augmentation de capital	13 069 K€
• Augmentation de capital de Zodiac Service Europe	12 000 K€
• Augmentation de capital de Zodiac Aerospace Holding Australia de 400 KAUD, soit	310 K€
• Augmentation de capital de Zodiac Aerospace (Jiangsu) Co., Ltd (Chine)	759 K€
2. Opération de réorganisation interne et juridique	
Radiation du registre du commerce de votre filiale HSA Holding Espagne après l'arrêt de son activité	- 285 K€

3. Acquisitions

a) Acquisition de Contour Aerospace Ltd (aujourd'hui dénommée Zodiac Seats UK Ltd) située au Royaume-Uni, le 19 janvier 2012, pour un montant de 274 MGBP. Cette opération s'est effectuée via

la société Zodiac Aerospace UK Investment Ltd, créée pour cette acquisition et détenue à 100 % par votre Société avec un capital de 195 MGBP, soit 235 921 K€, le solde de son besoin étant financé par un prêt de Zodiac Aerospace.

- b) Une clause d'*earn-out* sur les titres Zodiac Aerospace Holding Australia a pris effet sur cet exercice pour un montant de 2 265 K€ (payables au 31 mai des années 2014 à 2017).

B. AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

L'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 août 2012 est représentatif :

- d'un contrat de liquidité mis en place avec Crédit Agricole Cheuvreux, en vue de favoriser la liquidité de transactions et de maintenir la régularité des cotations de titres, pour un montant maximum de 6 000 K€. Au 31 août 2012, Zodiac Aerospace détenait 900 actions de votre Société, pour une valeur de 54 K€ ;
- du solde des liquidités mis à disposition de Crédit Agricole Cheuvreux dans le cadre de ce contrat, lequel est investi en SICAV pour un montant de 6 085 K€ ;
- de la mise en œuvre du programme du rachat d'actions mis en place avec un prestataire de service en février 2008, portant sur un maximum de 5 % du capital et utilisé sous forme de 2 780 000 actions de votre Société acquises avant le 31 août

2009, soit 4,87 % des actions en circulation, pour une valeur de 89 849 K€, avec un objectif d'utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe.

PRÊTS AUX SOCIÉTÉS DU GROUPE

L'activité de financement des sociétés du Groupe a continué à s'exercer. Au 31 août 2012, les sociétés emprunteuses auprès de Zodiac Aerospace avaient un encours de 482 518 K€, contre 304 259 K€ au 31 août 2011. Les sociétés prêteuses mettaient à notre disposition 700 158 K€, contre 528 975 K€ au 31 août 2011.

Le solde net du financement des filiales de Zodiac Aerospace était donc négatif de 217 640 K€, contre 224 716 K€ sur l'exercice précédent.

DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE

Vous trouverez ci-dessous la décomposition, à la date du 31 août 2012, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

Échéances (en milliers d'euros) (J= date de clôture)	Dettes échues à la clôture	Échéances à J+15	Échéances entre J+16 et J+30	Échéances entre J+31 et J+45	Échéances entre J+46 et J+60	Échéances au-delà de J+60	Hors échéance	Total dettes fournisseurs
Au 31 août 2011								
Fournisseurs (401+403)	1 763	530	742	17	16	-	-	3 068
Fournisseurs factures à recevoir	-	-	-	-	-	-	4 963	4 963
Fournisseurs immobilisations (404+405)	124	-	105	-	-	-	-	229
TOTAL À PAYER	1 887	530	847	17	16	-	4 963	8 260
Au 31 août 2012								
Fournisseurs (401+403)	2 775	944	748	88	-	-	-	4 555
Fournisseurs factures à recevoir	-	-	-	-	-	-	3 148	3 148
Fournisseurs immobilisations (404+405)	2 535	69	-	47	-	-	2 265	4 917
TOTAL À PAYER	5 310	1 013	748	135	-	-	5 413	12 619

DETTES FINANCIÈRES

Le crédit syndiqué "Club deal" mis en place pour 1 milliard d'euros en date du 29 juin 2010 a été porté à 1,3 milliard d'euros, le 29 août 2011, et l'échéance de remboursement du 29 juin 2014 prorogée au 29 juin 2015.

Ce crédit était utilisé à hauteur de l'équivalent de 695,2 M€ au 31 août 2012.

Le covenant (Dette nette/EBITDA consolidés) lié à ce crédit est respecté au 31 août 2012.

Il est rappelé que ce covenant ne peut excéder 3,25 à la clôture de l'exercice 2012 et 3,00 à la clôture des exercices 2013 et 2014.

Le programme de Billets de Trésorerie était mobilisé à hauteur de 263,7 M€ au 31 août 2012.

Des avances devises sont utilisées à hauteur de 7,7 M€.

À cela, vient s'ajouter 0,8 M€ d'intérêts courus.

COUVERTURES DE RISQUES

A) DE TAUX :

Zodiac Aerospace a mis en place des swaps de taux d'intérêt contre les variations de l'Euribor "1 mois", couvrant les périodes d'intérêts :

- du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013, pour un montant total de 600 M€ à un taux de 1,27 % ;
- du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, pour un montant total de 300 M€ à un taux de 0,72 %.

B) DE CHANGE :

Au 31 août 2012, Zodiac Aerospace avait des couvertures de change actives afin de couvrir :

- une partie du chiffre d'affaires 2011-2012 : pour le compte de ses filiales à hauteur de 120 M\$ et de 12 MNOK, et pour son compte à hauteur de 1 M\$;
- une partie du chiffre d'affaires 2012-2013 : pour le compte de ses filiales à hauteur de 275 M\$ et de 19 MNOK, et pour son compte à hauteur de 5 M\$.

FONDS PROPRES

Les fonds propres, avant distribution des dividendes, ont augmenté de 998 K€, passant de 744 860 K€ à 745 858 K€.

Cette augmentation provient :

En plus :

- du résultat net de l'exercice 2011/2012, soit 50 692 K€ ;
- de l'augmentation du produit de l'émission d'actions au titre des souscriptions d'options qui ont été levées par les salariés dans le cadre du régime de stock-options de Zodiac Aerospace, soit 14 973 K€ pour 381 289 actions nouvelles ;
- de la variation des provisions réglementées, pour un montant de 84 K€.

En moins :

- des dividendes distribués, pour un montant de 64 751 K€.

ACTIONNARIAT

Le nombre d'actions en circulation au 31 août 2012 est de 57 125 728, contre 56 744 439 au 31 août 2011. L'augmentation de 381 289 actions provient de la levée d'options de souscription.

Au 31 août 2012, les actionnaires inscrits au nominatif représentent 42,79 % des actions et 50,87 % des droits de vote. La répartition du capital de Zodiac Aerospace à cette date, à la connaissance de la Société, figure dans le tableau ci-après, page 76.

Également, à la connaissance de la Société, aucun des "autres actionnaires" figurant dans ce tableau, ne détient 5 % ou plus, du capital social ou des droits de vote. D'autre part, en considération de la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001, il est précisé que la part du capital détenue par les salariés de la Société et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans le cadre d'un plan de gestion collectif, n'atteint pas 3 %.

Il est rappelé que certains actionnaires sont liés par des engagements collectifs de conservation, conclu en application de l'article 787B et 885 I bis du Code général des impôts, enregistrés le 18 juin 2012 auprès de l'administration fiscale. Ces engagements collectifs de conservation courent pour une durée de deux ans prorogeable tacitement par périodes de 12 mois.

Les actionnaires familiaux ont en outre conclu une convention d'incessibilité afin de poursuivre la consolidation de leurs engagements de conservation pris dans le cadre de régimes fiscaux spécifiques. Cette convention court pour une durée initiale d'un an prorogeable tacitement par périodes de 12 mois. Elle prévoit, par exception à l'engagement d'incessibilité, une faculté de respiration à hauteur de 10 % du nombre de titres pactés par chaque signataire, sous réserve que l'ensemble agrégé des titres soumis à ladite convention ne vienne pas à représenter moins de 20 % du capital et des droits de vote de Zodiac Aerospace.

Les titres soumis aux conventions précitées représentent environ 24 % du capital et 35 % des droits de vote exerçables de Zodiac Aerospace (hors titres auto-détenus par la Société).

Les actionnaires mandataires sociaux ou détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote et signataires de ces conventions sont : la famille Louis Desanges, la famille Didier Domange, la famille Vincent Gérondeau, la famille Robert Maréchal, la famille Maurice Pinault, la famille Marc Schelcher et la famille Olivier Zarrouati.

Il est rappelé que certains actionnaires sont liés par un engagement de conservation, conclu en application de l'article 885 I bis du Code général des impôts, enregistré le 21 décembre 2005 aux termes duquel ils se sont engagés à conserver un certain nombre de titres Zodiac Aerospace pendant une durée de 6 ans à compter de cette date, prorogeable tacitement par périodes de 12 mois. Cet engagement est toujours en vigueur. Il confère en outre à ses signataires un droit mutuel de préemption sur les titres engagés. Il a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité par l'avis n°206C0107, le 17 janvier 2006.

Les contenus détaillés de ces conventions et Engagements Collectifs de Conservation sont disponibles sur le site Internet de l'AMF.

Répartition du capital social	Capital		Droits de vote	
	Nombre d'actions	%	Nombre de voix	%
Nominatifs				
Familles et salariés	15 576 231	27,27 %	27 125 293	40,78 %
FFP	3 303 829	5,78 %	3 303 829	4,97 %
Fonds Stratégiques d'Investissement - FSI	2 037 120	3,57 %	2 037 120	3,06 %
Autres actionnaires	748 552	1,31 %	1 365 554	2,05 %
Autocontrôle	2 780 000	4,87 %	-	-
Total titres nominatifs	24 445 732	42,79 %	33 831 796	50,87 %
Porteurs				
Autres actionnaires	32 679 996	57,21 %	32 679 996	49,13 %
TOTAL	57 125 728	100,00 %	66 511 792	100,00 %

Options de souscription

Les options de souscription attribuées par le Directoire, après consultation du Conseil de Surveillance, entre le 1^{er} septembre 2011 et le 31 août 2012, sont au nombre de 161 885.

Les conditions dans lesquelles ces options peuvent être souscrites suivent la loi et les règles définies par l'Assemblée Générale Mixte du 10 janvier 2011.

Le nombre des options attribuées et non levées sur l'ensemble des plans existants au 31 août 2012 s'élève à 1 132 672. L'attribution moyenne par exercice correspond à 222 638 options, soit 0,39 % du capital.

Attribution d'actions gratuites

Les actions gratuites attribuées par le Directoire, après consultation du Conseil de Surveillance, entre le 1^{er} septembre 2011 et le 31 août 2012, sont au nombre de 222 826 (0,39 % du capital) dont 59 970 actions dans le cadre d'un plan général d'attribution de 10 actions à l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe.

Les conditions dans lesquelles ces options peuvent être souscrites

suivent la loi et les règles définies par l'Assemblée Générale Mixte du 10 janvier 2011.

Programme de rachat d'actions

Votre Société n'a pas fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 janvier 2011. Au 31 août 2012, votre Société détenait le même nombre d'actions qu'au 31 août 2011, soit 2 780 000 actions, représentant 4,87 % du capital.

Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité, mis en place le 18 janvier 2007 par votre Société, a été reconduit en 2011. Ce contrat a pour objectif de favoriser la liquidité de transactions et de maintenir la régularité des cotations de titres (cf. § Activité sur les titres de participations/b.).

AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES AU DIRECTOIRE

Ces autorisations et délégations figurent dans les tableaux ci-après.

État des autorisations et délégations en cours et consenties au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte (AGM) des actionnaires du 10 janvier 2012

<i>Autorisations de rachat et d'annulation d'actions propres</i>	Date de l'autorisation	Échéance/durée	Montant maximal autorisé au 31 août 2012	Utilisation au 31 août 2012
Autorisation de racheter des actions de la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions	10 janvier 2012 (5 ^{ème} résolution)	10 juillet 2013 (18 mois) ⁽¹⁾	Rachat d'un nombre d'actions tel que le nombre d'actions détenues par la Société à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent le capital. Montant maximal de 150 millions d'euros.	Mouvements de l'exercice ⁽²⁾ : - achat : 0 - vente : 0
Autorisation d'annuler les actions rachetées dans le cadre du programme de rachat, par voie de réduction de capital	10 janvier 2012 (13 ^{ème} résolution)	10 juillet 2013 (18 mois) ⁽¹⁾	Annulation dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois	Actions annulées sur l'exercice : 0

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 9 janvier 2013 de renouveler cette autorisation.

(2) Hors contrat de liquidité.

Délégations en vue d'augmenter le capital

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 9 janvier 2013 de renouveler chacune de ces délégations.

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/durée	Montant maximal de l'émission autorisé en nominal	Modalité de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 août 2012
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital.	10 janvier 2011 (15 ^{ème} résolution)	10 mars 2013 (26 mois)	5 000 000 € (plafond global ⁽¹⁾ commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 15 ^{ème} , 20 ^{ème} et 21 ^{ème} résolutions).	Libre	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes.	10 janvier 2011 (16 ^{ème} résolution)	10 mars 2013 (26 mois)	Dans la limite du montant global des sommes pouvant être incorporées au capital à la date de leur incorporation.	–	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans le cadre d'une offre au public.	10 janvier 2011 (17 ^{ème} résolution)	10 mars 2013 (26 mois)	2 500 000 € (plafond commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 17 ^{ème} et 18 ^{ème} résolutions ⁽²⁾).	Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 5 %.	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans le cadre d'une offre par placement privé.	10 janvier 2011 (18 ^{ème} résolution)	10 mars 2013 (26 mois)	2 500 000 € (plafond commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 17 ^{ème} et 18 ^{ème} résolutions ⁽²⁾).	Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 5 %.	Néant
Délégation en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 15 ^{ème} , 17 ^{ème} et 18 ^{ème} résolutions précédemment visées.	10 janvier 2011 (19 ^{ème} résolution)	10 mars 2013 (26 mois)	Dans la limite du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission initiale a été décidée.	Au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.	10 janvier 2011 (20 ^{ème} résolution)	10 mars 2013 (26 mois)	5 000 000 € (plafond global ⁽¹⁾ commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 15 ^{ème} , 20 ^{ème} et 21 ^{ème} résolutions).	Libre	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération d'apports en nature.	10 janvier 2011 (21 ^{ème} résolution)	10 mars 2013 (26 mois)	Dans la limite (i) de 10 % du capital social et (ii) du plafond global ⁽³⁾ de 5 000 000 € visé à la 15 ^{ème} résolution.	Libre	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail.	10 janvier 2011 (24 ^{ème} résolution)	10 mars 2013 (26 mois)	300 000 €	Prix d'émission ne pouvant être inférieur au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission.	Néant

(1) Étant également rappelé que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de la 15^{ème} et des 17^{ème} à 21^{ème} résolutions s'imputera sur ce plafond global.

(2) Étant également rappelé que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre des 17^{ème} et 18^{ème} résolutions, ainsi qu'au titre de la 15^{ème} et des 19^{ème} à 21^{ème} résolutions, ne pourra excéder le plafond nominal global de 5 000 000 d'euros visé à la 15^{ème} résolution.

(3) Étant également rappelé que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de la 21^{ème} résolution et des 15^{ème} et 17^{ème} à 20^{ème} résolutions ne pourra excéder ce plafond global.

Autorisations en vue (i) de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société et (ii) d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son Groupe

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/durée	Montant maximal autorisé	Modalité de détermination du prix d'exercice des options et/ou d'émission	Utilisation au 31 août 2012
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	10 janvier 2011 (22 ^{ème} résolution)	10 mars 2014 (38 mois)	Limité à un nombre total maximal de 1 200 000 options, et le nombre total d'options consenties ne pouvant donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant plus de 2,5 % du capital (plafond commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 22 ^{ème} et 23 ^{ème} résolutions).	Le prix d'exercice des options ne pourra (i) ni être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché au cours des 20 séances de bourse précédant le jour où ces options seront consenties (ii) ni, en ce qui concerne les options d'achat, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.	161 885
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions	10 janvier 2011 (23 ^{ème} résolution)	10 mars 2014 (38 mois)	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 2,5 % du capital (plafond commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes des 22 ^{ème} et 23 ^{ème} résolutions).	-	222 826

PROJET DES DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS SOUMIS AU VOTE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 9 JANVIER 2013

Les autorisations suivantes, consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 10 janvier 2012 (aux termes de ses 5^{ème} et 13^{ème} résolutions) en vue d'autoriser le Directoire à racheter des actions propres de la Société et à les annuler, venant à expiration en 2013, le Directoire propose à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer le 9 janvier 2013, de donner au Directoire de nouvelles autorisations de même nature, dans une limite de montant de 300 M€, de pourcentage du capital, soit respectivement de 5 % et 10 %, pour une valeur unitaire maximum d'achat par action de 110 euros et pour une durée de 18 mois :

- autorisation à donner au Directoire en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;
- autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation des actions détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les délégations de compétence suivantes, consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 10 janvier 2011, venant à expiration en 2013, le Directoire propose à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer le 9 janvier 2013, de donner au Directoire de nouvelles délégations, de même nature, pour une durée de 36 mois, à l'effet :

1. d'augmenter le capital social d'un montant de 2 500 000 € en nominal par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ;
2. de procéder à une augmentation de capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes ;
3. d'augmenter le capital social d'un montant de 1 500 000 € par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public ;
4. d'augmenter le capital social d'un montant de 1 500 000 € par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire financier ;
5. d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en application des points 1, 3 et 4 ci-dessus ;
6. d'augmenter le capital social d'un montant de 2 500 000 € par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.
7. d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital ;
8. d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2011/2012 :

Bénéfice après impôt	50 692 397,74 €
Report à nouveau	498 753 407,44 €
Montant à affecter	549 445 805,18 €
Dotation à la réserve légale	(7 625,82 €)
Dividende ⁽¹⁾	(79 976 019,20 €)
Report à nouveau après affectation	469 462 160,16 €

(1) 1,40 euro x 57 125 728 actions.

En tant que de besoin, le résultat correspondant aux dividendes non versés aux actions qui seraient détenues en propre dans le cadre du programme de rachat d'actions, soit 2 780 000, auquel viendrait s'ajouter le nombre de titres détenus au jour de l'Assemblée dans le cadre du contrat de liquidité (900 à la date de clôture de l'exercice) à la date de détachement du coupon, sera affecté au compte report à nouveau.

Les dividendes versés au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende
2008/2009	1,00 €
2009/2010	1,00 €
2010/2011	1,20 €

PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE 2012/2013

Votre Société continuera à jouer son rôle de holding industriel du Groupe et à fournir des services aux sociétés du Groupe.

Elle continuera, par ailleurs, à encaisser les dividendes en provenance de ses filiales françaises et étrangères.

Bilan

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	Montant brut	Amortissement ou dépréciation	Montant net au 31/08/2012	Montant net au 31/08/2011
Immobilisations incorporelles	(note 1.A – annexes 1 et 2)	12 612	6 084	6 528	4 609
Immobilisations corporelles	(annexes 1 et 2)	20 555	11 266	9 289	7 814
Immobilisations financières	(note 1.B et annexe 3)	1 878 447	—	1 878 447	1 626 993
Total actif immobilisé		1 911 614	17 350	1 894 264	1 639 416
Créances d'exploitation		5 980	—	5 980	4 028
Créances diverses					
Débiteurs divers et prêts filiales	(note 1.C)	496 501	—	496 501	328 243
Disponibilités		51 523	—	51 523	123 487
Charges constatées d'avance		3 656	—	3 656	2 352
Total actif circulant		557 660	—	557 660	458 110
TOTAL ACTIF		2 469 274	17 350	2 451 924	2 097 526

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	Montant net au 31/08/2012	Montant net au 31/08/2011
Capital		11 425	11 349
Primes d'émission et d'apport		159 287	144 390
Écarts de réévaluation		252	252
Réserve légale		1 135	1 123
Réserve sur plus-value long terme		—	—
Autres réserves		23 838	23 838
Report à nouveau		498 753	523 575
Résultat de l'exercice		50 692	39 941
Provisions réglementées	(note 2)	476	392
Total capitaux propres	(note 6)	745 858	744 860
Provisions pour risques et charges		1 122	1 354
Dettes financières		1 685 098	1 334 135
Dettes d'exploitation		19 532	16 867
Dettes diverses		314	310
Total dettes	(note 4)	1 704 943	1 351 312
TOTAL PASSIF		2 451 924	2 097 526

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/08/2012	Montant au 31/08/2011
Produits d'exploitation			
Ventes		50 972	32 246
Autres produits		14	4
		50 986	32 250
Charges d'exploitation			
Achats matières, charges externes et autres approvisionnements		42 130	27 136
Impôts et taxes		887	930
Frais de personnel	(note 7)	19 240	14 750
Dotations aux amortissements		3 107	3 606
		65 364	46 422
Résultat d'exploitation		(14 378)	(14 172)
Produits financiers			
Produits financiers de participation		71 283	64 103
Autres intérêts et produits assimilés		10 325	7 858
Gains de change		394	-
Reprises sur provisions		-	-
		82 002	71 961
Charges financières			
Charges d'intérêts		29 802	24 490
Pertes de change		97	462
Dotations et autres charges financières		35	37
		29 934	24 989
Résultat financier	(note 8)	52 068	46 972
Résultat courant avant impôt		37 690	32 800
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		138	129
Sur opérations en capital		24	57
Reprises sur provisions		404	152
		566	338
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		-	400
Sur opérations en capital		41	5 201
Dotations aux amortissements et aux provisions		188	530
		229	6 132
Résultat exceptionnel	(note 9)	337	(5 793)
Impôt sur les bénéfices	(notes 10 et 11)	(12 665)	(12 934)
Total des produits		133 554	104 549
Total des charges		82 862	64 608
Résultat de l'exercice		50 692	39 941

Notes annexes

I. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de Zodiac Aerospace sont établis en euros, conformément aux dispositions du plan comptable général suivant le règlement 99-03 du Comité de réglementation comptable.

Les principales règles utilisées sont les suivantes :

a) Les logiciels sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur une durée de 1 à 4 ans. Les frais d'établissement sont amortis en linéaire de 1 à 4 ans.

b) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur prix de revient en cas d'immobilisations facturées à nous-mêmes.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations qui est généralement de :

- constructions : 20 ans ;
- mobilier et agencements : 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 4 ans ;
- matériel de transport : 4 à 5 ans.

Pour les immobilisations fiscalement amortissables en dégressif : la différence entre la dotation linéaire et la dotation totale est comptabilisée en amortissement dérogatoire.

c) Les titres de participation sont évalués à leurs coûts d'achat (hors frais accessoires) ou à leurs valeurs d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur de réalisation estimée en fonction de l'actif de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir, une provision pour dépréciation est constituée.

Lors de l'acquisition de sociétés, comportant des clauses de complément de prix fixes ou variables fondées sur leur performance économique future, celles-ci sont comptabilisées en complément du coût d'acquisition des titres avec pour contrepartie une dette sur immobilisation, dès lors que les versements sont probables et que les montants peuvent être mesurés de façon fiable. L'estimation de ces engagements est revue et éventuellement ajustée à chaque clôture selon les réalisations et la mise à jour des perspectives escomptées.

d) Les titres de placement sont évalués au prix moyen pondéré.

e) Opérations en devises

Les créances et dettes en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur :

- en euro aux taux de change ;
- à la date d'échéance, lorsqu'il y a couverture à terme effectuée ;
- à la date de clôture pour les autres.

Les produits et les charges en devises sont enregistrés dans les comptes au taux moyen du mois de comptabilisation.

f) Instruments financiers

Les couvertures de taux d'intérêt sont prises au moyen d'instruments cotés sur les marchés organisés ou de gré à gré et ne présentent que des risques de contrepartie négligeables.

Les résultats dégagés sur ceux-ci sont comptabilisés symétriquement aux résultats dégagés sur les éléments couverts.

II. NOTES SUR LES COMPTES

Ces comptes intègrent les éléments résultant de l'option prise par notre Société du bénéfice du régime fiscal des groupes de sociétés (CGI article 223.A à Q). Cette option renouvelée le 22 août 2003, concerne, sur l'exercice 2011/2012, les filiales suivantes : Aératur, Sicma Aero Seat⁽¹⁾, Immobilière Galli, Zodiac Automotive Division, Intertechnique, ECE, IN-Snec Holding, IN-Flex, IN-LHC, Precilec, Zodiac Data Systems, Zodiac Services Europe, Adder, C&D Europe, Sit. Chaque société calcule l'impôt comme si elle n'était pas intégrée. Les sociétés reconnaissent le cas échéant dans leurs comptes les crédits d'impôt de toute nature issus de l'intégration dans le résultat d'ensemble.

(1) Au 1^{er} septembre 2012, la raison sociale de cette société est devenue "Zodiac Seats France".

III. NOTES SUR LE BILAN

(En milliers d'euros sauf mention contraire)

NOTE 1 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1.A - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées :

- d'un montant brut de 3 200 K€ (net de 2 363 K€ après amortissement) correspondant aux frais de mise en place de l'avenant au crédit syndiqué conclu le 9 août 2011, portant le crédit à un montant autorisé de 1,3 Md€ ;
- de 7 501 K€ brut (net de 2 254 K€ après amortissement) représentés principalement par les licences d'exploitation du principal ERP du Groupe (Movex/M3).
- Le poste immobilisation en cours est composé pour un montant de 1 911 K€ représentant l'acquisition de licences pour la mise en place future de notre ERP dans nos filiales aux États-Unis.

2. Immobilisations corporelles

Cf. Annexes 1 et 2.

NOTE 1.B - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

A. PRINCIPALES VARIATIONS

1. Souscription et augmentation de capital : **13 069 K€**

■ Augmentation de capital de Zodiac Service Europe 12 000 K€

■ Augmentation de capital Zodiac Aerospace Holding Australia de 400 KAUD, soit : 310 K€

■ Augmentation de capital Zodiac Aerospace (Jiangsu) Co., Ltd (Chine), de : 759 K€

2. Diminution : **- 285 K€**

■ Radiation du registre du commerce de la filiale HSA Holding Espagne après l'arrêt de son activité Sièges.

3. Acquisitions : **238 186 K€**

■ Contour Aerospace Ltd ⁽¹⁾, située au Royaume-Uni, pour un montant de : 235 921 K€
Cette acquisition en date du 19 janvier 2012 permettra au Groupe de renforcer son offre de sièges pour les avions commerciaux, en particulier dans le segment des sièges Affaires et Première.

■ Zodiac Aerospace Holding Australia, complément de prix pour un montant de 2 857 K\$, soit : 2 265 K€
avec une échéance à terme au 31 mai 2017.
La dette sur immobilisation correspondante est convertie au taux de clôture.

(1) Au 1^{er} septembre 2012, la raison sociale de cette société est devenue "Zodiac Seats UK Ltd".

B. AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 août 2012 :

■ Sont représentatifs d'un contrat de liquidité mis en place avec le Crédit Agricole Cheuvreux, en vue de favoriser la liquidité de transactions et de maintenir la régularité des cotations de titres euros utilisés sous forme de 900 actions de votre Société, pour une valeur de 54 K€. Le solde des liquidités mises à disposition de Crédit Agricole Cheuvreux dans le cadre de ce contrat est investi en SICAV pour un montant de 6 085 K€.

■ Sont représentatifs de la mise en œuvre du programme du rachat d'actions mis en place avec un prestataire de service en février 2008, portant sur un maximum de 5 % du capital et utilisé sous forme de 2 780 000 actions de notre Société, soit 4,9 % des actions en circulation, pour une valeur de 89 849 K€, avec un objectif d'utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe.

■ Actions de sociétés qui ne sont pas admises à la cote officielle des bourses de valeur : néant.

NOTE 1.C - ÉCHÉANCIER DE CRÉANCES

(en milliers d'euros)	Montant net	À 1 an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	96 239	96 239	-
Actif circulant			
Créances clients et créances d'exploitation	5 980	5 980	-
Créances diverses ⁽¹⁾	496 501	496 501	-
Disponibilités	51 523	51 523	-
Charges constatées d'avance	3 656	3 656	-
TOTAL	653 899	653 899	-

(1) Dont 482 518 K€ représentent la contrepartie de tirages des crédits mis à la disposition des filiales selon leurs besoins et 13 983 K€ d'avances d'impôts à récupérer liés à nos filiales intégrées fiscalement.

NOTE 2 - PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31/08/2011	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde au 31/08/2012
Provisions pour risques et charges	1 354	83	314	1 123
Amortissements dérogatoires	392	188	104	476

NOTE 3 - POSTES CONCERNANT DES ENTREPRISES LIÉES

Zodiac Aerospace réalise des transactions conclues à des conditions normales ou exclues du champ d'application telles que décrites dans le règlement ANC 2010-02 et 2010-03 avec les parties liées.

(en milliers d'euros)	Actif	Passif	Compte de résultat
Participations	1 782 209	-	-
Clients et comptes rattachés	3 344	-	-
Prêts court terme ⁽¹⁾	496 502	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	1 572	-
Emprunts court terme ⁽²⁾	-	717 635	-
Produits de participation	-	-	71 283
Autres produits	-	-	50 972
Produits financiers	-	-	9 620
Charges financières	-	-	6 720
Autres charges	-	-	16 956

(1) Dont 13 983 K€ d'intégration fiscale.

(2) Dont 17 477 K€ d'intégration fiscale.

NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LES DETTES

Échéancier des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et divers ⁽¹⁾	1 685 098	996 032	689 065
Fournisseurs et comptes rattachés	7 766	7 766	-
Dettes fiscales et sociales	6 848	6 848	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 917	4 917	-
Autres dettes	314	314	-
TOTAL	1 704 943	1 015 877	689 065

(1) Dont 695 M€ ou équivalent euro de tirages du crédit mis en place le 29 juin 2010, modifié par avenant en août 2011, pour un montant total de 1 300 M€ constitué d'une seule tranche d'une durée de 4 ans à échéance au 29 juin 2015.

Le covenant lié à ce crédit a été respecté au 31 août 2012, son non-respect pouvant entraîner le remboursement intégral, par anticipation du crédit.

NOTE 5 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET SÛRETÉS CONSENTIES

a) Les engagements donnés

1) Cautions :

- caution de 300 000 dollars US convertis au taux de clôture, soit 238 K€, en garantie d'une lettre de crédit émise par une banque US au profit de notre filiale American Fuel ;
- caution de 3 520 K€ en faveur des douanes au profit de nos filiales Inter Technique, Aérazur, Sicma AeroSeat ⁽¹⁾, Zodiac Services Europe.

2) Garanties :

- garantie au bénéfice de Federal Insurance Company (CHUBB) d'un montant maximum de 10 M\$ pour contre-garantir les "performances bonds" émises par Federal Insurance Company au bénéfice de certains clients de notre filiale Esco au titre de l'exécution de ses contrats commerciaux (installation de barrières et systèmes d'arrêt pour avions civils et militaires) ;
- garantie déposée auprès du tribunal de commerce d'Amsterdam, couvrant les dettes consolidées de la société holding du groupe Driessen et ses filiales hollandaises, afin de leur éviter d'établir et déposer localement des comptes consolidés du sous-groupe Driessen, cette garantie ne devant pas dépasser 10 M€ ;
- Zodiac Aerospace a délivré, dans le cadre d'importants contrats commerciaux obtenus par certaines de ses filiales, les garanties suivantes :
 - en août 2009, au profit de Cathay Pacific, pour le compte de Sicma AeroSeat ⁽¹⁾, à échéance au 31 décembre 2016 ;
 - en janvier 2011, au profit de Cathay Pacific, pour le compte de Weber Aircraft ⁽²⁾, à échéance au 31 décembre 2016 ;
 - en janvier 2011, au profit d'American Airlines, pour le compte de Weber Aircraft ⁽²⁾ et C&D (USA), à échéance au 31 décembre 2015.

(1) Au 1^{er} septembre 2012, la raison sociale de cette société est devenue "Zodiac Seats France".

(2) Au 1^{er} septembre 2012, la raison sociale de cette société est devenue "Zodiac Seats US LLC".

b) Les engagements de retraites

La méthode de comptabilisation des écarts actuariels est dite du "corridor". Cette méthode permet pour chaque régime à prestations définies de n'amortir que la part des écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs du régime à la date de la clôture. L'amortissement est pratiqué sur l'espérance de la durée de vie active résiduelle attendue des salariés bénéficiant du régime.

Le montant relatif à l'engagement en matière d'indemnité de fin de carrière est constaté dans les comptes sociaux sur la base d'une évaluation actuarielle utilisant les hypothèses suivantes au 31 août 2012 :

- Taux d'actualisation : 2,82 %.
- Taux d'évolution des salaires : 2,5 % non cadres et 2,5 % cadres.
- Date de départ théorique : barème légal 100 trimestres.
- Mortalité : table INSEE TD-TV 07-09.

La variation de la provision s'analyse comme suit :

■ Passif de retraite au 31 août 2011 :	1 027 K€
■ Dotation 2010/2011 :	44 K€
■ Charge d'actualisation :	31 K€
■ Reprise de la période :	14 K€
■ Amortissements des écarts actuariels :	-
■ Passif de retraite provisionné au 31 août 2012 :	1 088 K€

Le taux de rotation des effectifs est variable selon l'âge des salariés concernés, et varie de 33,33 % (tranche 29 à 30 ans) à 4 % (tranche 52 à 53 ans).

c) Droit individuel de formation

Le volume d'heures acquis au 31 août 2012 n'ayant pas donné lieu à une demande de formation est de 9 293 heures.

NOTE 6 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2011/2012)

(en milliers d'euros)	Au 31/08/2011	Affectation du résultat 2010/2011 décidée par l'A.G.M.	Mouvements sur le capital	Dividendes	Autres	Au 31/08/2012
Capital ⁽¹⁾	11 349	-	76	-	-	11 425
Primes ⁽²⁾	144 390	-	14 897	-	-	159 287
Écart de réévaluation	252	-	-	-	-	252
Réserves / Report à nouveau	548 536	-	-	(24 810)	-	523 726
Résultat	39 941	-	-	(39 941)	50 692	50 692
Provisions réglementées	392	-	-	-	84	476
CAPITAUX PROPRES	744 860	-	14 973	(64 751)	50 776	745 858

(1) Les mouvements sur le capital sont générés par des augmentations de 76 K€ issues de 381 289 levées d'options.

(2) Les mouvements sur les primes sont générés par des augmentations de 14 897 K€ issues de 381 289 levées d'option.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 7 - CHARGES DE PERSONNEL

Le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire s'est élevé à 2 045 K€, dont 306 K€ au titre des jetons de présence.

L'effectif moyen au cours de l'exercice a été de 105 personnes (cadres, agents de maîtrise/ employés).

NOTE 8 - RÉSULTAT FINANCIER

Le montant des dividendes reçus des filiales s'est élevé à 71 283 K€, contre 64 103 K€ en 2010/2011.

Les produits financiers issus des activités de financement des filiales sont en augmentation (10 325 K€, contre 7 857 K€ en 2010/2011).

La charge d'intérêt augmente de 21,7 %, passant de 24 490 K€ à 29 802 K€, du fait d'une augmentation de nos besoins de financement et d'une baisse du taux de nos ressources qui s'établit à 2,37 % contre 2,41 % pour l'exercice précédent.

NOTE 9 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Une provision de 300 K€ non utilisée sur l'exercice, relative au solde des coûts de rupture de contrats de travail suite au déménagement de notre siège social à Plaisir, a été reprise.

NOTE 10 - VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	Courant	Exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	37 690	337	38 027
Impôt taux normal	12 017	648	12 665
Impôt taux réduit	-	-	-
Résultat net	49 707	985	50 692

NOTE 11 - SITUATION FISCALE LATENTE

(en milliers d'euros)	31/08/2012
a) Dettes fiscales latentes	
Amortissements dérogatoires	(476)
b) Créances fiscales latentes	
Provisions pour congés payés	1 155
Indemnité de départ à la retraite	1 088
Frais d'acquisition	4 946
Solde	6 713
Créance fiscale latente (36,10 %) ⁽¹⁾	2 423

(1) dont contribution exceptionnelle de 5 % sur le montant de l'impôt.

ANNEXE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Valeur d'achat au 31/08/2011	Acquisitions de l'exercice	Virement d'un poste à l'autre	Cessions et sorties	Valeur d'achat au 31/08/2012
Logiciels	5 919	1 568	14	-	7 501
Frais de mise en place du crédit syndiqué	3 200	-	-	-	3 200
Immobilisations en cours	-	1 911	-	-	1 911
Sous-total	9 119	3 479	14	-	12 612
Terrains	1 255	-	-	-	1 255
Constructions	9 609	-	-	23	9 586
Matériel et outillage	-	-	-	-	-
Matériel de transport	610	611	-	132	1 089
Mobilier, matériel de bureau et informatique	5 630	2 233	421	61	8 222
Agencements, installations, divers	441	38	-	210	269
Immobilisations en cours	435	132	(435)	-	132
Sous-total	17 980	3 014	(14)	426	20 553
TOTAL	27 099	6 493	-	426	33 165

ANNEXE 2 - AMORTISSEMENTS INCORPORELS ET CORPORELS

(en milliers d'euros)	Amortissements au 31/08/2011	Dotations de l'exercice aux amortissements	Reprises sur cessions	Virement d'un poste à l'autre et sorties	Amortissements au 31/08/2012
Brevets, marques, logiciels	4 508	739	-	-	5 247
Autres immobilisations incorporelles	2	835	-	-	837
Sous-total	4 510	1 574	-	-	6 084
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions et aménagements	5 614	363	19	-	5 957
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-	-
Matériel de transport	230	178	127	-	281
Mobilier, matériel de bureau et informatique	4 114	888	60	-	4 943
Agencements, installations, divers	208	56	179	-	85
Sous-total	10 166	1 485	385	-	11 266
TOTAL	14 676	3 059	385	-	17 350

ANNEXE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Montants bruts au 31/08/2011	Augmentation	Diminution	Montants bruts au 31/08/2012
Titres de participation	1 531 237	251 257	285	1 782 209
Prêts	255	4	21	238
Dépôts et cautionnements	16	-	5	11
SICAV	3 636	3 407	959	6 085
Contrats de liquidité	1 999	547	2 492	54
Actions propres	89 849	-	-	89 849
TOTAL	1 626 992	255 215	3 761	1 878 446

ANNEXE 4 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'unités monétaires)	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Unité monétaire	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillés par filiales					
Aérazur	100,00	€	213 595	326 972	13 023
Cantwell Cullen & Company	100,00	CAD	1 000	34 013	10 022
C&D Adder	100,00	€	165	4 668	1 983
Driessen	100,00	€	15 000	57 599	13 414
Evac GmbH	100,00	€	7 109	23 311	6 538
Evac Shanghai ETC	100,00	CNY	1 104	181	160
Icore International Ltd	100,00	£	1	9 531	1 974
Immobilière Galli	100,00	€	21 000	521	8 741
Intertechnique	100,00	€	20 399	165 438	39 027
IN Services Asia	100,00	USD	1 000	7 714	(506)
OEM Defense Services	20,00	€	100	-	-
OEM Services	25,00	€	1 545	-	-
Parachutes Industries Southern Africa (PISA)	100,00	ZAR	14 400	(4 118)	(9 123)
Sell Holding Germany GmbH	100,00	€	2 598	34 405	36 822
Sell Services France	100,00	€	9	303	3
Sicma Aero Seat ⁽¹⁾	100,00	€	20 000	69 607	31 567
Zodiac Aerospace Holding Australia	100,00	AUD	450	(3)	(66)
Zodiac Aerospace Maroc	99,99	MAD	14 660	(10 765)	(2 144)
Zodiac Aerospace UK	100,00	£	300	1 224	122
Zodiac Aerospace UK Investment Ltd	100,00	£	25 864	11 238	2 476
Zodiac Automotive Division	100,00	€	7 367	2 422	1 384
Zodiac Automotive Tunisie	0,01	€	4 477	1 628	267
Zodiac Equipments Tunisie SARL	99,86	€	2 018	6 011	713
Zodiac Services Europe	100,00	€	17 548	8 223	(40)
Zodiac Seats Tunisie SARL	100,00	€	1 200	(84)	(242)

(1) Au 1^{er} septembre 2012, la raison sociale de cette société est devenue "Zodiac Seats France".

(en milliers d'euros)	Filiales françaises	Filiales étrangères
Renseignements globaux		
Valeur comptable brute des titres détenus	1 222 070	560 138
Valeur comptable nette des titres détenus	1 222 070	560 138
Dividendes encaissés	68 157	3 126

Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

	Exercice 2007/2008	Exercice 2008/2009	Exercice 2009/2010	Exercice 2010/2011	Exercice 2011/2012
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	11 134	11 142	11 235	11 349	11 425
Nombre d'actions ordinaires existantes	55 667 704 ⁽¹⁾	55 708 078 ⁽¹⁾	56 174 207 ⁽¹⁾	56 744 439 ⁽¹⁾	57 125 728 ⁽²⁾
II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes et produits accessoires	26 852	30 340	28 421	32 246	50 972
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	686 841	16 738	40 181	31 023	40 939
Impôt sur les bénéfices	32 810	(59 729)	(4 137)	(12 934)	(12 665)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	565 064	45 104	57 346	39 941	50 692
Résultat distribué ⁽¹⁾	52 738	52 877	53 392	64 751	79 976
III - Résultat par action ⁽²⁾(en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	11,75	1,37	0,79	0,77	0,94
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10,15	0,81	1,02	0,70	0,89
Dividende net attribué à chaque action ⁽¹⁾	1,00	1,00	1,00	1,20	1,40
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	75	78	83	88	105
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	9 158	6 979	7 470	10 275	12 724
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales) (en milliers d'euros)	3 544	3 616	3 466	4 475	6 516

(1) Après approbation de l'Assemblée Générale Mixte.

(2) Dont au 31 août 2012 : 2 780 900 actions détenues en propre ne donnant pas lieu à une distribution de dividende, résultat versé au compte report à nouveau.

Rapports des Commissaires aux comptes

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Zodiac Aerospace, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre Société sont évalués selon les modalités présentées en note I.c de l'annexe des états financiers. Nous avons procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour les estimations

des valeurs d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation. Ces appréciations n'appellent pas de remarques particulières de notre part, tant au regard de la méthodologie appliquée que du caractère raisonnable des évaluations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 18 décembre 2012

Les Commissaires aux comptes

Fidaudit
membre du réseau Fiducial
Jean-Pierre Boutard

Ernst & Young Audit
Laurent Miannay

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Indemnité de non-concurrence

Le Conseil de Surveillance ayant décidé de se référer aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 relatives aux rémunérations des dirigeants de sociétés cotées, a adopté lors de sa séance du 19 novembre 2009 dans le cadre des articles L. 225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce la délibération qui définit l'indemnité de non-concurrence en cas de départ qui serait due à M. Olivier Zarrouati en sa qualité de Président du Directoire.

Paris-La Défense, le 18 décembre 2012

Les Commissaires aux comptes

Fidaudit
membre du réseau Fiducial
Jean-Pierre Boutard

Ernst & Young Audit
Laurent Miannay

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235
DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE LA SOCIÉTÉ ZODIAC AEROSPACE**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Zodiac Aerospace et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures
de contrôle interne et de gestion des risques
relatives à l'élaboration et au traitement
de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 18 décembre 2012

Les Commissaires aux comptes

Fidaudit
membre du réseau Fiducial
Jean-Pierre Boutard

Ernst & Young Audit
Laurent Miannay

**LES ATTESTATIONS ET RAPPORT SUIVANTS
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS AU SIÈGE
DE LA SOCIÉTÉ ZODIAC AEROSPACE :**

- Attestation des Commissaires aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.
- Attestation des Commissaires aux comptes sur le montant global des actions de parrainage et de mécénat.
- Rapport des Commissaires aux comptes émis au titre des résolutions extraordinaires.

Résolutions

soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 9 janvier 2013
statuant sur les comptes de l'exercice 2011/2012

RÉSOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de la société Zodiac Aerospace relatifs à l'exercice clos le 31 août 2012

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de la société Zodiac Aerospace (la "Société") relatifs à l'exercice clos le 31 août 2012, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2012, du rapport du Président du Conseil de Surveillance relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et du rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport, approuve les comptes sociaux de cet exercice social tels qu'ils ont été présentés et qui laissent apparaître un résultat net de 50 692 397,74 €. L'Assemblée Générale approuve de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports susvisés.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense somptuaire ou charge non déductible fiscalement, telle que visée par les dispositions de l'article 39-4 dudit Code.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés du Groupe Zodiac Aerospace relatifs à l'exercice clos le 31 août 2012

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2012, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport du Directoire, du rapport du Président au Conseil de Surveillance relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques, du rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport, des rapports du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 août 2012, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice et qui laissent apparaître un résultat net part du Groupe de 318 883 000 €.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports susvisés.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice considéré.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat – Fixation du montant du dividende à 1,40 € par action

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, et après avoir constaté que le bilan de l'exercice clos le 31 août 2012 fait apparaître un résultat bénéficiaire de 50 692 397,74 €, décide, sur proposition du Directoire, d'affecter ce bénéfice comme suit :

Résultat bénéficiaire de l'exercice	50 692 397,74 €
Dotation à la réserve légale	(7 625,82 €)
Report à nouveau antérieur	498 753 407,44 €
Bénéfice distribuable	549 438 179,36 €
Distribution d'un dividende de 1,40 € pour chacune des 57 125 728 actions ⁽¹⁾	(79 976 019,20 €)
Affectation du solde au compte report à nouveau	469 462 160,16 €

(1) Ce montant porte sur la totalité des actions émises par la Société au 31 août 2012 ; il sera ajusté du nombre d'actions existantes, et notamment du nombre d'actions auto-détenues par la Société à la date de paiement du dividende.

L'Assemblée Générale décide la distribution d'un dividende de 1,40 € pour chacune des 57 125 728 actions composant la totalité du capital social au 31 août 2012, soit un dividende global de 79 976 019,20 €, étant précisé que le montant correspondant aux dividendes non versés aux actions qui seraient détenues en propre par la Société, à la date de mise en paiement du dividende, sera affecté au compte report à nouveau.

Ce dividende sera mis en paiement, en numéraire, à compter du 16 janvier 2013.

La fraction de ce dividende global distribuée à des personnes physiques résidentes fiscales en France n'est retenue que pour 60 % de son montant si ce dividende est soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu (article 158-3-2° du Code général des impôts) ou, sur option du bénéficiaire exercée auprès de l'établissement payeur au plus tard lors de l'encaissement des dividendes, est soumise à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 % (avant le vote de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013) du montant du dividende brut (article 117 quater du Code général des impôts). De plus, les dividendes distribués à des personnes physiques, dont les titres ne sont pas inscrits sur un plan d'épargne en actions (PEA), sont amputés des prélèvements sociaux, pour

Dividendes distribués au titre des trois précédents exercices	Exercice clos le 31 août 2011	Exercice clos le 31 août 2010	Exercice clos le 31 août 2009
Nombre total d'actions ⁽¹⁾	53 959 439	53 392 207	52 877 378
Dividende distribué par action	1,20 €	1 €	1 €
Montant total distribué ⁽²⁾	64 751 326,80 €	53 392 207 €	52 877 378 €

(1) Nombre d'actions ayant donné droit à paiement du dividende (déduction faite des actions auto-détenues au jour de la mise en paiement du dividende).

(2) Montant éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code général des impôts pour les personnes physiques résidant fiscalement en France. Pour les dividendes distribués à ces mêmes personnes à compter du 1^{er} janvier 2008, il a été instauré un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 % (avant le vote de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013) du montant du dividende brut (sur option du contribuable auprès de l'établissement payeur). Selon le projet de loi de finances pour 2013, les dividendes et autres distributions régulières versés depuis le 1^{er} janvier 2012 seraient obligatoirement compris dans le revenu global soumis au barème progressif (article 158, 3-1° du Code général des impôts) après application du seul abattement de 40 % maintenu dans les conditions actuelles (article 158, 3-2° à 4° du Code général des impôts). Le caractère libératoire du prélèvement de 21 % éventuellement acquitté sur option du contribuable en 2012 serait supprimé, mais cette imposition ouvrirait droit à un crédit d'impôt.

les distributions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2008. Selon le projet de loi de finances pour 2013, les dividendes et autres distributions régulières versés depuis le 1^{er} janvier 2012 seraient obligatoirement compris dans le revenu global soumis au barème progressif (article 158, 3-1° du Code général des impôts) après application du seul abattement de 40 % maintenu dans les conditions actuelles (article 158, 3-2° à 4° du Code général des impôts). L'abattement fixe annuel de 1 525 € ou 3 050 € selon la situation du contribuable (article 158, 3-5° du Code général des impôts) serait en revanche supprimé.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants : (voir tableau ci-dessus).

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions et engagements visés par l'article L. 225-86 du Code de commerce et présentés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention ou engagement visé par les articles précités n'a été conclu ou souscrit au cours de l'exercice écoulé et approuve, en tant que de besoin, les conventions ou engagements, conclu(e)s ou souscrit(e)s au cours d'exercices antérieurs, qui se sont poursuivi(e)s au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Directoire en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, autorise pour une durée de dix-huit mois le Directoire,

conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans le respect des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions en vue :

- (i) de leur attribution ou de leur vente (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, ou (ii) dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce ; ou
- (ii) de l'animation du marché ou d'assurer la liquidité de l'action, par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou
- (iii) dans la limite de 5 % du capital de la Société, de leur conservation et de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- (iv) de leur remise dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ; ou
- (v) de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption de la 10^{ème} résolution soumise à la présente Assemblée Générale ; ou
- (vi) de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent le capital de la Société, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou leur transfert pourront être réalisés par le Directoire, en une ou plusieurs fois, à tout moment, hormis en période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires et sous réserve des périodes d'abstention prévues par l'article 631-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, et ce par tous moyens en bourse ou autrement.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat est de trois cent millions (300 000 000) d'euros, le cours maximum d'acquisition par titre étant fixé à cent dix (110) euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, procéder à l'ajustement prévu par la réglementation en vigueur en cas d'achat d'actions à un prix supérieur au cours de bourse, et généralement faire le nécessaire.

La présente autorisation prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 10 janvier 2012 dans sa 5^{ème} résolution.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Madame Gilberte Lombard, membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Gilberte Lombard venant à expiration, pour une durée de deux années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de la société FFP, membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société FFP venant à expiration, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Confirmation de la nomination de la société FIDAUDIT (Société Fiduciaire Nationale de Révision Comptable – Fidaudit) en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, en remplacement de la société FIDEURAF

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, prend acte qu'en raison d'une erreur matérielle, l'Assemblée Générale mixte réunie le 10 janvier 2012 a décidé, aux termes de sa 11^{ème} résolution, de renouveler la société FIDAUDIT (Société Fiduciaire Nationale de Révision Comptable – Fidaudit), membre du réseau Fiducial, dans son mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société alors qu'il convenait en réalité que ladite Assemblée Générale mixte se prononce sur la nomination de la société FIDAUDIT en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire de la Société, en remplacement de la société FIDEURAF (anciennement dénommée Société Fiduciaire Eurafricaine d'Expertise Comptable – FIDEURAF), membre du réseau Fiducial, dont le mandat arrivait à expiration.

En conséquence de ce qui précède et afin de rectifier cette erreur matérielle, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, confirme la nomination, à compter de l'Assemblée Générale mixte du 10 janvier 2012, de la société FIDAUDIT (Société Fiduciaire Nationale de Révision Comptable – Fidaudit), société anonyme dont le siège social est situé 41, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie, et immatriculée sous le numéro 334 301 488 RCS Nanterre, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, en remplacement de la société FIDEURAF, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Constatation de la cessation du mandat de Monsieur Marc Schelcher, membre du Conseil de Surveillance

En application des dispositions statutaires et le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Marc Schelcher venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, ladite Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ne pas procéder à son remplacement.

RÉSOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

DIXIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation des actions détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions

Sous réserve de l'adoption de la 5^{ème} résolution qui précède, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire pour une durée de dix-huit mois, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital et par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises par la Société et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social.

À cet effet, l'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire pour arrêter le montant définitif de la réduction du capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir tous actes ou formalités consécutives, et plus généralement faire le nécessaire.

Cette autorisation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet, et notamment celle donnée dans sa 13^{ème} résolution par l'Assemblée Générale mixte du 10 janvier 2012.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros en nominal par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément, notamment, aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-91 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ou de valeurs mobilières – y compris de bons de souscription autonomes – donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la Société, dont la souscription pourra être opérée, soit en espèces, soit par compensation de créances. Il est précisé que la faculté d'émettre des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

2. décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros en nominal, étant précisé (a) que ce plafond global d'augmentation de capital est commun à la 11^{ème} et aux 16^{ème} et 17^{ème} résolutions de la présente Assemblée et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions ainsi que des 13^{ème} à 15^{ème} résolutions s'imputera sur ce plafond global et (b) qu'au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Elles pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toute unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal de la totalité des titres de créance donnant accès au capital ainsi émis ne pourra excéder trois cent millions (300 000 000) d'euros ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission, en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, étant entendu que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au Directoire par la présente Assemblée aux termes des 11^{ème} et 13^{ème} à 15^{ème} résolutions.

Les emprunts donnant accès à des actions ordinaires de la Société pourront être assortis d'un taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

4. en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, décide que :

(a) les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

(b) le Directoire aura, en outre, la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits dans la limite de leur demande ;

(c) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce dont notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;

5. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera de plein droit, au profit des titulaires des titres ainsi émis, renonciation expresse des actionnaires

- à leur droit préférentiel de souscription aux titres du capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit ;
6. prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, et notamment pour :
 - décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
 - déterminer les dates et modalités de l'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer ;
 - déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - passer toute convention, constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts ainsi que procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions ;
 7. fixe à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente délégation ;
 8. décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation donnée par la 15^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale du 10 janvier 2011.
2. décide que le montant maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder le montant global des sommes pouvant être incorporées au capital à la date de leur incorporation, étant précisé (a) qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires de la Société à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, (b) que les sommes inscrites au compte de réserve légale ne pourront pas faire l'objet d'incorporation et (c) que le montant des augmentations de capital réalisées au titre de la présente délégation s'ajoutera au montant du plafond fixé au paragraphe 2 de la 11^{ème} résolution qui précède ;
 3. décide que, en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation applicable ;
 4. prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour (i) fixer le montant et la nature des réserves, primes ou bénéfices à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions à émettre et/ou le montant dont le nominal des actions existantes sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou à celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet (ii) et généralement, prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
 5. fixe à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente délégation ;
 6. décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation donnée par la 16^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale du 10 janvier 2011.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du Conseil de Surveillance et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, sous forme d'attribution gratuite d'actions ou élévation du montant nominal des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant de un million cinq cent mille (1 500 000) euros en nominal par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément, notamment, aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public, d'actions de la Société ou de valeurs mobilières – y compris de bons de souscription autonomes – donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité de capital de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Il est précisé que la faculté d'émettre des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
2. décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à un million cinq cent mille (1 500 000) euros en nominal, étant précisé (a) que ce plafond d'augmentation de capital est commun aux 13^{ème} et 14^{ème} résolutions et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions ainsi que des 11^{ème} et des 15^{ème} à 17^{ème} résolutions ne pourra excéder le plafond nominal global de deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros visé à la 11^{ème} résolution et (b) qu'au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
3. décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Elles pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toute unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal de la totalité des titres de créance donnant accès au capital ainsi émis ne pourra excéder trois cent millions (300 000 000) d'euros ou leur contre-valeur, à la date de décision de l'émission, en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, étant entendu que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au Directoire par la présente Assemblée aux termes de la 11^{ème} et des 13^{ème} à 15^{ème} résolutions.

Les emprunts donnant accès à des actions ordinaires de la Société pourront être assortis d'un taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres qui seront émis par application de la présente délégation et de proposer ces titres dans le cadre d'une offre au public. Le Directoire pourra toutefois, pour tout ou partie des émissions effectuées sur le marché français et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ou les valeurs mobilières, dont il fixera les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables ;
5. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce dont notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;
6. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être ainsi émises, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit ;
7. décide que (i) le prix d'émission des actions de la Société dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %, conformément aux dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce, après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement, soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix minimum tel que défini au (i) qui précède, après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
8. prend acte que la ou les émission(s) autorisées par la présente résolution pourr(a)(ont) être décidée(s) concomitamment à une ou des émission(s) décidée(s) en vertu de la 14^{ème} résolution ;
9. prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :
 - passer toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir ;
 - et généralement, prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
10. fixe à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente délégation ;
11. décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation donnée par la 17^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale du 10 janvier 2011.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant de un million cinq cent mille (1 500 000) euros en nominal par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément, notamment, aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 du Code de commerce et de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier :

- délègue au Directoire, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions de la Société ou de valeurs mobilières - y compris de bons de souscription autonomes - donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité de capital de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Il est précisé que la faculté d'émettre des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
 - prend acte que les émissions susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation sont limitées à 20 % du capital social par an, étant précisé que le délai d'un an précité courra à compter de chaque émission réalisée en application de la présente délégation. Le Directoire vérifiera si le plafond de 20 % précité n'a pas été atteint au cours des douze (12) mois précédant l'émission envisagée, en tenant compte des modifications du capital de la Société affectant le dénominateur ;
 - décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à un million cinq cent mille (1 500 000) euros en nominal, étant précisé (a) que ce plafond d'augmentation de capital est commun aux 13^{ème} et 14^{ème} résolutions et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions ainsi que des 11^{ème} et des 15^{ème} à 17^{ème} résolutions ne pourra excéder le plafond nominal global de deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros visé à la 11^{ème} résolution et (b) qu'au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Elles pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toute unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.
- Le montant nominal de la totalité des titres de créance donnant accès au capital ainsi émis ne pourra excéder trois cent millions (300 000 000) d'euros ou leur contre-valeur, à la date de décision de l'émission, en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, étant entendu que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au Directoire par la présente Assemblée aux termes de la 11^{ème} et des 13^{ème} à 15^{ème} résolutions.
- Les emprunts donnant accès à des actions ordinaires de la Société pourront être assortis d'un taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres qui seront émis par application de la présente délégation et de proposer ces titres dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier dans les conditions et limites maximum prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables. Le Directoire pourra toutefois, pour tout ou partie des émissions effectuées sur le marché français et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ou les valeurs mobilières, dont il fixera les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables ;
 - décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce dont notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;
 - prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être ainsi émises, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit ;
 - décide que (i) le prix d'émission des actions de la Société dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %, conformément aux dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce, après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement, soit, pour chaque action ordinaire de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix minimum tel que défini au (i) qui précède, après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

9. prend acte que la ou les émission(s) autorisées par la présente résolution pourr(a)/(ont) être décidée(s) concomitamment à une ou des émission(s) décidée(s) en vertu de la 13^{ème} résolution ;
10. prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment pour :
 - passer toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir ;
 - et généralement, prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
11. fixe à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente délégation ;
12. décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation donnée par la 18^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale du 10 janvier 2011.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 11^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} résolutions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation aux personnes habilitées par la loi, sa compétence pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre pour chacune des émissions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en vertu des 11^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} résolutions soumises à la présente Assemblée Générale, dans les délais et limites prévus par les dispositions réglementaires applicables et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission initiale a été décidée et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
2. fixe à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation donnée par la 19^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale du 10 janvier 2011.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros en nominal par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément, notamment, aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-148 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation aux personnes habilitées par la loi, sa compétence à l'effet de décider, l'émission d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité de capital de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France et/ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de coopération et de développement économique ;
2. décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros en nominal, étant précisé (a) que ce plafond d'augmentation de capital est commun à la 11^{ème} et aux 16^{ème} et 17^{ème} résolutions et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions ainsi que des 13^{ème} à 15^{ème} résolutions s'imputera sur ce plafond global et (b) qu'au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
3. décide en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et/ou valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente délégation ;
4. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera de plein droit, au profit des titulaires des titres ainsi émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres du capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit ;
5. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation au profit des personnes habilitées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation et notamment :
 - de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
 - de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;

- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance éventuellement rétroactive, des actions nouvelles, ainsi que, le cas échéant, celles des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ;
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois ;
 - d'inscrire au passif du bilan de la Société, à compte "prime d'apport" sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et le pair desdites actions ;
 - de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite "prime d'apport" de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
 - de passer toute convention pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la réalisation de chaque augmentation de capital en résultant, procéder aux modifications corrélatives des statuts ainsi que procéder à toutes formalités et déclarations consécutives et, plus généralement, faire tout le nécessaire ;
6. fixe à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente délégation ;
 7. décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation donnée par la 20^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale du 10 janvier 2011.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément, notamment, aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-147 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation aux personnes habilitées par la loi, sa compétence à l'effet de décider, sur le rapport du Commissaire aux apports mentionné aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 du Code de commerce, l'émission d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité de capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
2. décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation (i) ne pourra excéder 10 % du capital de la Société, tel qu'existant à la date de l'utilisation par le Directoire de la présente délégation, et (ii) ne pourra excéder, avec le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre des 11^{ème} et 13^{ème} à 16^{ème} résolutions, le plafond global maximum d'augmentation de capital de deux millions cinq cent mille (2 500 000) euros en nominal visé à la 11^{ème} résolution, étant précisé qu'audit plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
3. décide en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres de capital ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et/ou valeurs mobilières à émettre ;
4. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital emportera de plein droit, au profit des titulaires des titres ainsi émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres du capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit ;
5. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation au profit des personnes habilitées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation et notamment à l'effet de statuer, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article L. 225-147 du Code de commerce, sur l'évaluation des apports, d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment d'évaluer les apports ainsi que l'octroi, le cas échéant, d'avantages particuliers, de fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, et notamment celles de frais entraînés par la réalisation des émissions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence et, plus généralement, de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des émissions et, le cas échéant, y surseoir, conclure toute convention, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des titres émis et procéder à toutes formalités de publicité requises pour assurer la bonne fin des opérations ;
6. fixe à vingt-six (26) mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente délégation ;
7. décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation donnée par la 21^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale du 10 janvier 2011.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et, conformément, d'une part, aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 et, d'autre part, des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

1. décide de déléguer sa compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;
2. décide que les bénéficiaires des augmentations de capital autorisées seront, directement, ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la Société et les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues par les textes en vigueur, et, qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire ;
3. décide que la présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit desdits bénéficiaires ;
4. délègue également au Directoire, en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, sous réserve que l'avantage en résultant n'excède pas, selon la modalité choisie, les limites fixées par la loi ;
5. autorise le Directoire, dans les conditions de la présente délégation, à procéder à des cessions d'actions aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, telles que prévues par l'article L. 3332-24 du Code du travail ;
6. fixe à vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation ;
7. décide de fixer à trois cent mille (300 000) euros, le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises dans le cadre de la présente délégation ;
8. décide que le prix des actions à émettre, en application du paragraphe 1 de la présente délégation, sera fixé par le Directoire le jour de la mise en œuvre de la ou desdites augmentations de capital et qu'il ne pourra être inférieur au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;
9. décide que le Directoire aura tous pouvoirs dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur à l'effet de prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital et fixer leurs conditions et modalités, notamment d'éventuelles conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération et, le cas échéant, le nombre d'actions maximal pouvant être souscrites par salarié, le nombre d'actions nouvelles à émettre, dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles, apporter aux statuts les modifications corrélatives, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation et de façon générale, prendre toute mesure pour la réalisation de l'augmentation de capital.
10. décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation donnée par la 24^{ème} résolution votée par l'Assemblée Générale du 10 janvier 2011.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 29 des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 29 des statuts afin de le mettre en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-106 du Code de commerce aux termes desquelles un actionnaire peut se faire représenter aux assemblées générales par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ainsi que par toute autre personne physique ou morale de son choix.

L'article 29 des statuts est donc désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 29 – DROIT D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉES

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales, personnellement ou par mandataire, par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi), au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société,

- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Directoire a toujours le droit d'accepter les formulaires de vote et les procurations qui parviendraient à la Société au-delà des délais prévus par la réglementation en vigueur.

Un actionnaire peut se faire représenter aux assemblées générales par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ainsi que par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Les pouvoirs établis conformément aux prescriptions des règlements en vigueur doivent être déposés au siège social trois jours au moins avant la réunion.

Le Conseil de Surveillance aura toujours la faculté de refuser l'accès de l'Assemblée à tout actionnaire ou mandataire qui ne se serait pas conformé aux prescriptions qui précèdent."

VINGTIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs à l'effet de réaliser les formalités légales consécutives aux présentes résolutions

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités prévus par la loi et nécessaires à la mise en œuvre des résolutions qui précèdent.

